



RAPPORT  
FINANCIER  
ET DE  
GESTION

---

2015

# Rapport financier et de gestion 2015

## Sommaire

2	<b>Déclaration des personnes responsables</b>
2	<b>Résultats de l'exercice 2015</b>
9	<b>États financiers consolidés 2015</b>
10	Compte de résultats consolidé
11	État consolidé du résultat global
12	État consolidé de la situation financière
13	État consolidé des variations des capitaux propres
14	Tableau des flux de trésorerie consolidé
15	Notes annexes aux états financiers consolidés
76	Rapport du Commissaire
77	<b>Comptes annuels statutaires résumés 2015</b>
81	<b>Déclaration de gouvernance d'entreprise</b>
81	Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration, de gestion et de contrôle
85	Rapport de rémunération
88	Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
93	Informations sur le capital
95	<b>Informations sur l'action</b>
97	<b>Indicateurs de responsabilité d'entreprise</b>

## Contenu du rapport de gestion consolidé \*

2	<b>Évolution des affaires, résultats et situation de la société</b>
81	<b>Déclaration de gouvernance d'entreprise</b>
81	Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités
85	Dérogations au code belge de gouvernance d'entreprise
67, 85	Rapport de rémunération
88	Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
93	Informations sur le capital
93	• Publicité des participations importantes (loi transparence)
94	• Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'OPA sur les titres de la Société
59	• Capitaux propres
68	<b>Gestion des risques financiers</b>
75	<b>Prestations fournies par le commissaire</b>
75	<b>Événements postérieurs à la date de clôture</b>

\* Les rubriques de l'article 119 du Code des Sociétés, définissant le contenu du rapport de gestion, sans objet pour D'leteren n'ont pas été intégrées dans ce sommaire.

# Déclaration des personnes responsables

## Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers consolidés et sur le caractère fidèle du rapport de gestion.

Roland D'leteren, Président, et Axel Miller, Administrateur délégué, attestent, au nom et pour le compte de la société s.a. D'leteren n.v., qu'à leur connaissance, les états financiers consolidés, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) tel qu'adoptées par l'Union Européenne, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de s.a. D'leteren n.v. et des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion sur les états financiers consolidés contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de s.a. D'leteren n.v. et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

## Résultats de l'exercice 2015

*Les états financiers consolidés 2015 de D'leteren présentent les activités de Carglass Brésil comme une « activité abandonnée » à la suite de la cession de 60% de l'investissement de Belron dans cette activité (lire le communiqué de presse du 8 janvier 2016). Les activités chinoises de Belron sont également présentées comme « activités abandonnées » à la suite de la décision, prise en août 2015, de se retirer complètement de ce pays. Par conséquent, les chiffres 2014 ont été retraités afin de tenir compte de ces opérations. Sauf mention contraire, le texte de ce chapitre ne concerne donc que les « activités poursuivies ».*

Le résultat consolidé courant avant impôts, part du groupe<sup>2</sup>, de D'leteren en 2015 s'est établi à 212,1 millions EUR, en hausse de 20,6% par rapport à un résultat de 175,9 millions EUR en 2014, les deux activités ayant réalisé des ventes plus élevées et des résultats en nette augmentation. A périmètre comparable (c'est-à-dire en incluant les résultats de Carglass Brésil et de la Chine), l'indicateur de performance de D'leteren en 2015 s'est établi à un niveau supérieur aux prévisions (en hausse de 31,9%, par rapport à une croissance estimée entre 20 et 25%).

Le nombre total de véhicules neufs, utilitaires compris, livrés par **D'leteren Auto** a progressé de 3,0% à 114.978 unités en 2015. Les ventes ont augmenté de 8% et le résultat courant avant impôts, part du groupe<sup>2</sup>, de 41,9% par rapport à 2014. Cette progression est attribuable, entre autres, aux volumes plus élevés et à un effet prix/mix favorable. Après un ralentissement des prises de commandes en octobre et novembre, le carnet de commandes est revenu à un niveau robuste fin 2015 grâce à de nombreuses initiatives commerciales. La part de marché<sup>1</sup> de D'leteren Auto s'est légèrement repliée (22,34% contre 22,71% en 2014) dans un marché en croissance.

**Belron**, de son côté, a connu une bien meilleure année 2015 : les ventes ont augmenté de 13,2%, comprenant une croissance organique de 4,7% et un effet de change positif de 8,1%. Le résultat courant avant impôts, part du groupe<sup>2</sup>, a progressé de 11,5%. Les Etats-Unis ont connu un deuxième hiver exceptionnel successif, et diverses mesures de restructuration et d'amélioration de l'efficacité, lancées en 2014 et 2015, ont permis à plusieurs pays européens importants d'enregistrer une hausse de leurs résultats, en dépit d'une pression sur les ventes et d'un recul des marchés. Aux Etats-Unis, Belron a mieux su profiter d'un marché porteur qu'en 2014.

Pour 2016, sur base d'un taux de change USD/EUR moyen de 1,11 et d'un taux de change GBP/EUR moyen de 0,77, D'leteren vise un résultat consolidé courant avant impôts, part du groupe<sup>2</sup>, stable ou en léger retrait par rapport au résultat de 212,1 millions EUR atteint en 2015. En 2016, D'leteren Auto prévoit une augmentation des investissements marketing et fera face aux derniers effets du « Emissiongate ». Belron s'attend à une croissance organique des ventes modérée et à une augmentation de la charge relative au plan d'incitant à long terme du management. Au niveau corporate de D'leteren, les coûts devraient être plus élevés qu'en 2015 à la suite du renforcement de l'équipe exécutive.

# 1. Synthèse Groupe

## A. VENTES

Les **ventes consolidées des activités poursuivies** se sont établies à **6.035,4 millions EUR, +10,7%** par rapport à 2014. Elles se répartissent comme suit :

- **D'leteren Auto** : 2.874,2 millions EUR, **+8,0%** sur un an grâce à des volumes en hausse et à un effet prix/mix favorable. En excluant les immatriculations de moins de 30 jours<sup>1</sup>, les immatriculations de voitures neuves en Belgique ont augmenté de 2,9% sur un an, et la part de marché<sup>1</sup> de D'leteren Auto s'est repliée légèrement à 22,34% (contre 22,71% en 2014). Le nombre total de véhicules neufs, utilitaires compris, livrés par D'leteren Auto a progressé de 3,0% à 114.978 unités en 2015.
- **Belron** : 3.161,2 millions EUR, **+13,2%** sur un an, se répartissant en une croissance organique de 4,7% principalement enregistrée aux Etats-Unis et partiellement compensée par des niveaux de ventes plus faibles en Europe, une croissance liée aux acquisitions de 0,4% et un effet de change positif de 8,1%.

## B. RÉSULTATS

- Le **résultat consolidé avant impôts** s'est inscrit à 196,4 millions en 2015, par rapport à 31,3 millions EUR en 2014. Hors éléments inhabituels et réajustements de valeur<sup>2</sup> (-20,2 millions EUR), le résultat consolidé courant avant impôts a atteint 216,6 millions EUR (+19,9% sur un an). Les éléments inhabituels<sup>2</sup> comprennent essentiellement des coûts liés au « Emissiongate » et des gains sur cession de biens immobiliers chez D'leteren Auto, et un gain lié à la clôture d'un plan de retraite à prestations définies aux Pays-Bas ainsi que des coûts de restructuration chez Belron.
  - Notre indicateur de performance<sup>2</sup>, le **résultat consolidé courant avant impôts, part du groupe**, s'est établi à 212,1 millions EUR, en augmentation de 20,6% par rapport au résultat retraité de 2014. Il se répartit comme suit :
    - **D'leteren Auto et activités Corporate** : 74,5 millions EUR, +41,9% sur un an, reflétant principalement la hausse des livraisons de nouveaux véhicules, un effet prix/mix favorable, une réduction des charges financières et une contribution plus élevée de la filiale commune Volkswagen D'leteren Finance (VDFin).
    - **Belron** : 137,6 millions EUR, +11,5% sur un an, l'excellente performance des Etats-Unis et de certains pays européens ayant plus que compensé des résultats plus faibles au Royaume-Uni, en Italie et aux Pays-Bas.
  - **En incluant Carglass Brésil et les activités chinoises**, notre indicateur de performance a atteint 207,4 millions EUR en 2015, en croissance de 31,9% par rapport au résultat de 2014 de 157,2 millions EUR. Notre prévision tablait sur une croissance comprise entre 20 et 25%.
- La **part du groupe dans le résultat net de la période** a atteint 130,7 millions EUR (-11,1 millions EUR en 2014). Hors éléments inhabituels et réajustements de valeur<sup>2</sup>, D'leteren a généré un résultat net courant, part du groupe, de 182,2 millions EUR, en hausse de 44,9% sur un an.

## C. DIVIDENDE

Le Conseil d'administration de D'leteren propose d'augmenter le dividende brut de 0,80 EUR par action en 2014 à 0,90 EUR par action au titre de l'exercice 2015. S'il est approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2016, le dividende sera mis en paiement le 2 juin 2016 (cotation ex-coupon le 31 mai 2016).

## D. FINANCEMENT DES ACTIVITÉS

Les activités de D'leteren sont financées de manière autonome et indépendante. Entre décembre 2014 et décembre 2015, la dette financière nette consolidée<sup>3</sup> du groupe a diminué de 597,8 millions EUR à 573,2 millions EUR.

La trésorerie nette<sup>3</sup> du pôle D'leteren Auto et activités Corporate est passée d'un surplus de 138,1 millions EUR en décembre 2014 à 178,2 millions EUR, essentiellement en raison de dividendes reçus de Belron.

La dette financière nette<sup>3</sup> de Belron a légèrement augmenté de 735,9 millions EUR en décembre 2014 à 751,4 millions EUR, principalement en raison de l'appréciation du dollar américain, qui représente 72% de la dette financière nette.

## E. PRÉVISION POUR LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ COURANT AVANT IMPÔTS 2016, PART DU GROUPE<sup>2</sup>

Sur base d'un taux de change USD/EUR moyen de 1,11 et d'un taux de change GBP/EUR moyen de 0,77 en 2016, D'leteren vise un résultat consolidé courant avant impôts, part du groupe<sup>2</sup>, stable ou en léger retrait par rapport au résultat de 212,1 millions EUR atteint en 2015. En 2016, D'leteren Auto prévoit une augmentation des investissements marketing et fera face aux derniers effets du « Emissiongate ». Belron s'attend à une croissance organique des ventes modérée malgré une poursuite de la baisse des marchés, et à une baisse du résultat opérationnel courant due à l'augmentation de la charge relative au plan d'incitant à long terme du management. Au niveau corporate, les coûts devraient être plus élevés qu'en 2015 à la suite du renforcement de l'équipe exécutive. Il est à noter que la part de Belron dans les résultats de Carglass Brésil sera mise en équivalence à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## 2. Distribution automobile (D'leteren Auto) et activités Corporate

- Hors immatriculations de moins de 30 jours<sup>1</sup>, le marché belge a augmenté de 2,9% sur un an, et la part de D'leteren Auto s'est repliée de 37pb à 22,34%.
- Les ventes de véhicules neufs ont augmenté de 8,5% à 2.512,8 millions EUR en 2015. Les ventes totales se sont inscrites à 2.874,2 millions EUR (contre 2.660,5 millions EUR en 2014, soit une hausse de 8,0%).
- Le résultat opérationnel s'est élevé à 60,4 millions EUR (contre 49,9 millions EUR en 2014) :
  - Le résultat opérationnel courant, qui exclut les éléments inhabituels et réajustements de valeur<sup>2</sup>, s'est élevé à 66,5 millions EUR (+24,8%). La performance des concessions détenues en propre par D'leteren Auto s'est considérablement améliorée, tandis que le résultat des activités d'importation a bénéficié de volumes plus élevés, d'un effet prix/mix favorable, de la reprise de certaines réductions de valeur sur créances commerciales et d'une réduction des provisions.
  - Les éléments inhabituels et réajustements de valeur<sup>2</sup> compris dans le résultat opérationnel se sont établis à -6,1 millions EUR.
- Le résultat avant impôts a atteint 57,1 millions EUR (contre 43,6 millions EUR en 2014), en hausse de 31,0%.
- Le résultat courant avant impôts, part du groupe<sup>2</sup>, s'est élevé à 74,5 millions EUR (contre 52,5 millions EUR en 2014), en hausse de 41,9%.
- Les immatriculations de voitures neuves devraient augmenter légèrement en 2016.

### 2.1. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

En 2015, les ventes totales de D'leteren Auto ont augmenté de 8,0% à 2.874,2 millions EUR, grâce à une progression des volumes de 3% et à un effet prix/mix favorable.

#### Véhicules neufs

En excluant les immatriculations de moins de 30 jours<sup>1</sup>, les immatriculations de voitures neuves en Belgique ont atteint 470.811 unités, en progression de 2,9% sur un an. En incluant ces immatriculations, elles ont totalisé 501.066 unités, en hausse de 3,8% sur un an.

Hors immatriculations de moins de 30 jours<sup>1</sup>, la part de marché des marques distribuées par D'leteren Auto a atteint 22,34% en 2015 (contre 22,71% en 2014). En incluant ces immatriculations, la part de marché s'est inscrite à 21,49% (contre 21,78% en 2014).

Même si la part de marché<sup>1</sup> de Volkswagen s'est légèrement repliée en 2015, la marque a conservé la première place du marché belge avec une part de marché dépassant les 10%, grâce notamment au succès de la nouvelle Passat. Tous les modèles ont contribué à l'augmentation de part de marché d'Audi, à l'exception de l'A1 et de l'A5. La part de marché de Škoda s'est légèrement repliée en dépit du succès de l'Octavia et de la nouvelle Superb. La part de marché de Porsche a atteint un nouveau record grâce aux ventes solides du Macan, de la version hybride du Cayenne et du Boxster. La part de marché de Seat a baissé légèrement.

Le marché des véhicules utilitaires légers (0 à 6 tonnes) neufs a enregistré une hausse de 14,6% à 61.704 unités. La part de D'leteren Auto dans ce marché a reculé à 9,19% (contre 11,23% en 2014). Il est à noter que le renouvellement des modèles Caddy et Transporter n'a eu lieu qu'au second semestre de l'année.

Le nombre total de véhicules neufs, utilitaires compris, livrés par D'leteren Auto, a atteint 114.978 unités en 2015 (+3,0% par rapport à 2014). L'effet combiné d'une augmentation des livraisons et d'un effet prix/mix favorable explique la hausse des ventes de véhicules neufs de 8,5% à 2.512,8 millions EUR.

#### Autres activités

Les ventes de pièces de rechange et accessoires se sont établies à 180,4 millions EUR (+6,3% sur un an), les activités d'après-vente des concessions détenues en propre à 83,9 millions EUR (+3,6% sur un an) et les ventes de véhicules d'occasion à 46,1 millions EUR (+19,1% sur un an).

Les ventes de D'leteren Sport, principalement des motos, quads et scooters Yamaha, ont reculé de 1,9% en valeur à 25,5 millions EUR. La part de marché s'est établie à 11,5% en 2015 dans un marché en croissance d'environ 4%.

#### Résultats

Le résultat opérationnel a atteint 60,4 millions EUR (49,9 millions EUR en 2014). Le résultat opérationnel courant, qui exclut les éléments inhabituels et réajustements de valeur<sup>2</sup>, a atteint 66,5 millions EUR (+24,8% par rapport à 2014). La performance des concessions détenues en propre par D'leteren Auto s'est considérablement améliorée, tandis que le résultat des activités d'importation a bénéficié de volumes plus élevés, d'un effet prix/mix favorable, de la reprise de certaines réductions de valeur sur créances commerciales et d'une réduction des provisions.

Les éléments inhabituels et réajustements de valeur<sup>2</sup> compris dans le résultat opérationnel ont totalisé -6,1 millions EUR. Ils comprennent notamment -6,8 millions EUR liés au « Emissiongate » et des gains sur cession de biens immobiliers de 5,4 millions EUR.

Le coût total du « Emissiongate » compris dans le résultat opérationnel s'est élevé à 13,8 millions EUR, dont un impact négatif de 7 millions EUR sur le résultat opérationnel courant et de 6,8 millions EUR sur les éléments inhabituels<sup>2</sup>.

La charge financière nette s'est établie à 3,8 millions EUR (contre 7,2 millions EUR en 2014). En excluant les éléments inhabituels et réajustements de valeur<sup>2</sup>, la charge financière nette courante a atteint 0,2 million EUR (contre 7,2 millions EUR en 2014). Il est à noter qu'un emprunt obligataire de 100 millions EUR (à taux d'intérêt fixe de 4,25%) a été remboursé en juillet 2015.

Le résultat courant avant impôts s'est inscrit à 57,1 millions EUR (contre 43,6 millions EUR en 2014, +31,0%).

Le résultat courant avant impôts, part du groupe<sup>2</sup>, du segment Distribution automobile & activités Corporate s'est établi à 74,5 millions EUR (par rapport à 52,5 millions EUR en 2014, +41,9%). La contribution des entités mises en équivalence au résultat courant avant impôts, part du groupe<sup>2</sup>, a augmenté de 6,2 millions EUR en 2014 à 8,2 millions EUR grâce à l'augmentation de la flotte de véhicules de VDFin (Volkswagen D'Ieteren Finance) et au succès de nouveaux produits, dont des contrats d'entretien/réparation (Wecare) et des assurances. VDFin est une filiale commune de D'Ieteren et Volkswagen Financial Services.

## 2.2. PRINCIPAUX DÉVELOPPEMENTS

Plusieurs modèles ont été lancés ou renouvelés en 2015, notamment les Volkswagen Golf Cabrio, Touran et Sharan, les Audi TT Roadster, Q7 et A4, les Škoda Fabia et Superb, les Seat Leon X-Perience et ST Cupra, et la Porsche Cayenne. Dans son segment de véhicules commerciaux, Volkswagen a lancé les nouveaux Caddy et Transporter T6.

D'Ieteren Auto a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie 2018-2020, qui est basée sur trois piliers :

- "Powered by You" implique la refonte de la structure interne afin que le client soit au cœur de l'organisation. Six pôles de responsabilités ont été définis au second semestre 2015 afin de viser l'excellence commerciale et opérationnelle.
- Le projet « Market Area » consiste en l'optimisation du réseau de concessionnaires indépendants. 18 des 26 Market Areas sont actuellement en cours de constitution.
- Le projet « Pole Position » se focalise quant à lui sur l'amélioration de la performance des D'Ieteren Car Centers (DCC) en région bruxelloise. Il progresse plus rapidement que prévu et les synergies et réductions de coûts dépassent les attentes. La réduction des pertes des DCC a atteint 39% sur un an.

En septembre 2015, le groupe Volkswagen a dû faire face à ce qui a été surnommé l'« Emissiongate ». Dès le départ, D'Ieteren Auto a pris toutes les mesures en son pouvoir pour minimiser l'impact de celui-ci sur ses clients et pour communiquer de manière complète et transparente dès que l'information était disponible. Les décisions stratégiques qui ont été prises ces dernières années ont clairement permis de réduire significativement les effets de cette crise. D'Ieteren Auto a suspendu deux fois la commercialisation de plusieurs modèles, en septembre puis en novembre, ce qui a engendré une perte de commandes. Les prises de commandes ont toutefois augmenté dès décembre. Fin 2015, le carnet de commandes de D'Ieteren Auto était en hausse de 18,5% sur un an.

## 2.3. PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ 2016

Febiac prévoit environ 510.000 immatriculations de voitures neuves en Belgique (+1,8% par rapport à 2015), une estimation qui comprend les immatriculations de moins de 30 jours<sup>1</sup>. Au premier semestre 2016, compte tenu du délai entre la prise de commande et la livraison, la part de marché de D'Ieteren Auto sera affectée par la décision, prise fin 2015, de suspendre la vente de véhicules potentiellement concernés par l'« Emissiongate ». Pour l'ensemble de l'année, D'Ieteren Auto s'attend toutefois à une part de marché stable.

Audi devrait bénéficier de l'effet bénéfique, sur une année complète, de la nouvelle A4 qui a été lancée fin 2015. En outre, plusieurs modèles seront lancés ou renouvelés en 2016, notamment la Volkswagen Tiguan, les Audi A4 Allroad, A5 Coupé et Q2, ainsi que le nouvel SUV Ateca chez Seat.

Le Salon de l'Auto biennal qui s'est tenu début 2016 a été un succès, ce que reflète le carnet de commandes de D'Ieteren Auto fin janvier 2016 (+24,3% sur un an).

En 2016, D'Ieteren Auto prévoit un résultat opérationnel courant stable ou en léger recul, dû aux derniers effets du « Emissiongate » ainsi qu'à une augmentation des investissements marketing. En outre, la décision en septembre et novembre 2015 de suspendre temporairement la commercialisation de plusieurs modèles a un impact négatif sur les livraisons et sur les ventes réalisées au premier trimestre 2016.

Au niveau corporate de D'Ieteren, les coûts devraient être plus élevés qu'en 2015 à la suite du renforcement de l'équipe exécutive.

## 3. Réparation et Remplacement de Vitrage de Véhicules – Belron

- Les ventes externes des activités poursuivies ont progressé de 13,2%, se répartissant en une croissance organique de 4,7%, principalement due à la progression de l'activité aux Etats-Unis partiellement compensée par un recul dans certains pays européens, une croissance liée aux acquisitions de 0,4% et un effet de change positif de 8,1%.
- Le résultat opérationnel a atteint 174,4 millions EUR en 2015 (contre 12,8 millions EUR en 2014) :
  - Le résultat opérationnel courant, qui exclut les éléments inhabituels et réajustements de valeur<sup>2</sup>, a totalisé 182,0 millions EUR (+10,2%) grâce à l'impact sur les marges de la hausse des ventes aux Etats-Unis, à l'amélioration de l'efficacité en Europe et à l'effet de change favorable.

- Les éléments inhabituels et réajustements de valeur<sup>2</sup> se sont établis à 7,6 millions EUR et comprennent essentiellement les coûts de restructuration en Europe, la perte de valeur sur goodwill en Turquie et l'amortissement des marques et contrats client, partiellement compensés par un gain lié à la clôture d'un plan de retraite à prestations définies aux Pays-Bas.

- Le résultat avant impôts a atteint 139,3 millions EUR (contre -12,3 millions EUR en 2014).
- Le résultat courant avant impôts, part du groupe<sup>2</sup>, a augmenté de 11,5% à 137,6 millions EUR (contre 123,4 millions EUR en 2014). En incluant le Brésil, il a augmenté de 28,2 millions EUR (soit 26,9%) pour atteindre 132,9 millions EUR.
- Belron prévoit une croissance organique des ventes modérée en 2016.

### 3.1. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

#### Ventes

Les ventes des activités poursuivies ont atteint 3.161,2 millions EUR en 2015, en hausse de 13,2% sur un an, se répartissant en une croissance organique de 4,7%, une croissance par acquisitions de 0,4% et un effet de change positif de 8,1%. La croissance organique reflète la progression significative réalisée aux Etats-Unis, grâce à la fois à la croissance du marché et à des gains de parts de marché. Elle a été partiellement compensée par un recul dans certains pays européens, principalement dû au repli des marchés. Le nombre total d'interventions de réparation et de remplacement (activités poursuivies) a augmenté de 3,2% à 10,9 millions. Les ventes ont bénéficié d'un effet mix positif, l'hiver rigoureux aux Etats-Unis ayant entraîné une augmentation du nombre de remplacements par rapport aux réparations. L'effet de change est principalement dû au dollar américain et à la livre sterling plus forts. La croissance externe est due aux acquisitions de Autotaalglass et Glas-Garage aux Pays-Bas, de Junited Autoglass en Allemagne, ainsi qu'à de petites acquisitions aux Etats-Unis, au Canada, en Italie, en Suède et en Espagne.

En Europe, les ventes ont reculé de 0,2%, se répartissant en une baisse organique de 2,5% due à la poursuite du recul des marchés et aux conditions concurrentielles plus difficiles qui l'accompagnent – notamment en Italie et aux Pays-Bas –, ainsi qu'aux perturbations au Royaume-Uni, partiellement compensée par une croissance liée aux acquisitions de 0,5% et par un effet de change positif de 1,8% dû à la livre sterling plus forte. En Italie, la décision d'un partenaire assureur italien important de créer son propre réseau de réparation et remplacement de vitrage de véhicules en décembre 2014, ainsi qu'un marché plus faible, expliquent la forte baisse des ventes organiques. Au Royaume-Uni, l'implémentation d'une activité à 100% mobile a mené à des difficultés importantes et à des défis opérationnels. Par conséquent, la part de marché a baissé dans ce marché en recul. La vente des actifs des huit ateliers d'AutoRestore a également eu un impact négatif au Royaume-Uni. La baisse des ventes en Allemagne reflète, quant à elle, la cessation de l'activité dédiée aux véhicules utilitaires lourds en décembre 2014, ainsi que le recul du marché. Tous ces facteurs défavorables ont été presque entièrement compensés par une croissance de la part de marché dans la plupart des autres pays européens grâce à des campagnes marketing innovantes, et par une collaboration plus étroite avec les partenaires assureurs dans l'ensemble des pays.

Hors Europe, les ventes ont progressé de 27,7%, se répartissant en une croissance organique de 12,5%, essentiellement réalisée aux Etats-Unis, une croissance externe de 0,2% due aux acquisitions aux Etats-Unis et au rachat d'anciens franchisés au Canada, et un effet de change positif de 15,0% principalement dû au dollar américain plus fort. Pour la deuxième année consécutive, le marché américain a été porteur grâce aux conditions hivernales rigoureuses. De plus, Belron s'était donné les moyens d'accroître sa part de marché en menant des campagnes marketing efficaces – notamment en développant des solutions digitales –, en augmentant ses effectifs, principalement des techniciens, de 11% et en disposant de stocks de verre plus importants.

#### Activités abandonnées

Le 8 janvier 2016, Belron a signé un accord avec Advisia Investimentos (« Advisia ») afin de créer une filiale commune au Brésil. L'accord prévoit la cession de 60% de l'investissement de Belron dans Carglass Brésil à Advisia pour un montant de 4,8 millions de réaux brésiliens (environ 1 million EUR). Advisia est une société d'investissement et de conseil spécialisée dans l'investissement dans des entreprises de taille moyenne occupant des position de leader dans leur marché. L'association des expertises locale d'Advisia et globale de Belron devrait permettre à Carglass Brésil d'améliorer son positionnement sur le marché brésilien de la réparation et du remplacement de vitrage de véhicules. L'accord prévoit diverses options d'achat permettant à Belron ou à Advisia de s'assurer du contrôle total des opérations brésiliennes à l'avenir. A la suite de cette opération, les résultats du Brésil ont été présentés en IFRS comme activités abandonnées. En 2015, les ventes et la perte opérationnelle courante de l'activité au Brésil se sont établies respectivement à 53,4 millions EUR et 2,9 millions EUR.

Au 31 décembre 2015, l'actif net de Carglass Brésil a été réduit à la juste valeur de 8 millions de réaux brésiliens (environ 2 millions EUR), conformément à la valeur de la transaction. De la perte de valeur sans effet de trésorerie (36,7 millions EUR), 25,8 millions EUR sont inclus dans les résultats du premier semestre 2015 (lire le communiqué de presse du 31 août 2015) à la suite d'une revue de la perte de valeur sur goodwill et sur les actifs corporels effectuée à cette période. Environ 25 millions EUR d'effets de change négatifs comptabilisés précédemment dans les capitaux propres seront recyclés comme perte sans effet de trésorerie dans le compte de résultat des états financiers consolidés 2016 de D'Ieteren, conformément à IAS 21. A l'avenir, les résultats de Carglass Brésil seront mis en équivalence.

Au second semestre 2015, Belron a décidé de se retirer de la Chine, opération aujourd'hui en grande partie terminée. Les résultats de la Chine sont également présentés comme activités abandonnées. En 2015, les ventes et la perte opérationnelle courante se sont établies respectivement à 0,2 million EUR et 2,0 millions EUR.

#### Résultats

Le résultat opérationnel s'est établi à 174,4 millions EUR (contre 12,8 millions EUR en 2014). Le résultat opérationnel courant, qui exclut les éléments inhabituels et réajustements de valeur<sup>2</sup>, a augmenté de 10,2% à 182,0 millions EUR (contre 165,1 millions en 2014). Aux Etats-Unis, le résultat opérationnel reflète l'effet sur les marges de l'augmentation des ventes. En Europe, l'impact de la baisse des ventes a été plus que compensé par des initiatives de contrôle des coûts et par l'impact des restructurations. Le contrôle rigoureux des coûts centraux a été maintenu. Le résultat opérationnel courant comprend une charge de 6,9 millions EUR relative au plan d'incitant à long terme du management

arrivant à échéance fin 2017, partiellement compensée par la reprise d'une provision (2,0 millions EUR) relative au plan qui devait arriver à échéance fin 2016, dont les conditions ne devraient pas être remplies.

Les coûts inhabituels et réajustements de valeur<sup>2</sup> compris dans le résultat opérationnel ont totalisé -7,6 millions EUR. Ils comprennent essentiellement la perte de valeur sur goodwill et l'amortissement d'immobilisations corporelles en Turquie, la cession des actifs des huit ateliers d'AutoRestore, l'amortissement d'actifs informatiques en Australie et en Nouvelle-Zélande à la suite de leur implémentation avortée, et une révision de la stratégie ainsi que des mesures d'amélioration de l'efficacité en France, en Italie et en Espagne, partiellement compensés par un gain lié à la clôture d'un plan de retraite à prestations définies aux Pays-Bas.

Les charges financières nettes se sont établies à 35,1 millions EUR (contre 25,1 millions EUR en 2014). Hors réajustements<sup>2</sup> liés aux variations de juste valeur des instruments dérivés, les charges financières nettes courantes ont augmenté à 36,9 millions EUR (contre 35,0 millions EUR en 2014). Cette augmentation est principalement due à l'effet de change défavorable sur l'intérêt du placement privé libellé en dollars américains.

Le résultat avant impôts a atteint 139,3 millions EUR (contre -12,3 millions EUR en 2014).

Le résultat courant avant impôts, part du groupe<sup>2</sup>, a augmenté de 11,5% à 137,6 millions EUR (contre 123,4 millions EUR en 2014).

### 3.2. PRINCIPAUX DÉVELOPPEMENTS

En Europe, de nombreuses initiatives ont été lancées, notamment un service de gestion des sinistres en France, une utilisation étendue du marketing digital dans bon nombre de pays, et des restructurations au Royaume-Uni, en Italie, aux Pays-Bas et en Allemagne.

Au Royaume-Uni, la transformation du modèle opérationnel a présenté des difficultés importantes au cours du premier semestre 2015. L'implication des collaborateurs et le service à la clientèle se sont sensiblement dégradés, affectant à leur tour les ventes et la rentabilité par rapport aux prévisions. La performance opérationnelle dans le pays s'est largement rétablie au second semestre 2015, avec une amélioration sensible des niveaux de services, mais des progrès supplémentaires sont nécessaires afin que la restructuration livre tous les bénéfices attendus.

Les restructurations en Italie et aux Pays-Bas, annoncées en 2014 (lire le communiqué de presse du 12 décembre 2014) livrent les bénéfices attendus, même si la tendance baissière se confirme dans ces deux marchés et que la pression concurrentielle y est significative. Par conséquent, une nouvelle restructuration a été annoncée en Italie au second semestre 2015, comprenant une réduction des effectifs à la suite de l'introduction de nouvelles technologies.

Le 3 juin, Belron a acquis Autotaalglass aux Pays-Bas. L'acquisition comprend le franchiseur, un point de service détenu en propre et un réseau de 54 points de service franchisés. Une acquisition supplémentaire – GlasGarage – a été réalisée aux Pays-Bas le 9 novembre. La transaction comprend le rachat du franchiseur, d'une branche détenue en propre et d'un réseau franchisé comptant 126 points de service (30 sur site propre et 96 en « shop-in-shop »). Dans les deux cas, le franchiseur racheté sera maintenu en tant qu'activité distincte, donnant ainsi aux clients néerlandais le choix entre les propositions commerciales de Carglass, Autotaalglass et GlasGarage. Ces acquisitions génèrent des synergies, notamment en matière d'approvisionnement en verre.

En Allemagne, l'acquisition de Junited Autoglas, un réseau de franchisés en Allemagne comprenant 232 points de service, a été finalisée le 24 septembre. Comme dans le cas des réseaux franchisés aux Pays-Bas, Junited est exploité parallèlement aux activités de Carglass. Les deux entreprises conservent leur propre marque, identité et modèle opérationnel.

Hors Europe, Belron a réalisé des progrès importants. Il est intervenu auprès d'un nombre record de clients aux Etats-Unis, générant des ventes et un résultat opérationnel record. Dans ce pays, Belron continue à augmenter ses effectifs afin de répondre à la demande du marché, à innover en matière de marketing et à nouer des relations plus étroites avec ses partenaires assureurs, gestionnaires de flotte et compagnies de leasing.

### 3.3. PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ 2016

En 2016, Belron prévoit une croissance organique des ventes modérée, des augmentations de part de marché compensant certaines tendances de marché défavorables. Belron continuera à innover dans tous les domaines, à augmenter la flexibilité de ses services et à améliorer sa rentabilité. L'entreprise s'attend à des charges supplémentaires relatives au plan d'incitant à long terme du management (de 4,9 millions EUR en 2015 à environ 13,0 millions EUR en 2016). Belron continue également de contempler la possibilité d'une extension de ses services dans d'autres domaines, ce qui pourrait générer des revenus et bénéfices supplémentaires.

## 4. Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement exposés par le Groupe au cours de l'exercice s'élèvent à 2,1 millions EUR et concernent uniquement le domaine de la réparation et du remplacement de vitrage de véhicules. Belron investit de manière continue en recherche et développement en matière de réparation et de remplacement de vitrage de véhicules afin de rester à la pointe dans son domaine. Cette activité est réalisée en veillant à ce que performance et standards de qualité dans le domaine opérationnel du groupe soient rencontrés.

- (1) Afin de présenter une image plus précise du marché automobile, Febiac, la Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle, publie les statistiques de marché en supprimant les immatriculations qui ont été annulées dans les 30 jours. La majorité d'entre elles concernent des véhicules qui n'ont probablement pas été mis en circulation par le client final en Belgique.
- (2) Afin de mieux refléter sa performance opérationnelle et aider les investisseurs à obtenir une meilleure compréhension de sa performance financière, le groupe utilise des indicateurs de performance alternatifs (« Alternative Performance Measures » ou APM). Ces APM sont des indicateurs de performance non définis par les normes IFRS. Le groupe ne présente pas ces APM comme des alternatives aux indicateurs financiers définis par les normes IFRS et ne donne pas aux APM plus d'importance qu'aux indicateurs définis par les normes IFRS. Voir la note annexe 3 des états financiers consolidés annuels 2015 pour la définition et le calcul de ces indicateurs de performance.
- (3) La dette financière nette n'est pas un indicateur défini par les normes IFRS. D'leteren utilise cette mesure alternative de la performance afin de refléter son endettement. Cet indicateur non-GAAP est défini comme la somme des emprunts diminuée de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des investissements en actifs financiers non-courants et courants (voir la note annexe 32 des états financiers consolidés annuels 2015).

# s.a. D'leteren n.v.

## États financiers consolidés 2015

### SOMMAIRE

10	COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ	57	Note annexe 25 : Autres actifs financiers
11	ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	57	Note annexe 26 : Actifs et passifs d'impôts exigibles
12	ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	58	Note annexe 27 : Clients et autres débiteurs
13	ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	58	Note annexe 28 : Trésorerie et équivalents de trésorerie
14	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	59	Note annexe 29 : Capitaux propres
15	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	61	Note annexe 30 : Provisions
15	Note annexe 1 : Informations générales	62	Note annexe 31 : Prêts et emprunts
15	Note annexe 2 : Méthodes comptables	65	Note annexe 32 : Dette nette
25	Note annexe 3 : Indicateurs de performance alternatifs («APM»)	65	Note annexe 33 : Relations avec les actionnaires ne détenant pas le contrôle
30	Note annexe 4 : Information sectorielle	66	Note annexe 34 : Autres dettes non-courantes
33	Note annexe 5 : Produits des activités ordinaires	66	Note annexe 35 : Fournisseurs et autres créditeurs
34	Note annexe 6 : Résultat opérationnel	66	Note annexe 36 : Frais de personnel
35	Note annexe 7 : Charges financières nettes	67	Note annexe 37 : Paiements fondés sur des actions
35	Note annexe 8 : Entités mises en équivalence	68	Note annexe 38 : Gestion des risques financiers
37	Note annexe 9 : Impôts sur le résultat	71	Note annexe 39 : Éléments éventuels et engagements
38	Note annexe 10 : Résultats par action	73	Note annexe 40 : Transactions avec les parties liées
40	Note annexe 11 : Goodwill	73	Note annexe 41 : Activités abandonnées
42	Note annexe 12 : Regroupements d'entreprises	74	Note annexe 42 : Liste des filiales, entreprises associées et coentreprises
44	Note annexe 13 : Autres actifs incorporels	75	Note annexe 43 : Taux de change
45	Note annexe 14 : Placements détenus jusqu'à l'échéance	75	Note annexe 44 : Prestations fournies par le commissaire
46	Note annexe 15 : Immobilisations corporelles	75	Note annexe 45 : Événements postérieurs à la date de clôture
47	Note annexe 16 : Immeubles de placement		
47	Note annexe 17 : Actifs financiers disponibles à la vente	76	<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE</b>
47	Note annexe 18 : Dérivés détenus à des fins de couverture	77	<b>COMPTES ANNUELS STATUTAIRES RÉSUMÉS 2015</b>
48	Note annexe 19 : Dérivés détenus à des fins de transaction		
49	Note annexe 20 : Avantages du personnel		
55	Note annexe 21 : Impôts différés		
56	Note annexe 22 : Autres créances non-courantes		
56	Note annexe 23 : Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente		
57	Note annexe 24 : Stocks		

# Compte de résultats consolidé

Exercice clôturé le 31 décembre

en millions de EUR	Notes annexes	2015	2014 <sup>(1)</sup>
<b>Produits des activités ordinaires</b>	5	<b>6.035,4</b>	<b>5.453,1</b>
Coût des ventes		-4.169,5	-3.735,6
<b>Marge brute</b>		<b>1.865,9</b>	<b>1.717,5</b>
Charges commerciales et administratives		-1.622,9	-1.516,9
Autres produits opérationnels		7,0	3,9
Autres charges opérationnelles		-15,2	-141,8
<b>Résultat opérationnel</b>	6	<b>234,8</b>	<b>62,7</b>
Charges financières nettes	7	-38,9	-32,3
Produits financiers		3,7	18,2
Charges financières		-42,6	-50,5
Quote-part dans le résultat net d'impôts des entités mises en équivalence	8	0,5	0,9
<b>Résultat avant impôts</b>	3	<b>196,4</b>	<b>31,3</b>
Impôts sur le résultat	9	-21,6	-9,7
<b>Résultat des activités poursuivies</b>		<b>174,8</b>	<b>21,6</b>
Activités abandonnées	41	-40,4	-36,2
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>		<b>134,4</b>	<b>-14,6</b>
<b>Résultat attribuable aux:</b>			
<b>Porteurs de capitaux propres de la société-mère</b>	3	<b>130,7</b>	<b>-11,1</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		3,7	-3,5
Résultat par action pour le résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère			
De base (en EUR)	10	2,38	-0,20
Dilué (en EUR)	10	2,38	-0,20
Résultat par action pour le résultat des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère			
De base (en EUR)	10	3,08	0,43
Dilué (en EUR)	10	3,08	0,42

Les notes annexes des pages 15 à 75 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Le Groupe utilise des indicateurs de performance alternatifs pour refléter sa performance financière – Voir note annexe 3 pour plus de précisions.

(1) Après retraitement afin de refléter les activités abandonnées au sein du secteur du vitrage de véhicules (voir notes annexes 2 et 41 pour plus de précisions).

En outre, les données comparatives 2014 (secteur du vitrage de véhicules) comprennent une réallocation de frais de personnel de EUR 17,2 millions entre le coût des ventes et les charges commerciales et administratives afin de refléter la modification organisationnelle à la suite du développement des activités.

# État consolidé du résultat global

Exercice clôturé le 31 décembre

en millions de EUR	Notes annexes	2015	2014
Résultat de la période		134,4	-14,6
Autres éléments du résultat global			
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		12,6	-28,7
<i>Gains actuariels relatifs (Pertes actuarielles relatives) aux engagements vis-à-vis du personnel</i>	20	14,5	-30,9
<i>Impôts relatifs aux gains actuariels relatifs (pertes actuarielles relatives) aux engagements vis-à-vis du personnel</i>	9	-1,9	2,2
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :		-7,6	6,1
<i>Écarts de conversion</i>		-9,9	5,2
<i>Couverture des flux de trésorerie: gains (pertes) résultant de variations de juste valeur comptabilisé(e)s en capitaux propres</i>		2,7	0,9
<i>Impôts relatifs aux couvertures des flux de trésorerie</i>		-0,4	-
Autres éléments du résultat global, net d'impôts		5,0	-22,6
<b>Résultat global total de la période</b>		<b>139,4</b>	<b>-37,2</b>
<i>soit: attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère</i>		135,5	-32,6
<i>attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		3,9	-4,6

Les notes annexes des pages 15 à 75 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre

en millions de EUR	Notes annexes	2015	2014
Goodwill	11	990,6	965,7
Autres immobilisations incorporelles	13	470,7	457,9
Immobilisations corporelles	15	521,0	505,8
Immeubles de placement	16	4,3	6,7
Participations mises en équivalence	8	59,5	62,8
Actifs financiers disponibles à la vente	17	0,5	0,5
Avantages du personnel	20	47,6	40,9
Actifs d'impôts différés	21	46,5	52,8
Autres créances	22	25,1	24,7
<b>Actifs non-courants</b>		<b>2.165,8</b>	<b>2.117,8</b>
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	23	15,2	6,3
Stocks	24	614,7	608,7
Placements détenus jusqu'à l'échéance	14	59,8	176,1
Dérivés détenus à des fins de couverture	18	4,3	1,5
Dérivés détenus à des fins de transaction	19	0,9	4,2
Autres actifs financiers	25	-	1,8
Actifs d'impôts courants	26	3,8	6,9
Clients et autres débiteurs	27	360,4	379,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28	110,1	84,8
<b>Actifs courants</b>		<b>1.169,2</b>	<b>1.269,4</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>3.335,0</b>	<b>3.387,2</b>
Capital et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres		1.733,3	1.644,2
Participations ne donnant pas le contrôle		1,8	0,6
<b>Capitaux propres</b>		<b>1.735,1</b>	<b>1.644,8</b>
Avantages du personnel	20	26,5	60,3
Provisions	30	28,8	23,0
Prêts et emprunts	31/32	709,4	739,5
Dérivés détenus à des fins de transaction	19	-	2,7
Options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle	33	85,2	75,2
Autres dettes	34	21,6	15,9
Passifs d'impôts différés	21	31,1	38,2
<b>Passifs non-courants</b>		<b>902,6</b>	<b>954,8</b>
Passifs liés à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	23	6,7	-
Provisions	30	10,9	34,5
Dérivés détenus à des fins de couverture	18	0,2	0,1
Prêts et emprunts	31/32	54,9	139,2
Dérivés détenus à des fins de transaction	19	5,5	8,2
Passifs d'impôts courants	26	17,0	10,8
Fournisseurs et autres créditeurs	35	602,1	594,8
<b>Passifs courants</b>		<b>697,3</b>	<b>787,6</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>3.335,0</b>	<b>3.387,2</b>

Les notes annexes des pages 15 à 75 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# État consolidé des variations des capitaux propres

Au 31 décembre

en millions de EUR	Capital et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres									Part du groupe	Participa- tions ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
	Capital représenté par des actions ordinaires	Primes d'émis- sion	Actions propres	Réserve liée aux paiements fondés sur des actions	Réserve de cou- verture	Résultats reportés	Gains et pertes actuariels	Impôts	Écarts de conver- sion cumulés			
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>160,0</b>	<b>24,4</b>	<b>-23,3</b>	<b>10,4</b>	<b>0,1</b>	<b>1.639,6</b>	<b>-63,6</b>	<b>14,2</b>	<b>-38,2</b>	<b>1.723,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1.725,2</b>
Actions propres	-	-	-4,5	-	-	-	-	-	-	-4,5	-	-4,5
Dividendes 2013 payés en 2014	-	-	-	-	-	-44,0	-	-	-	-44,0	-	-44,0
Traitement des options de vente - mouvement de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,6	3,6
Autres variations	-	-	-	1,7	-	-	-	-	-	1,7	-	1,7
Total des transactions avec les actionnaires de la société	-	-	-4,5	1,7	-	-43,9	-	-	-	-46,8	3,6	-43,2
Résultat global total	-	-	-	-	0,9	-11,1	-29,4	2,1	4,9	-32,6	-4,6	-37,2
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>160,0</b>	<b>24,4</b>	<b>-27,8</b>	<b>12,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1.584,6</b>	<b>-93,0</b>	<b>16,3</b>	<b>-33,3</b>	<b>1.644,2</b>	<b>0,6</b>	<b>1.644,8</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>160,0</b>	<b>24,4</b>	<b>-27,8</b>	<b>12,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1.584,6</b>	<b>-93,0</b>	<b>16,3</b>	<b>-33,3</b>	<b>1.644,2</b>	<b>0,6</b>	<b>1.644,8</b>
Actions propres	-	-	-3,1	-	-	-	-	-	-	-3,1	-	-3,1
Dividendes 2014 payés en 2015	-	-	-	-	-	-43,9	-	-	-	-43,9	-1,7	-45,6
Traitement des options de vente - mouvement de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1,9	-1,9
Acquisition de participations à des actionnaires ne détenant pas le contrôle (voir note annexe 33)	-	-	-	-	-	-0,9	-	-	-	-0,9	0,9	-
Transfert d'un régime de pension à prestations définies (voir note annexe 29)	-	-	-	-	-	-23,7	24,9	-1,2	-	-	-	-
Transfert au sein des réserves	-	-	-0,1	-2,4	0,3	4,5	-1,9	-0,1	-0,3	-	-	-
Autres variations	-	-	-	1,2	-	0,2	-	-	-	1,5	-	1,5
Total des transactions avec les actionnaires de la société	-	-	-3,2	-1,2	0,3	-63,8	23,0	-1,3	-0,3	-46,4	-2,7	-49,1
Résultat global total	-	-	-	-	2,6	130,7	13,8	-2,2	-9,4	135,5	3,9	139,4
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>160,0</b>	<b>24,4</b>	<b>-31,0</b>	<b>10,9</b>	<b>3,9</b>	<b>1.651,5</b>	<b>-56,2</b>	<b>12,8</b>	<b>-43,0</b>	<b>1.733,3</b>	<b>1,8</b>	<b>1.735,1</b>

Les notes annexes des pages 15 à 75 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# Tableau des flux de trésorerie consolidé

Exercice clôturé le 31 décembre

en millions de EUR	Notes annexes	2015	2014 <sup>(1)</sup>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies</b>			
Résultat de la période		174,8	21,6
Impôts sur le résultat	9	21,6	9,7
Quote-part dans le résultat net d'impôts des entités mises en équivalence	8	-0,5	-0,9
Charges financières nettes	7	38,9	32,3
<b>Résultat opérationnel des activités poursuivies</b>		<b>234,8</b>	<b>62,7</b>
Amortissement des autres actifs corporels	6	100,6	92,4
Amortissement des autres actifs incorporels	3/6/13	39,7	36,7
Pertes de valeur sur goodwill et sur autres actifs non-courants	3/11/15	19,3	91,1
Autres éléments sans effet de trésorerie	3	8,3	63,9
Prestations relatives aux avantages du personnel	3	-24,3	-6,8
Autres éléments avec effet de trésorerie	3	-25,2	-15,9
Variation du besoin en fonds de roulement		-4,0	-28,4
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>		<b>349,2</b>	<b>295,7</b>
Impôts sur le résultat payés		-18,0	-21,6
<b>Flux de trésorerie opérationnels nets</b>		<b>331,2</b>	<b>274,1</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement poursuivies</b>			
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles		-121,9	-131,4
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		11,8	10,1
<b>Investissement net en immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>-110,1</b>	<b>-121,3</b>
Acquisition de filiales (nette de trésorerie acquise)	3/12	-22,6	-34,0
Apport de trésorerie à une filiale commune		-	-0,4
Investissement en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3/14	116,4	121,9
Intérêts perçus		14,0	11,8
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	3/8	3,9	-
Investissement net en autres actifs financiers		-1,1	-0,9
<b>Flux de trésorerie d'investissement nets</b>		<b>0,5</b>	<b>-22,9</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement poursuivies</b>			
Acquisition de participations à des actionnaires ne détenant pas le contrôle		-	0,8
Cession/(Acquisition) nette d'actions propres		-3,1	-4,5
Remboursement de dettes de location-financement		-27,2	-22,4
Variation nette des autres prêts et emprunts	3	-186,7	-221,7
Intérêts payés		-43,9	-57,4
Dividendes versés par la société-mère	29	-43,9	-44,0
Dividendes reçus des/(versés par les) filiales		-1,7	-
<b>Flux de trésorerie de financement nets</b>		<b>-306,5</b>	<b>-349,2</b>
<b>Flux de trésorerie des activités poursuivies</b>		<b>25,2</b>	<b>-98,0</b>
<b>Flux de trésorerie des activités abandonnées</b>	41	<b>-10,1</b>	<b>-16,3</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE TOTAUX DE LA PÉRIODE</b>		<b>15,1</b>	<b>-114,3</b>
<b>Réconciliation avec l'état de la situation financière</b>			
Trésorerie au début de l'exercice	28	84,8	195,6
Équivalents de trésorerie au début de l'exercice	28	-	4,0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	28	<b>84,8</b>	<b>199,6</b>
Flux de trésorerie totaux de la période		15,1	-114,3
Écarts de conversion		10,8	-0,5
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>110,7</b>	<b>84,8</b>
<i>Inclus dans la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie"</i>	28	<i>110,1</i>	<i>84,8</i>
<i>Inclus dans la ligne "Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente"</i>	23	<i>0,6</i>	<i>-</i>

(1) Après retraitement afin de refléter les activités abandonnées au sein du secteur du vitrage de véhicules (voir notes annexes 2 et 41 pour plus de précisions). Les notes annexes des pages 15 à 75 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# Notes annexes aux états financiers consolidés

## NOTE ANNEXE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

s.a. D'leteren n.v. (dénommée dans les états financiers «la société» ou «la société-mère») est une société anonyme de droit belge, dont les principaux actionnaires sont mentionnés en note annexe 29. L'adresse du siège social de la société est la suivante :

Rue du Mail 50  
B-1050 Bruxelles

La société, ses filiales et ses participations dans les entités associées et filiales communes (formant ensemble «le Groupe») constituent un groupe international, actif dans des activités de services à l'automobiliste :

- la distribution automobile en Belgique de Volkswagen, Audi, Seat, Škoda, Bentley, Lamborghini, Bugatti, Porsche et Yamaha ;
- la réparation et le remplacement de vitrage de véhicules principalement en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, en Australie et en Nouvelle-Zélande via Belron s.a. et notamment ses marques CARGLASS®, AUTOGLASS® et SAFELITE® AUTO GLASS.

Le Groupe est présent dans 34 pays, au service de plus de 12 millions de clients.

Les actions de la société sont cotées sur Euronext Bruxelles.

La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'administration tenu le 25 février 2016.

## NOTE ANNEXE 2 : MÉTHODES COMPTABLES

La société-mère a annoncé le 7 janvier 2016 que le secteur du vitrage de véhicules a signé un accord avec Advisia Investimentos («Advisia») afin de créer une filiale commune au Brésil. L'accord prévoit la cession de 60% de l'investissement du secteur du vitrage de véhicules dans Carglass Brésil à Advisia. Le Conseil d'Administration de la société-mère a considéré qu'à la date de clôture, le secteur du vitrage de véhicules était engagé dans un plan de cession qui impliquera une perte de contrôle de Carglass Brésil. Par conséquent, l'ensemble des actifs et passifs de l'unité génératrice de trésorerie du Brésil sont classés comme détenus en vue de la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015 et les résultats de la période de 12 mois clôturée à la même date de l'unité génératrice de trésorerie du Brésil sont présentés au sein des activités abandonnées; les conditions définies par la norme IFRS 5 «Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées» étant rencontrées. Le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global et le tableau des flux de trésorerie consolidé de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014 ont par conséquent été retraités. Nous renvoyons aux notes annexes 23 et 41 de ces états financiers consolidés pour plus d'informations et de précisions.

### Note annexe 2.1 : Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés 2015 couvrent la période de 12 mois clôturée le 31 décembre 2015. Ils sont présentés en euros, la devise fonctionnelle du Groupe. L'ensemble des données chiffrées ont été arrondies au million le plus proche, sauf indication contraire. Ils ont été préparés sur base du référentiel comptable «International Financial Reporting Standards» («IFRS») et des interprétations de l'«International Financial Reporting Interpretations Committee» («IFRIC»), publiées qui ont été approuvées par l'Union Européenne («UE») au 31 décembre 2015 et sont effectives pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015. Ils sont conformes aux standards et interprétations publiés par l'«International Accounting Standards Board» («IASB») et sont applicables au 31 décembre 2015.

Les états financiers consolidés sont établis en respectant le principe du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente, des SICAV monétaires (instruments monétaires à court terme) présentées en trésorerie et équivalents de trésorerie, des avantages du personnel, des actifs et passifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente, des regroupements d'entreprise et des actifs et passifs financiers (incluant les produits dérivés) qui sont évalués à la juste valeur. A la suite de l'adoption de la norme IFRS 13 «Evaluation à la juste valeur» qui clarifie la méthodologie d'évaluation de la juste valeur prescrite ou autorisée par les autres normes IFRS, les justes valeurs présentées reflètent le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et sur une base de continuité d'exploitation, sur un horizon de temps prévisible.

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la direction l'établissement d'estimations et l'utilisation d'hypothèses qui affectent, à la date de clôture, le montant des revenus, des dépenses, des actifs et des passifs, ainsi que des actifs et passifs latents. Les résultats peuvent différer de ces estimations et hypothèses. Si ces estimations ou hypothèses, qui se fondent sur le jugement actuel de la direction, devaient être modifiées pour refléter des circonstances différentes de celles prévues initialement, les conséquences de ces modifications seraient prises en compte au cours de l'exercice qui aura vu changer les circonstances. Les domaines requérant un niveau élevé de jugement de la part de la direction, ou particulièrement complexes, ainsi que les domaines pour lesquels les estimations et hypothèses peuvent avoir un impact important sur les états financiers consolidés, sont principalement relatifs à l'évaluation des obligations au titre de prestations définies (hypothèses actuarielles importantes), à la comptabilisation des actifs d'impôts différés (perspectives de

## NOTE ANNEXE 2 : MÉTHODES COMPTABLES (suite)

bénéfices futurs justifiant l'utilisation de pertes fiscales), aux tests de perte de valeur (hypothèses importantes sous-jacentes aux valeurs recouvrables), à la comptabilisation et l'évaluation des provisions et autres éléments éventuels (hypothèses importantes sous-jacentes à la probabilité et l'étendue de flux de trésorerie) et à l'acquisition de filiales (juste valeur évaluée de manière provisoire). Ces domaines sont également mentionnés dans les notes annexes concernées.

Certaines méthodes comptables du Groupe et informations additionnelles requièrent l'évaluation d'éléments à la juste valeur tant pour des actifs financiers que non-financiers. Ces éléments sont principalement relatifs aux avantages du personnel, aux paiements fondés sur des actions, aux immeubles de placement, aux actifs et passifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente, aux instruments financiers ainsi qu'aux regroupements d'entreprises. Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe utilise autant que possible des données de marché observables. Les montants de juste valeur sont répartis dans différents niveaux au sein d'une hiérarchie définie sur base des données utilisées dans les techniques d'évaluation. Des informations complémentaires sont fournies au sein des notes annexes y afférant, principalement la note annexe 38.

### Note annexe 2.2 : Résumé des principales méthodes comptables appliquées

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-dessous. Ces méthodes comptables ont été appliquées uniformément à l'ensemble des exercices présentés, sauf indication contraire.

Les nouvelles normes et amendements aux normes obligatoirement applicables par le Groupe pour la première fois à compter de l'exercice comptable débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, sont énumérées ci-dessous et n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe :

- IFRIC 21 «Taxes». Cette interprétation fournit une ligne de conduite pour la comptabilisation des taxes en conformité avec la norme IAS 37 «Provisions». Cet amendement est applicable rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les données comparatives n'ont pas été retraitées car l'impact (diminution du capital et des réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société-mère de EUR 0,3 million, diminution des actifs d'impôts différés de EUR 0,2 million et augmentation des autres crédettes de EUR 0,1 million) n'est pas significatif à l'échelle du Groupe.
- Cycles d'améliorations des normes IFRS 2010-2012 et 2011-2013. Ceux-ci constituent un ensemble d'améliorations mineures apportées aux normes existantes.
- Amendements à la norme IAS 19 «Avantages au personnel – Cotisations des employés». Ceux-ci allègent et simplifient la comptabilisation de certaines cotisations d'employés ou de tiers.

Les normes, amendements aux normes et interprétations publiées par l'IASB mais qui ne sont pas encore d'application en 2015 n'ont pas été adoptées de manière anticipée par le Groupe. Ils sont énumérés ci-dessous. Le Groupe détermine actuellement les conséquences qu'aura l'introduction de ces nouvelles normes, interprétations et amendements. A l'exception de la norme IFRS 15 pour laquelle il est trop tôt à ce stade pour se prononcer, aucun impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe n'est attendu.

- Cycle d'améliorations des normes IFRS 2012-2014 (applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, adoptés par l'Union Européenne). Ceux-ci constituent un ensemble d'améliorations mineures apportées aux normes existantes.
- Amendements à la norme IFRS 11 «Partenariats – Comptabilisation des acquisitions de participations dans une entreprise commune» (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, adoptés par l'Union Européenne). Cet amendement précise qu'une société, lorsqu'elle acquiert une participation dans une entreprise commune qui constitue une activité au sens de la norme IFRS 3, doit appliquer l'ensemble des principes de comptabilisation prescrits par la norme IFRS 3 et les autres normes IFRS, pour autant qu'ils ne soient pas en contradiction avec le prescrit de la norme IFRS 11 amendée.
- Amendements aux normes IAS 16 et IAS 38 «Immobilisations corporelles et incorporelles – Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables» (applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, adoptés par l'Union Européenne). Ces amendements précisent que les méthodes d'amortissement basées sur le revenu généré par l'utilisation d'un actif ne sont pas appropriées pour les immobilisations corporelles.
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 «Vente ou contribution d'actifs entre l'investisseur et sa participation dans des entreprises associées ou coentreprises» (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, non encore adoptés par l'Union Européenne). Ces amendements fournissent une ligne de conduite sur la comptabilisation d'un profit ou d'une perte issu(e) de la vente ou de la contribution d'une filiale à une entreprise associée ou une coentreprise.
- Amendement à IAS 1 «Présentation des états financiers – Initiatives Informations à fournir» (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, adopté par l'Union Européenne). Cet amendement a pour objectif d'améliorer la présentation et les informations fournies dans les états financiers.
- IFRS 9 «Instruments financiers : Classification et évaluation» (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, non encore adoptée par l'Union Européenne). Cette nouvelle norme remplacera l'actuelle norme IAS 39 «Instruments financiers : comptabilisation et évaluation».
- IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients» (applicable initialement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, non encore adoptée par l'Union Européenne). Cette nouvelle norme remplacera le cadre actuel de comptabilisation du revenu (notamment la norme IAS 18 «Produit des activités ordinaires»), et établira un cadre global pour déterminer dans quelle condition, dans quelle proportion et à quel moment la comptabilisation du revenu doit être réalisée.

## NOTE ANNEXE 2 : MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 16 «Contrats de location» (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, non encore adoptée par l'Union Européenne). Celle-ci nécessitera la comptabilisation par le Groupe de la plupart de ses contrats de location pour lesquels il est preneur au sein de l'état de la situation financière. La norme IFRS 16 supprime le modèle actuel de comptabilisation dans le chef des preneurs, qui distingue les contrats de location-financement comptabilisés au sein de l'état de la situation financière des contrats de location simple repris comme engagements hors bilan. Il en résulte un modèle unique de comptabilisation similaire au modèle actuel des contrats de location-financement. Le Groupe a commencé une revue et analyse détaillées de la nouvelle norme afin de déterminer les implications opérationnelles et les impacts sur les actifs et passifs du Groupe.

### Principes de consolidation

#### *Filiales*

Les filiales, c'est-à-dire les entités dans lesquelles le Groupe a, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou est en mesure de pouvoir exercer un contrôle sur les opérations, sont consolidées. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il a droit à des bénéfices variables par son implication dans l'entité et qu'il a la possibilité d'affecter ces bénéfices au travers du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le contrôle est transféré au Groupe, et ne sont plus consolidées à partir du moment où ce contrôle cesse. Toutes les transactions entre sociétés du Groupe (ainsi que les soldes et les gains non réalisés y afférents) sont éliminées lors du processus de consolidation.

Les transactions avec les actionnaires ne détenant pas le contrôle et ne conduisant pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres. La différence entre la juste valeur de la contrepartie payée et la valeur comptable de la part acquise de l'actif net de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. Les profits et les pertes sur les cessions aux actionnaires ne détenant pas le contrôle ne conduisant pas à une perte de contrôle sont aussi comptabilisés dans les capitaux propres.

Lorsque le Groupe perd le contrôle, la participation résiduelle conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle, et la variation avec la valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultats. Cette juste valeur constitue la valeur comptable initiale pour la comptabilisation de la participation résiduelle conservée comme une entreprise associée, une coentreprise ou un actif financier. De plus, les montants comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultats.

#### *Entreprises associées*

Les entreprises associées sont toutes les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais qu'il ne contrôle pas, ou dans lesquelles il dispose d'un contrôle conjoint sur les politiques financières et opérationnelles. Les investissements dans les entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les investissements sont comptabilisés initialement à leur coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée afin de reconnaître après la date d'acquisition et jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint cesse, la part de l'investisseur dans les profits et les pertes de l'entreprise associée. L'investissement du Groupe dans les entreprises associées comprend également le goodwill d'acquisition.

La part du Groupe dans le résultat des entreprises associées représente la part du Groupe dans le résultat après impôts des entreprises associées. Les profits et les pertes issus de transactions entre le Groupe et les entreprises associées sont éliminés à hauteur de la part du Groupe dans ces entreprises associées. Les gains non réalisés issus de transactions entre le Groupe et les entreprises associées sont aussi éliminés selon le même principe ; les pertes non réalisées sont également éliminées à moins que la transaction témoigne d'une perte de valeur de l'actif transféré.

La méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée lorsque la valeur comptable de la participation dans une entreprise associée devient nulle, sauf si le Groupe a contracté ou garanti des obligations vis-à-vis de l'entreprise associée.

#### *Participations dans des coentreprises*

Une coentreprise est un partenariat dans lequel le Groupe dispose d'un contrôle conjoint, au travers duquel il dispose de droits sur l'actif net du partenariat, plutôt que de droits sur les actifs et d'obligations liées aux passifs.

Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les principes énumérés ci-dessus relatifs aux entreprises associées sont aussi applicables aux coentreprises.

#### *Perte de valeur d'entreprises associées et de coentreprises*

Le Groupe détermine à chaque date de clôture s'il existe une preuve objective que l'investissement dans l'entreprise mise en équivalence s'est déprécié. Dans ce cas, le Groupe calcule le montant de la perte de valeur comme étant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée ou de la coentreprise et sa valeur comptable et comptabilise ce montant dans la rubrique «Quote-part des profits et des pertes dans une entreprise associée ou dans une coentreprise» du compte de résultats.

## NOTE ANNEXE 2 : MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Conversion des devises étrangères

La consolidation du Groupe est réalisée en euros. Les comptes de résultats des entités étrangères sont convertis en euros aux cours de change moyens pondérés de la période, et les états de la situation financière au taux de clôture prévalant à la date de ces mêmes états. Le goodwill et les ajustements à la juste valeur des actifs et passifs provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de cette entité étrangère et convertis au cours de change de clôture.

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en devises étrangères sont pris en compte de résultats. Les écarts de change issus de la conversion aux taux de clôture des investissements nets du Groupe dans des filiales, coentreprises et entreprises associées sont présentés en écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global. L'investissement net du Groupe comprend la part du Groupe dans l'actif net des filiales, coentreprises et entreprises associées, et certains emprunts intra-groupe. La définition de l'investissement net tient compte des emprunts entre les filiales et de certains éléments intra-groupe libellés en devises. Les autres écarts de change sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Quand le Groupe couvre des investissements nets dans des activités à l'étranger, les gains et les pertes relatifs à la partie efficace de l'instrument de couverture sont comptabilisés en écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global. Les gains ou pertes relatifs aux parties inefficaces sont comptabilisés dans le compte de résultats. Les gains et pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont pris en compte de résultats lors de la cession de l'activité à l'étranger.

### Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition («acquisition method») à la date d'acquisition, celle-ci étant la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il a droit à des bénéfices variables par son implication dans l'entité et qu'il a la possibilité d'affecter ces bénéfices au travers du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Le coût d'une acquisition est évalué comme le total de la contrepartie transférée, évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition, du montant de la participation ne donnant pas le contrôle et de la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise. Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe évalue la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. La contrepartie transférée n'inclut pas les montants liés à la résolution de relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés dans le compte de résultat. L'excédent du total de la contrepartie transférée et du montant reconnu de la participation ne donnant pas le contrôle dans le montant net reconnu (généralement à la juste valeur) des actifs identifiables de l'entreprise acquise et des passifs repris constitue un goodwill et est reconnu en tant qu'actif. Dans le cas où cet excédent est négatif, il est immédiatement comptabilisé en résultat. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Toute contrepartie éventuelle due est reconnue à sa juste valeur à la date d'acquisition. Si la contrepartie éventuelle est présentée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. Dans le cas contraire, les changements ultérieurs de la juste valeur sont comptabilisés en résultat. Les coûts d'acquisition encourus, autres que ceux associés à l'émission de dettes ou de titres que le Groupe contracte dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en résultat.

Pour les besoins des tests de perte de valeur, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auxquels le goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Le goodwill est suivi au niveau des secteurs opérationnels pour les regroupements d'entreprises et les opérations réalisées par la société-mère, et au niveau du pays pour les regroupements d'entreprises réalisés par Belron s.a. et ses filiales.

Les goodwill sont soumis à un test de perte de valeur annuellement ou plus souvent si des événements ou des changements de circonstances indiquent une perte de valeur potentielle. La valeur comptable du goodwill est comparée à la valeur recouvrable, cette dernière étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Une perte de valeur est comptabilisée directement comme une charge et n'est pas annulée ultérieurement.

### Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est évaluée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les contrats clients et les marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Généralement, les coûts associés au développement ou à la maintenance des logiciels sont pris en résultat lorsqu'ils sont encourus. Cependant, les coûts directement associés à des logiciels identifiables et uniques contrôlés par le Groupe et appelés à générer au-delà d'un an des bénéfices économiques supérieurs à leur coût sont reconnus comme immobilisations incorporelles.

Le mode d'amortissement utilisé doit refléter le rythme selon lequel l'entité prévoit de consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité finie sont généralement amorties linéairement sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité sont comprises entre 2 et 10 ans.

## NOTE ANNEXE 2 : MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les marques pour lesquelles des entrées nettes de trésorerie sont attendues sur une période limitée sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité résiduelle, estimée à 5 ans au plus.

Les périodes d'amortissement sont réévaluées annuellement.

Les marques qui ont des durées d'utilité indéterminées sont celles pour lesquelles, grâce aux efforts marketing consentis, il n'existe aucune limite prévisible à la période pendant laquelle ces actifs sont appelés à générer des entrées nettes de trésorerie pour le Groupe. Elles ne sont par conséquent pas amorties mais soumises annuellement à des tests de perte de valeur.

Tout actif incorporel ayant une durée d'utilité finie ou indéterminée et pour lequel il existe une indication de perte de valeur fait l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, voit sa valeur comptable ramenée immédiatement à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats consolidé.

Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles développées en interne sont comptabilisées en compte de résultats consolidé au moment où elles sont engagées.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont immobilisées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'immobilisation spécifique correspondante. Toutes les autres dépenses sont passées en charge au moment où elles sont engagées.

Les pertes de valeur reconnues sur les unités génératrices de trésorerie sont allouées de manière à d'abord réduire la valeur comptable de l'éventuel goodwill alloué à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite réduire la valeur comptable des autres actifs de l'unité au pro rata de ceux-ci.

### Recherche et développement

Les dépenses de recherche (ou relatives à la phase de recherche d'un projet interne) sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Une immobilisation incorporelle résultant d'un développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, tous les éléments suivants peuvent être démontrés :

- (a) la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- (b) l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- (c) la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- (d) la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- (e) la disponibilité des ressources techniques, financières et autres, nécessaires à l'achèvement du développement et à l'utilisation ou à la vente de l'immobilisation incorporelle ;
- (f) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au développement de l'immobilisation incorporelle.

### Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est initialement évaluée à son coût. Celui-ci comprend le prix d'achat (y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais), ainsi que tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation. Le cas échéant, le coût comprend également l'estimation initiale du coût relatif au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située. Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le montant amortissable est réparti de manière linéaire sur sa durée d'utilité. Dans le cas d'immobilisations construites par le Groupe, les coûts comprennent le coût des matériaux, le coût de la main d'œuvre, l'estimation initiale, si applicable, du coût relatif au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située. Les gains ou pertes réalisées lors de la cession d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées au sein du compte de résultat.

Les amortissements sont comptabilisés sur une base linéaire au fil de la durée d'utilité des immobilisations corporelles. Les terrains ne font pas l'objet d'amortissement. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Bâtiments : de 40 à 50 ans ;
- Installations et équipements : de 3 à 15 ans ;
- Équipement informatique : de 2 à 7 ans ;
- Actifs détenus en location : dépend de la durée de la location.

## **NOTE ANNEXE 2 : MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire à chaque date de clôture.

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation corporelle est plus élevée que la valeur recouvrable estimée de cette immobilisation, celle-ci est ramenée immédiatement à sa valeur recouvrable.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, seulement s'il est probable que les avantages économique futurs associés à ces éléments iront au Groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés dans le compte de résultats durant l'exercice pendant lequel ils sont encourus.

### **Contrats de location**

#### *Contrats de location simple pour lesquels le Groupe est le bailleur*

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple dans lesquels une partie significative des risques et des avantages liés à la propriété sont conservés par le bailleur (autres que les véhicules vendus sous contrats de type «buy-back») sont présentés en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière. Ils sont amortis sur base de leur durée d'utilité présumée. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

#### *Contrats de location simple pour lesquels le Groupe est le preneur*

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les interventions reçues dans le cadre des contrats de location sont comptabilisées en déduction de la charge de location au fil de la durée du contrat.

#### *Contrats de location-financement pour lesquels le Groupe est le preneur*

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés substantiellement au Groupe sont classés en tant que contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont comptabilisés, au début de la période de location, pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien loué et la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre amortissement du solde de la dette et charge financière, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les dettes de location, après exclusion des charges financières, sont présentées parmi les emprunts. Les charges financières sont prises en résultat sur la durée du contrat de location. Les actifs loués sont amortis sur base de leur durée d'utilité présumée, et ce de manière cohérente par rapport aux immobilisations corporelles similaires détenues par le Groupe. S'il n'est pas raisonnablement certain que la propriété de l'actif sera acquise à la fin du contrat de location, l'actif est amorti sur la plus courte des périodes suivantes : durée du contrat de location ou durée d'utilité de l'actif.

#### *Véhicules vendus sous contrats de type «buy-back»*

Les véhicules vendus sous contrats de type «buy-back» sont comptabilisés comme des contrats de location simple (dans les comptes du bailleur) et sont présentés en stocks dans l'état de la situation financière. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat (engagement de «buy-back») est considérée comme un produit à reporter, tandis que l'engagement de «buy-back» est présenté en dettes commerciales. Les produits à reporter sont comptabilisés comme ventes de manière linéaire sur la durée de détention du véhicule.

### **Immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Ceux-ci sont dépréciés linéairement selon leur durée d'utilité. Cette dernière est estimée entre 40 et 50 ans.

### **Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les éléments non fongibles, tels que les véhicules neufs ou d'occasion, sont valorisés sur base de leur coût individuel. Les autres éléments sont valorisés en utilisant la méthode du premier entré – premier sorti ou celle du coût moyen pondéré. Lorsque les stocks sont utilisés, la valeur comptable de ces stocks est comptabilisée en charges sur la période au cours de laquelle les produits correspondants sont comptabilisés. Les dépréciations et les pertes sont comptabilisées en charges sur la période au cours de laquelle elles se produisent. Les reprises de dépréciation sont comptabilisées comme des réductions du montant des stocks comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle les reprises interviennent.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue, exclusion faite des montants bloqués ou restreints au Groupe. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme (maximum 3 mois), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

## NOTE ANNEXE 2 : MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Capitaux propres

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont déduits des capitaux propres, nets d'impôts.

Lorsque la société (ou ses filiales) rachète ses propres instruments de capitaux propres, ils sont déduits des capitaux propres en tant qu'actions propres. Lorsque ces instruments sont cédés, toute compensation reçue est comptabilisée en capitaux propres.

Les dividendes proposés ou déclarés après la date de clôture ne sont pas reconnus comme dette à cette date ; ils sont présentés en capitaux propres.

### Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée. Les provisions sont évaluées sur base de la valeur actuelle des flux estimés de trésorerie attendus, en utilisant un taux spécifique d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent.

Une provision pour garantie est constituée lors de la vente de produits ou prestation de services sous-jacents, sur base de données historiques et d'une pondération des octrois potentiels au regard des probabilités associées.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsqu'un plan détaillé et officiel de restructuration a été approuvé par le Groupe, et la restructuration a commencé ou été annoncée publiquement. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas couvertes par la provision.

### Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Il existe, dans le Groupe, différents régimes de pensions complémentaires à cotisations définies et à prestations définies. Ces régimes sont dans la plupart des cas couverts par des fonds de pension ou des assurances. Le niveau minimum d'actifs dont doivent disposer ces fonds de pension ou assurances est défini par les législations nationales.

Les engagements de contribution à des *plans de pension à cotisations définies* sont inscrits en charges au moment où le service sous-jacent est rendu. Les cotisations payées d'avance mènent à la comptabilisation d'un actif pour autant qu'un remboursement ou une diminution des versements futurs soit possible.

Les engagements du Groupe résultant des *plans de pension à prestations définies*, ainsi que leur coût, font l'objet, au moins annuellement, d'une valorisation actuarielle réalisée par des actuaires indépendants (selon la méthode des «unités de crédit projetées»). La valeur actuelle de l'obligation au titre de prestations définies est déterminée par l'actualisation des sorties futures de trésorerie au taux de rendement du marché des obligations de sociétés de première catégorie qui sont émises dans la monnaie dans laquelle les prestations seront payées et qui ont une échéance proche de celle de l'obligation de pension. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans leur intégralité dans la période au cours de laquelle ils sont constatés. Ils sont présentés dans l'état du résultat global. Le coût des services rendus est immédiatement comptabilisé pour autant que les droits à prestations soient acquis ou est amorti linéairement jusqu'à ce que ces droits soient acquis.

Les engagements concernant les avantages à long terme du personnel comptabilisés dans l'état de la situation financière représentent la valeur actuelle des engagements des régimes à prestations définies, après déduction de la juste valeur des actifs de ces régimes. Si le résultat de ce calcul représente un actif, la comptabilisation de celui-ci est limitée à la valeur actuelle de tout avantage économique sous forme de remboursement à obtenir de ces régimes ou de diminution des cotisations futures à verser à ces régimes.

### Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont payables lorsque le Groupe a mis fin à l'emploi avant la date normale de retraite ou si un employé accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise les indemnités de fin de contrat de travail dès qu'il est manifestement engagé à mettre fin au contrat de travail lorsque l'entité a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter. Si le règlement des indemnités n'est pas attendu dans les 12 mois après la date de clôture, les indemnités sont actualisées.

### Autres avantages à long terme

Le Groupe enregistre une provision pour les plans d'incitation à long terme lorsqu'ils sont prévus contractuellement ou s'il existe dans le passé des pratiques qui ont créé une obligation implicite. Cette provision est actualisée afin de déterminer sa valeur actuelle. Les réévaluations sont comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période durant laquelle elles sont effectuées.

## NOTE ANNEXE 2 : MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Instruments financiers hors dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les prêts et créances et titres de dette à la date à laquelle ils sont émis. L'ensemble des autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date d'échange à laquelle l'entité devient contractuellement liée à l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de cet actif expirent, ou lorsqu'il transfère ces droits via une transaction au travers de laquelle l'ensemble des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier sont en substance transférés, ou lorsqu'il ne transfère ni ne conserve en substance l'ensemble des risques et avantages et ne conserve pas de contrôle sur l'actif transféré. Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsqu'il s'en trouve déchargé de ses obligations contractuelles, ou que celles-ci sont annulées ou expirent.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés sur une base nette dans l'état consolidé de la situation financière seulement si le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'il a l'intention de les régler sur une base nette ou simultanément.

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur via le compte de résultats, les placements détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et les créances, et les actifs disponibles à la vente. La classification dépend de la raison pour laquelle l'actif financier a été acquis. Le management détermine la classification des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

(a) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont des actifs financiers détenus à des fins de transactions. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a principalement été acquis dans un but de le revendre dans un délai rapproché. Les actifs de cette catégorie sont classés dans les actifs courants si leur règlement est prévu dans les 12 mois ; autrement ils sont classés au sein des actifs non-courants.

(b) Les placements détenus jusqu'à l'échéance

Ces actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(c) Les prêts et les créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non-dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont classés dans les actifs courants, sauf si leurs échéances sont supérieures à 12 mois après la fin de la période de clôture. Ils sont alors classés dans les actifs non-courants. Les prêts et créances du Groupe comprennent les postes «clients et autres débiteurs», «trésorerie et équivalents de trésorerie» et «autres actifs financiers» dans l'état consolidé de la situation financière.

(d) Les actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs non-dérivés qui sont soit relatifs à cette catégorie soit qui n'ont pas été classés dans une autre catégorie. Ils sont classés dans les actifs non-courants à moins que l'investissement ne soit échu ou que le management ait l'intention de le vendre endéans les 12 mois après la fin de la période de clôture.

Evaluation des instruments financiers :

(a) Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur via les autres éléments du résultat global. Les éventuelles pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

(b) La valeur nette comptable des actions propres est déduite des capitaux propres.

(c) Les clients et autres débiteurs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Des pertes de valeur sont comptabilisées le cas échéant.

(d) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

(e) Les fournisseurs, autres créditeurs et emprunts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Instruments financiers – Dérivés

Les dérivés sont utilisés pour la couverture des risques financiers du Groupe.

Le Groupe est exposé à des risques de taux d'intérêt et de change. Le Groupe utilise des contrats de change à terme («contrats FX»), des swaps de taux d'intérêt («IRS»), des «cross currency swaps» («CCIRS») et des options pour couvrir ces risques. Le Groupe n'utilise pas de produits dérivés dans un but spéculatif. Cependant, certaines transactions sur dérivés, bien que constituant des couvertures au sens économique, ne répondent pas aux critères spécifiques d'IAS 39 permettant d'appliquer la comptabilité de couverture.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. L'ensemble des frais imputables à la transaction sont comptabilisés au sein du compte de résultat. S'ils ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, ils sont présentés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction et sont ultérieurement mesurés à leur juste valeur. Les dérivés détenus à des fins de transactions sont ceux qui ne respectent pas les critères de comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39. Les variations de juste valeur des dérivés ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont enregistrées en compte de résultat quand ils surviennent.

## NOTE ANNEXE 2 : MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### *Couverture des flux de trésorerie*

Les changements de juste valeur des dérivés qui sont désignés comme couverture de flux de trésorerie futurs, et répondant aux tests d'efficacité, sont directement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et la portion inefficace est immédiatement prise en résultat. Si la couverture de flux de trésorerie est relative à un engagement ferme ou si la transaction sous-jacente prévue donne lieu à la reconnaissance d'un actif ou d'un passif, alors, au moment de la reconnaissance de l'actif ou du passif, les gains ou pertes générés par le dérivé, qui ont été préalablement pris dans les autres éléments du résultat global, sont reconnus avec l'actif ou le passif couvert. Pour les couvertures dont le sous-jacent ne donne pas lieu à la reconnaissance d'un passif ou d'un actif, les montants préalablement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont pris en résultat au moment où le sous-jacent affecte le résultat.

### *Couverture de juste valeur*

Pour les couvertures efficaces de juste valeur, la valeur du sous-jacent est ajustée sur base des variations de la juste valeur de la couverture, avec une contrepartie dans le compte de résultats. Les gains et pertes issus de la réévaluation du dérivé sont pris en résultat. Le même traitement s'applique aux couvertures non basées sur des dérivés (telles que les couvertures d'investissements nets par de la dette).

La comptabilité de couverture s'arrête lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance, est vendu, est clôturé, est exercé ou ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture. Dans le cas d'une couverture des flux de trésorerie, les gains ou pertes accumulé(e)s comptabilisé(e)s en capitaux propres sont transféré(e)s en compte de résultats au même moment où le sous-jacent impacte le compte de résultat. Si l'opération initialement prévue n'est plus attendue, les gains ou pertes accumulé(e)s sont immédiatement repris(es) en compte de résultat.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou d'autres contrats hôtes sont traités séparément quand leurs risques ou caractéristiques ne sont pas étroitement imbriqués dans ceux des contrats hôtes, et quand les contrats hôtes ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur avec les gains et pertes non réalisés pris en résultat.

### **Options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle**

Le Groupe s'est engagé vis-à-vis des actionnaires ne détenant pas le contrôle de Belron à acquérir leurs parts dans cette société si ceux-ci devaient vouloir exercer leurs options de vente. Le prix d'exercice des options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle est comptabilisé en dette financière. Pour les options de vente accordées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 aux actionnaires ne détenant pas le contrôle, le goodwill est ajusté en fin d'exercice pour tenir compte de la variation du prix d'exercice des options de vente et de la variation de la valeur comptable de ces participations ne donnant pas le contrôle.

Suite à l'application de la version révisée de la norme IFRS 3 (1<sup>er</sup> janvier 2010), pour les options de vente accordées après le 1<sup>er</sup> janvier 2010 aux actionnaires ne détenant pas le contrôle, la différence entre la contrepartie reçue et le prix d'exercice des options accordées est initialement comptabilisée dans les capitaux propres part du Groupe. A chaque clôture, le réajustement de la dette financière résultant de ces options est comptabilisé dans le compte de résultats consolidé comme réajustement de valeur dans les charges financières nettes.

### **Actifs non-courants détenus en vue de la vente et activité abandonnée**

Les actifs non-courants (ou groupes destinés à être cédés comprenant des actifs et des passifs) sont classés dans les actifs détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable est recouverte principalement par une vente et que la vente est considérée comme hautement probable. Ils sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Une fois classés comme détenus en vue de la vente, les immobilisations incorporelles et corporelles ne font plus l'objet d'amortissement ou de dépréciation.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou zone géographique d'activité majeure et distincte, qui a été cédée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est présentée sur une ligne distincte dans le compte de résultats. Lorsqu'une activité est classée comme abandonnée, les données comparatives du compte de résultat et de l'état consolidé du résultat global sont présentées comme si l'activité avait été abandonnée depuis le début de l'année de comparaison.

### **Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires provenant de la *vente de biens* sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- (a) le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- (b) le Groupe a cessé d'être impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- (c) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe ; et
- (e) les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

## NOTE ANNEXE 2 : MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une *prestation de services* peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Le résultat d'une transaction peut être estimé de façon fiable lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- (a) le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- (b) il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe ;
- (c) le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable ; et
- (d) les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour finaliser la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires sont présentés nets des remises, ristournes et rabais commerciaux.

Les *intérêts* sont comptabilisés en fonction du temps écoulé en tenant compte du rendement effectif de l'actif. Les *redevances* doivent être comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont acquises, conformément à la substance de l'accord concerné. Les *dividendes* sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

Les ventes de biens, prestations de services et redevances sont présentées dans le compte de résultats sous l'intitulé «produits des activités ordinaires». Les intérêts sont présentés sous l'intitulé «charges financières nettes».

### Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions s'inscrivent exclusivement dans le cadre des plans d'options sur actions accordés au personnel.

Les plans d'options sur actions réglés en instruments de capitaux propres accordés au personnel après le 7 novembre 2002 sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 2, de sorte que leur coût est pris en résultat (avec une augmentation correspondante des fonds propres) sur la période d'acquisition des droits d'exercice.

### Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif.

### Subventions publiques

Les subventions liées à des actifs sont présentées au passif du bilan en produits différés, et amortis sur la durée d'utilité des actifs concernés.

### Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Il est comptabilisé au sein du compte de résultat à moins qu'il ne relève de regroupement d'entreprises ou d'éléments comptabilisés directement au sein des fonds propres ou des autres éléments du résultat global.

Les *impôts exigibles* de l'exercice et des exercices précédents sont comptabilisés en tant que passifs tant qu'ils ne sont pas réglés. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent est comptabilisé en tant qu'actif. L'avantage lié à une perte fiscale pouvant être reportée en arrière pour recouvrer l'impôt exigible d'un exercice antérieur est comptabilisé en tant qu'actif. Le management évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales concernant des situations pour lesquelles les règles fiscales applicables sont sujettes à interprétations. Une provision est établie si nécessaire sur base des montants susceptibles d'être payés aux autorités fiscales. Les actifs et passifs d'impôts exigibles sont compensés seulement si certaines conditions sont remplies.

Les *impôts différés* sont comptabilisés en utilisant l'approche bilan de la méthode du report variable, sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs dans le cadre du reporting financier et les montants utilisés à des fins fiscales. Les impôts différés ne sont pas calculés sur les différences temporelles suivantes : (i) la reconnaissance initiale d'un goodwill et (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable. Le montant des impôts différés est fonction de la manière dont la valeur comptable des actifs et passifs seront probablement recouverts ou réglés, et des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture. Un actif d'impôt différé est reconnu dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables futurs sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôts. Les actifs d'impôts différés sont diminués dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal y relatif se réalise. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts exigibles avec les passifs d'impôts exigibles lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont relatifs à des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale soit sur la même entité imposable soit sur des entités imposables qui ont l'intention de régler le solde sur une base nette.

### NOTE ANNEXE 3: INDICATEURS DE PERFORMANCE ALTERNATIFS («APM»)

#### Cadre conceptuel et définitions

Afin de mieux refléter sa performance opérationnelle et aider les investisseurs à obtenir une meilleure compréhension de sa performance financière, le Groupe utilise des indicateurs de performance alternatifs («Alternative Performance Measures», ci-après «APM»). Ces APM sont des indicateurs de performance non définis par les normes IFRS. Le Groupe ne présente pas ces APM comme des alternatives aux indicateurs financiers définis par les normes IFRS et ne donne pas aux APM plus d'importance qu'aux indicateurs définis par les normes IFRS.

Chaque ligne du compte de résultats (voir ci-dessous) et chaque sous-total du compte de résultats sectoriel (voire note annexe 4) est ventilé de manière à fournir des informations sur les éléments courants et sur les éléments inhabituels et les réajustements de valeur. Les éléments inhabituels et les réajustements de valeur comprennent les éléments suivants:

- (a) les gains et pertes comptabilisés sur les instruments financiers (la variation de juste valeur entre l'ouverture et la clôture de la période, à l'exclusion des flux de trésorerie courus générés par les instruments de couverture du Groupe au cours de la période), dans la mesure où la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39 n'est pas appliquée (dans le cas contraire, les gains et pertes comptabilisés sur les instruments financiers sont comptabilisés directement dans l'état consolidé du résultat global);
- (b) les gains et pertes de change résultant de la conversion des emprunts en devises aux cours de clôture;
- (c) le réajustement de valeur de la dette financière résultant des options de vente accordées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 aux actionnaires ne détenant pas le contrôle;
- (d) les pertes de valeur relatives au goodwill et aux autres actifs non-courants;
- (e) l'amortissement des actifs incorporels à durée d'utilité finie résultant de l'affectation du coût d'un regroupement d'entreprises au sens de la norme IFRS 3;
- (f) les autres éléments inhabituels. Ceux-ci sont des éléments importants générés par des événements ou des transactions qui surviennent dans le cadre de l'activité ordinaire du Groupe, et qui, individuellement ou de manière agrégée s'ils sont de nature semblable, sont identifiés en raison de leur taille ou de leur incidence.

Tous les autres éléments sont présentés parmi les éléments courants.

Le résultat courant après impôts («PAT courant») est constitué du résultat des activités poursuivies tel qu'il apparaît dans le compte de résultats (ou du résultat de la période lorsqu'aucune activité n'a été abandonnée au cours de l'exercice), après exclusion des éléments inhabituels et des réajustements de valeur définis ci-dessus, et après exclusion de l'impact fiscal de ceux-ci.

Le résultat courant avant impôts («PBT courant») est constitué du résultat avant impôts tel qu'il apparaît dans le compte de résultats, après exclusion des éléments inhabituels et des réajustements de valeur définis ci-dessus.

La part du Groupe dans le PAT courant et la part du Groupe dans le PBT courant sont calculées après exclusion de la part des actionnaires ne détenant pas le contrôle dans le PAT courant et le PBT courant.

### NOTE ANNEXE 3: INDICATEURS DE PERFORMANCE ALTERNATIFS («APM») (suite)

Présentation des APM dans le compte de résultats consolidé pour l'exercice clôturé le 31 décembre

en millions de EUR	Notes annexes	2015			2014 <sup>(1)</sup>		
		Total	Dont		Total	Dont	
			Eléments courants <sup>(2)</sup>	Eléments inhabituels et réajustements de valeur <sup>(2)</sup>		Eléments courants <sup>(2)</sup>	Eléments inhabituels et réajustements de valeur <sup>(2)</sup>
<b>Produits des activités ordinaires</b>	5	<b>6.035,4</b>	6.035,4	-	<b>5.453,1</b>	5.453,1	-
Coût des ventes		-4.169,5	-4.171,6	2,1	-3.735,6	-3.725,3	-10,3
<b>Marge brute</b>		<b>1.865,9</b>	1.863,8	2,1	<b>1.717,5</b>	1.727,8	-10,3
Charges commerciales et administratives		-1.622,9	-1.611,7	-11,2	-1.516,9	-1.501,9	-15,0
Autres produits opérationnels		7,0	1,6	5,4	3,9	3,9	-
Autres charges opérationnelles		-15,2	-5,2	-10,0	-141,8	-11,4	-130,4
<b>Résultat opérationnel</b>	6	<b>234,8</b>	248,5	-13,7	<b>62,7</b>	218,4	-155,7
Charges financières nettes	7	-38,9	-37,1	-1,8	-32,3	-42,2	9,9
Produits financiers		3,7	3,6	0,1	18,2	5,6	12,6
Charges financières		-42,6	-40,7	-1,9	-50,5	-47,8	-2,7
Quote-part dans le résultat net d'impôts des entités mises en équivalence	8	0,5	5,2	-4,7	0,9	4,4	-3,5
<b>Résultat avant impôts</b>	3	<b>196,4</b>	216,6	-20,2	<b>31,3</b>	180,6	-149,3
Impôts sur le résultat	9	-21,6	-24,2	2,6	-9,7	-31,7	22,0
<b>Résultat des activités poursuivies</b>		<b>174,8</b>	192,4	-17,6	<b>21,6</b>	148,9	-127,3
Activités abandonnées	41	-40,4	-4,4	-36,0	-36,2	-19,3	-16,9
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>		<b>134,4</b>	188,0	-53,6	<b>-14,6</b>	129,6	-144,2
<b>Résultat attribuable aux:</b>							
<b>Porteurs de capitaux propres de la société-mère</b>	3	<b>130,7</b>	182,2	-51,5	<b>-11,1</b>	125,7	-136,8
Participations ne donnant pas le contrôle		3,7	5,8	-2,1	-3,5	3,9	-7,4
Résultat par action pour le résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère							
De base (en EUR)	10	2,38	3,32	-0,94	-0,20	2,29	-2,49
Dilué (en EUR)	10	2,38	3,31	-0,93	-0,20	2,28	-2,48
Résultat par action pour le résultat des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère							
De base (en EUR)	10	3,08	3,40	-0,32	0,43	2,62	-2,19
Dilué (en EUR)	10	3,08	3,39	-0,31	0,42	2,61	-2,19

(1) Après retraitement afin de refléter les activités abandonnées au sein du secteur du vitrage de véhicules (voir notes annexes 2 et 41 pour plus de précisions).

(2) Indicateurs de performance alternatifs (APM) – voir section «Cadre conceptuel et définitions» de cette note annexe 3 pour plus d'informations.

### NOTE ANNEXE 3: INDICATEURS DE PERFORMANCE ALTERNATIFS («APM») (suite)

#### Explications et précisions sur les montants présentés comme des APM

Pour les exercices clôturés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, les éléments inhabituels et réajustements de valeur (APM) comprenaient :

en millions de EUR	2015			2014 <sup>(1)</sup>		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
<b>Eléments inhabituels et réajustements de valeur</b>						
<b>Inclus dans le résultat opérationnel</b>	<b>-6,1</b>	<b>-7,6</b>	<b>-13,7</b>	<b>-3,4</b>	<b>-152,3</b>	<b>-155,7</b>
<i>Réajustement de valeur des instruments financiers</i>	-	6,1 (g)	6,1	-	-10,3 (g)	-10,3
<i>Amortissement des contrats client</i>	-	-9,9 (h)	-9,9	-	-10,1 (h)	-10,1
<i>Amortissement des marques à durée d'utilité finie</i>	-	-1,6 (i)	-1,6	-	-1,5 (i)	-1,5
<i>Amortissement d'autres actifs incorporels à durée d'utilité finie</i>	-0,6 (a)	-	-0,6	-1,3 (a)	-	-1,3
<i>Perte de valeur sur goodwill et sur actifs non-courants</i>	-4,1 (b)	-13,1 (j)	-17,2	-2,1 (b)	-89,0 (j)	-91,1
<i>Autres éléments inhabituels</i>	-1,4 (c)	10,9 (k)	9,5	-	-41,4 (k)	-41,4
<b>Inclus dans les charges financières nettes</b>	<b>-3,6</b>	<b>1,8</b>	<b>-1,8</b>	<b>-</b>	<b>9,9</b>	<b>9,9</b>
<i>Réajustement de valeur des instruments financiers</i>	-1,7 (d)	1,8 (g)	0,1	-2,7 (d)	9,9 (g)	7,2
<i>Réajustements de valeur des options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle</i>	-1,9 (e)	-	-1,9	2,7 (e)	-	2,7
<b>Inclus dans le résultat des entités mises en équivalence</b>	<b>-4,7 (f)</b>	<b>-</b>	<b>-4,7</b>	<b>-3,5 (f)</b>	<b>-</b>	<b>-3,5</b>
<b>Inclus dans le résultat avant impôts (PBT)</b>	<b>-14,4</b>	<b>-5,8</b>	<b>-20,2</b>	<b>-6,9</b>	<b>-142,4</b>	<b>-149,3</b>
<i>dont: éléments inhabituels</i>	-1,4	10,9	9,5	-	-41,4	-41,4
<i>réajustements de valeur</i>	-13,0	-16,7	-29,7	-6,9	-101,0	-107,9

(1) Après retraitement afin de refléter les activités abandonnées au sein du secteur du vitrage de véhicules (voir notes annexes 2 et 41 pour plus de précisions).

#### Distribution automobile

- (a) Dans le cadre de l'acquisition en juillet 2012 du solde de participation non encore détenue (67%) de S.M.A.R.T & Clean Automotive Services s.a. (Wondercar, actif dans la réparation «smart repair» de véhicules), la juste valeur de la valorisation initiale a été ajustée en 2013 et un actif incorporel à durée d'utilité finie a été comptabilisé et amorti linéairement sur 3 ans à compter de la date d'acquisition. La charge d'amortissement de la période (en charges commerciales et administratives) s'élève à EUR 0,6 million (EUR 1,3 million au cours de la période précédente). Cet actif incorporel à durée d'utilité finie est entièrement amorti à la date de clôture.
- (b) Au cours de la période, les charges commerciales et administratives comprennent principalement une perte de valeur de EUR 1,2 million actée sur un bâtiment dans le cadre de la mise en œuvre du plan de réorganisation de l'implantation géographique des concessions détenues en propre (projet de reconfiguration annoncé en février 2014) ainsi qu'une perte de valeur de EUR 2,6 millions actée sur certains actifs incorporels informatiques suite à un changement de stratégie dans l'implémentation de nouvelles technologies. Au cours de la période précédente, les charges commerciales et administratives comprenaient une perte de valeur de EUR 2,1 millions actée sur un bâtiment (cessionnaire détenu en propre à Bruxelles) à la suite de la mise en œuvre du projet annoncé en février 2014.
- (c) Au cours de la période, les autres éléments inhabituels du résultat opérationnel comprennent un produit inhabituel de EUR 5,4 millions (présenté au sein des autres produits opérationnels) issu de la vente d'un bâtiment classé comme actif non-courant détenu en vue de la vente au 31 décembre 2014 (voir note annexe 23 du Rapport Financier et de Gestion 2014) et des coûts inhabituels (EUR 6,8 millions comptabilisés au sein des coûts des ventes et des dépenses commerciales et administratives) relatifs au «Emissiongate». Ces charges inhabituelles comprennent des coûts supplémentaires qui seront décaissés en 2016 (par exemple des frais logistiques et postaux pour les actions de rappel à venir).
- (d) Les charges financières nettes comprennent les réajustements de valeur des instruments financiers s'élevant à EUR -1,7 million (EUR -2,7 millions au cours de la période précédente), provenant des variations de juste valeur nette des dérivés. La variation de juste valeur nette des dérivés correspond à la variation de juste valeur brute (c'est-à-dire la variation de juste valeur entre l'ouverture et la clôture de la période) après exclusion des flux de trésorerie courus de la période.
- (e) Les charges financières nettes comprennent une charge de réajustement de valeur des options de vente accordées à certains actionnaires ne détenant pas le contrôle (holding familiale du CEO de Belron), pour EUR -1,9 million (un produit de réajustement de EUR 2,7 millions au cours de la période précédente). Voir la note annexe 33 de ces états financiers consolidés pour plus d'information.
- (f) Au cours de la période, la part du Groupe dans les réajustements de valeur des entités mises en équivalence s'élève à EUR -4,7 millions (EUR -3,5 millions au cours de la période précédente), et est relative à l'amortissement d'actifs incorporels à durée d'utilité finie (contrats clients reconnus dans le cadre de l'apport des activités de location simple de D'Ieteren Lease à Volkswagen D'Ieteren Finance et actifs incorporels informatiques reconnus dans le cadre de l'apport à OTA Keys s.a. des activités de développement de solutions de virtualisation de clés), ainsi qu'aux réductions de valeur inhabituelles supplémentaires liées au «Emissiongate» en 2015. Voir la note annexe 8 pour plus de précisions.

### NOTE ANNEXE 3: INDICATEURS DE PERFORMANCE ALTERNATIFS («APM») (suite)

#### Vitrage de véhicules

- (g) Le coût des ventes et les charges financières nettes comprennent des réajustements de valeur d'instruments financiers (ajustements de juste valeur de contrats de couverture de carburants au sein du coût des ventes, et ajustements de juste valeur de «cross currency interest swaps» au sein des charges financières nettes – voir note annexe 19), respectivement pour EUR -6,1 millions (2014 : EUR -10,3 millions) et pour EUR 1,8 million (2014 : EUR 9,9 millions) provenant des variations de juste valeur nette des dérivés. La variation de juste valeur nette des dérivés correspond à la variation de juste valeur brute (c'est-à-dire la variation de juste valeur entre l'ouverture et la clôture de la période) après exclusion des flux de trésorerie courus de la période.
- (h) Dans le cadre des acquisitions récentes, des contrats clients ont été reconnus comme actifs incorporels à durée d'utilité finie. La charge d'amortissement en 2015 (présentée en charges commerciales et administratives) s'élève à EUR 9,9 millions (2014 : EUR 10,1 millions).
- (i) Les charges commerciales et administratives comprennent l'amortissement des marques à durée d'utilité finie (certaines marques ne sont plus considérées comme immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée depuis qu'il existe une limite prévisible à la période pendant laquelle ces actifs sont appelés à générer des entrées nettes de trésorerie), pour EUR 1,6 million (2014 : EUR 1,5 million).
- (j) Au cours de la période, les charges commerciales et administratives et les autres charges opérationnelles comprennent:
- Une perte de valeur totale de EUR 4,2 millions actée sur l'unité génératrice de trésorerie de la Turquie à la suite du test de perte de valeur réalisé à la clôture semestrielle sur l'ensemble des unités génératrices de trésorerie. Sur la perte de valeur totale, une perte de EUR 3,4 millions a été actée sur le goodwill et une perte de EUR 0,8 million a été actée sur les immobilisations corporelles. Voir la note annexe 11 pour plus d'information.
  - Une perte de valeur actée sur des actifs informatiques au niveau du siège central (EUR 5,4 millions) suite à la décision de décentraliser les activités de conception, de production et d'opération de sites web.
  - Une perte de valeur actée sur des actifs informatiques en Australie et en Nouvelle-Zélande (EUR 3,5 millions) à la suite de leur implémentation avortée et une revue de la stratégie.

Au cours de la période précédente, les autres charges opérationnelles comprenaient une perte de valeur de EUR 89,0 millions actée sur le goodwill de l'unité génératrice du Royaume-Uni.

- (k) En 2015, les autres éléments inhabituels (EUR 10,9 millions présentés en coûts des ventes, en charges commerciales et administratives et en autres charges opérationnelles) comprennent un gain lié à la clôture d'un plan de retraite à prestations définies au Pays-Bas (EUR 21,5 millions), des frais additionnels associés à la clôture d'un plan de retraite à prestations définies au Royaume-Uni (EUR -0,6 million), des indemnités de fin de contrat de travail (EUR -0,7 million) suite à la décision de décentraliser des activités de conception, de production et d'opération de sites web, la restructuration de centres d'appel et la cessation de l'activité de distribution de vitrage de bus et de cars en France (EUR -3,9 millions), la perte reconnue (EUR -2,7 millions) suite à la cession de l'activité de la société Auto restore\* ADR au Royaume-Uni à la suite de la décision de se concentrer sur un service de réparations légères qui soit à 100% mobile, les réductions d'effectifs en Italie (EUR -2,2 millions) et à la finalisation de l'acquisition Guardian Glass en Espagne (EUR -0,5 million).

Au cours de la période précédente, les autres éléments inhabituels (EUR -41,4 millions) comprenaient des frais de restructuration et des réductions de valeur associées à un changement dans le modèle opérationnel au Royaume-Uni (EUR -16,4 millions), la cessation des activités spécifiques en Allemagne (EUR 10,3 millions), des coûts d'intégration liés à l'acquisition de Guardian Glass & Co. aux Etats-Unis et en Espagne (EUR 6,7 millions), des frais de restructuration en Italie (EUR -3,2 millions) et aux Pays-Bas (EUR -4,0 millions) et à la finalisation d'un important projet d'acquisition et d'intégration au Canada (EUR 0,8 million).

En 2015 et 2014, au sein du secteur du vitrage de véhicules, la ligne «Activités abandonnées» (voir note annexe 41 pour plus de précisions) du compte de résultats consolidé comprend des éléments inhabituels et réajustements de valeur de respectivement EUR -36,0 millions et EUR -16,9 millions.

En 2015, la charge de EUR 36,0 millions comprend :

- La perte de valeur actée sur l'entière part du goodwill et des réductions de valeur actées sur les immobilisations corporelles et incorporelles, les stocks et les créances de l'unité génératrice de trésorerie du Brésil (respectivement EUR -15,9 millions, EUR -3,1 millions, EUR -3,0 millions, EUR -8,5 millions et EUR -5,8 millions), ainsi que des frais de cession (EUR -0,4 million).
- Des frais de cessation d'activité relatifs à la Chine (EUR -3,6 millions) compensés par un gain d'effets de change (EUR 4,3 millions).

En 2014, la charge de EUR 16,9 millions comprenait la perte de valeur actée sur le goodwill (EUR 9,4 millions) et des frais de cessation d'activité (EUR 7,5 millions) relatifs à l'unité génératrice de trésorerie de la Chine.

### NOTE ANNEXE 3: INDICATEURS DE PERFORMANCE ALTERNATIFS («APM») (suite)

#### Réconciliation entre les APM et les données IFRS présentées

en millions de EUR	2015			2014 <sup>(1)</sup>		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
<b>Passage du résultat avant impôts à la part du Groupe dans le PBT courant:</b>						
Résultat avant impôts	57,1	139,3	196,4	43,6	-12,3	31,3
Moins: éléments inhabituels et réajustements de valeur en résultat avant impôts	14,4	5,8	20,2	6,9	142,4	149,3
<b>PBT courant</b>	<b>71,5</b>	<b>145,1</b>	<b>216,6</b>	<b>50,5</b>	<b>130,1</b>	<b>180,6</b>
Moins: part du Groupe dans les impôts sur le résultat courant des entités mises en équivalence	2,9	-	2,9	1,8	-	1,8
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le PBT courant	0,1	-7,5	-7,4	0,2	-6,7	-6,5
<b>Part du Groupe dans le PBT courant</b>	<b>74,5</b>	<b>137,6</b>	<b>212,1</b>	<b>52,5</b>	<b>123,4</b>	<b>175,9</b>
<b>Passage de la part du Groupe dans le PBT courant à la part du Groupe dans le PAT courant:</b>						
Part du Groupe dans le PBT courant	74,5	137,6	212,1	52,5	123,4	175,9
Part du Groupe dans les impôts sur le résultat courant des entités mises en équivalence	-2,9	-	-2,9	-1,8	-	-1,8
Part du Groupe dans les impôts courants	2,7	-25,4	-22,7	-1,0	-29,1	-30,1
<b>Part du Groupe dans le PAT courant</b>	<b>74,3</b>	<b>112,2</b>	<b>186,5</b>	<b>49,7</b>	<b>94,3</b>	<b>144,0</b>
<b>Passage de la part du Groupe dans le PAT courant au résultat courant de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère:</b>						
Part du Groupe dans le PAT courant	74,3	112,2	186,5	49,7	94,3	144,0
Part du Groupe dans les activités abandonnées courantes 41	-	-4,3	-4,3	-	-18,3	-18,3
<b>Résultat courant attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère</b>	<b>74,3</b>	<b>107,9</b>	<b>182,2</b>	<b>49,7</b>	<b>76,0</b>	<b>125,7</b>

(1) Après retraitement afin de refléter les activités abandonnées au sein du secteur du vitrage de véhicules (voir notes annexes 2 et 41 pour plus de précisions).

#### Flux de trésorerie

La ligne «Acquisitions de filiales» de l'exercice clôturé le 31 décembre 2015 comprend, parmi d'autres opérations, les regroupements d'entreprises mentionnés en note annexe 12.

En 2015 et 2014, au sein du secteur du vitrage de véhicules, la ligne «Autres éléments sans effet de trésorerie» inclut, parmi d'autres montants, la provision pour restructuration comptabilisée à la clôture.

En 2015, au sein du secteur du vitrage de véhicules, la ligne «Autres éléments avec effet de trésorerie» inclut, parmi d'autres montants, le flux de trésorerie relatif aux restructurations annoncées en décembre 2014.

En 2015, au sein du secteur du vitrage de véhicules, la ligne «Avantages du personnel» inclut, parmi d'autres montants, le gain inhabituel sans effet de trésorerie relatif à la clôture d'un plan de pensions à prestations définies au Pays-Bas (voir ci-dessus et voir la note annexe 20).

En 2015, la ligne «Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence» inclut la quote-part du groupe dans les dividendes versés par D'leteren Vehicle Trading s.a., une entreprise associée détenue à 49% (voir note annexe 8).

En 2015 et 2014, les lignes «Investissement en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance» et «Variation nette des autres prêts et emprunts» sont principalement liées au remboursement de deux emprunts obligataires en décembre 2014 et en juillet 2015 (secteur de la distribution automobile).

En 2015, le financement intra-groupe représentait des montants prêtés par le secteur de la distribution automobile au secteur du vitrage de véhicules, à des conditions de marché.

## NOTE ANNEXE 4 : INFORMATION SECTORIELLE

### Note annexe 4.1 : Critères de segmentation

Les secteurs opérationnels du Groupe sont la distribution automobile et le vitrage de véhicules.

Le secteur de la distribution automobile comprend les activités de distribution (voir note annexe 1) ainsi que les activités «corporate». Le secteur du vitrage de véhicules comprend Belron s.a. et ses filiales (voir note annexe 1).

Ces secteurs opérationnels sont cohérents avec l'organisation du Groupe et sa structure de reporting interne.

### Note annexe 4.2 : Compte de résultats sectoriel - Secteurs opérationnels (Exercice clôturé le 31 décembre)

en millions de EUR	Notes annexes	2015			2014 <sup>(1)</sup>				
		Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Éliminations	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Éliminations	Groupe
Produits externes des activités ordinaires	5	2.874,2	3.161,2		6.035,4	2.660,5	2.792,6		5.453,1
Produits intra-groupe des activités ordinaires		5,1	-	-5,1	-	3,8	-	-3,8	-
<b>Produits sectoriels des activités ordinaires</b>		<b>2.879,3</b>	<b>3.161,2</b>	<b>-5,1</b>	<b>6.035,4</b>	<b>2.664,3</b>	<b>2.792,6</b>	<b>-3,8</b>	<b>5.453,1</b>
<b>Résultat opérationnel (constituant le résultat sectoriel)</b>	6	<b>60,4</b>	<b>174,4</b>		<b>234,8</b>	<b>49,9</b>	<b>12,8</b>		<b>62,7</b>
<i>dont: éléments courants (APM)</i>	6	66,5	182,0		248,5	53,3	165,1		218,4
<i>éléments inhabituels et réajustements de valeur (APM)</i>	3/6	-6,1	-7,6		-13,7	-3,4	-152,3		-155,7
Charges financières nettes	7	-3,8	-35,1		-38,9	-7,2	-25,1		-32,3
Produits financiers		1,3	2,4		3,7	8,0	10,2		18,2
Charges financières		-5,1	-37,5		-42,6	-15,2	-35,3		-50,5
Quote-part dans le résultat net d'impôts des entités mises en équivalence	8	0,5	-		0,5	0,9	-		0,9
<b>Résultat avant impôts</b>	3	<b>57,1</b>	<b>139,3</b>		<b>196,4</b>	<b>43,6</b>	<b>-12,3</b>		<b>31,3</b>
<i>dont: éléments courants (APM)</i>	3	71,5	145,1		216,6	50,5	130,1		180,6
<i>éléments inhabituels et réajustements de valeur (APM)</i>	3	-14,4	-5,8		-20,2	-6,9	-142,4		-149,3
Impôts sur le résultat	9	2,6	-24,2		-21,6	5,0	-14,7		-9,7
<b>Résultat des activités poursuivies</b>		<b>59,7</b>	<b>115,1</b>		<b>174,8</b>	<b>48,6</b>	<b>-27,0</b>		<b>21,6</b>
<i>dont: éléments courants (APM)</i>		74,2	118,2		192,4	49,5	99,4		148,9
<i>éléments inhabituels et réajustements de valeur (APM)</i>		-14,5	-3,1		-17,6	-0,9	-126,4		-127,3
Activités abandonnées	41	-	-40,4		-40,4	-	-36,2		-36,2
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>		<b>59,7</b>	<b>74,7</b>		<b>134,4</b>	<b>48,6</b>	<b>-63,2</b>		<b>-14,6</b>

		Auto-mobilité Distribution	Véhicule Glass	Group	Auto-mobilité Distribution	Véhicule Glass	Group
<b>Résultat attribuable aux :</b>							
Porteurs de capitaux propres de la société-mère		59,8	70,9	130,7	48,8	-59,9	-11,1
<i>dont: éléments courants (APM)</i>	3	74,3	107,9	182,2	49,7	76,0	125,7
<i>éléments inhabituels et réajustements de valeur (APM)</i>		-14,5	-37,0	-51,5	-0,9	-135,9	-136,8
Participations ne donnant pas le contrôle		-0,1	3,8	3,7	-0,2	-3,3	-3,5
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>		<b>59,7</b>	<b>74,7</b>	<b>134,4</b>	<b>48,6</b>	<b>-63,2</b>	<b>-14,6</b>

(1) Après retraitement afin de refléter les activités abandonnées au sein du secteur du vitrage de véhicules (voir notes annexes 2 et 41 pour plus de précisions).

## NOTE ANNEXE 4 : INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Note annexe 4.3 : Etat de la situation financière sectoriel - Secteurs opérationnels (Au 31 décembre)

en millions de EUR	Notes annexes	2015			2014		
		Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Goodwill	11	9,9	980,7	990,6	9,9	955,8	965,7
Autres immobilisations incorporelles	13	9,2	461,5	470,7	9,3	448,6	457,9
Immobilisations corporelles	15	184,1	336,9	521,0	179,4	326,4	505,8
Immeubles de placement	16	4,3	-	4,3	6,7	-	6,7
Participations mises en équivalence	8	59,5	-	59,5	62,8	-	62,8
Actifs financiers disponibles à la vente	17	0,5	-	0,5	0,5	-	0,5
Avantages du personnel	20	-	47,6	47,6	-	40,9	40,9
Actifs d'impôts différés	21	2,0	44,5	46,5	1,4	51,4	52,8
Autres créances	22	22,5	2,6	25,1	22,4	2,3	24,7
<b>Actifs non-courants</b>		<b>292,0</b>	<b>1.873,8</b>	<b>2.165,8</b>	<b>292,4</b>	<b>1.825,4</b>	<b>2.117,8</b>
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	23	7,0	8,2	15,2	6,3	-	6,3
Stocks	24	329,1	285,6	614,7	323,3	285,4	608,7
Placements détenus jusqu'à l'échéance	14	59,8	-	59,8	176,1	-	176,1
Dérivés détenus à des fins de couverture	18	-	4,3	4,3	-	1,5	1,5
Dérivés détenus à des fins de transaction	19	-	0,9	0,9	3,3	0,9	4,2
Autres actifs financiers	25	-	-	-	-	1,8	1,8
Actifs d'impôts courants	26	-	3,8	3,8	0,2	6,7	6,9
Clients et autres débiteurs	27	117,5	242,9	360,4	132,3	246,8	379,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28	88,1	22,0	110,1	54,9	29,9	84,8
<b>Actifs courants</b>		<b>601,5</b>	<b>567,7</b>	<b>1.169,2</b>	<b>696,4</b>	<b>573,0</b>	<b>1.269,4</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>893,5</b>	<b>2.441,5</b>	<b>3.335,0</b>	<b>988,8</b>	<b>2.398,4</b>	<b>3.387,2</b>
Capital et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres		1.733,3	-	1.733,3	1.644,2	-	1.644,2
Participations ne donnant pas le contrôle		-	1,8	1,8	-0,8	1,4	0,6
<b>Capitaux propres</b>		<b>1.733,3</b>	<b>1,8</b>	<b>1.735,1</b>	<b>1.643,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1.644,8</b>
Avantages du personnel	20	7,6	18,9	26,5	8,4	51,9	60,3
Provisions	30	21,9	6,9	28,8	20,5	2,5	23,0
Prêts et emprunts	31/32	4,6	704,8	709,4	6,2	733,3	739,5
Dérivés détenus à des fins de transaction	19	-	-	-	-	2,7	2,7
Options de vente accordées à des actionnaires ne détenant pas le contrôle	33	85,2	-	85,2	75,2	-	75,2
Autres dettes	34	-	21,6	21,6	-	15,9	15,9
Passifs d'impôts différés	21	14,1	17,0	31,1	17,8	20,4	38,2
<b>Passifs non-courants</b>		<b>133,4</b>	<b>769,2</b>	<b>902,6</b>	<b>128,1</b>	<b>826,7</b>	<b>954,8</b>
Passifs liés à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	23	-	6,7	6,7	-	-	-
Provisions	30	-	10,9	10,9	-	34,5	34,5
Dérivés détenus à des fins de couverture	18	-	0,2	0,2	-	0,1	0,1
Prêts et emprunts	31/32	5,9	49,0	54,9	106,7	32,5	139,2
Financement intra-groupe	31	-20,0	20,0	-	-	-	-
Dérivés détenus à des fins de transaction	19	-	5,5	5,5	0,4	7,8	8,2
Passifs d'impôts courants	26	1,1	15,9	17,0	0,1	10,7	10,8
Fournisseurs et autres créditeurs	35	117,8	484,3	602,1	136,7	458,1	594,8
<b>Passifs courants</b>		<b>104,8</b>	<b>592,5</b>	<b>697,3</b>	<b>243,9</b>	<b>543,7</b>	<b>787,6</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>1.971,5</b>	<b>1.363,5</b>	<b>3.335,0</b>	<b>2.015,4</b>	<b>1.371,8</b>	<b>3.387,2</b>

## NOTE ANNEXE 4 : INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Note annexe 4.4 : Tableau des flux de trésorerie sectoriel - Secteurs opérationnels (Exercice clôturé le 31 décembre)

en millions de EUR	Notes	2015			2014 <sup>(1)</sup>		
		Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies</b>							
Résultat de la période		59,7	115,1	174,8	48,6	-27,0	21,6
Impôts sur le résultat	9	-2,6	24,2	21,6	-5,0	14,7	9,7
Quote-part dans le résultat net d'impôts des entités mises en équivalence	8	-0,5	-	-0,5	-0,9	-	-0,9
Charges financières nettes	7	3,8	35,1	38,9	7,2	25,1	32,3
<b>Résultat opérationnel des activités poursuivies</b>		<b>60,4</b>	<b>174,4</b>	<b>234,8</b>	<b>49,9</b>	<b>12,8</b>	<b>62,7</b>
Amortissement des actifs corporels	6	12,9	87,7	100,6	14,4	78,0	92,4
Amortissement des autres actifs incorporels	3/6/13	1,9	37,8	39,7	2,5	34,2	36,7
Pertes de valeur sur goodwill et sur autres actifs non-courants	3/11/15	4,1	15,2	19,3	2,1	89,0	91,1
Autres éléments sans effet de trésorerie	3	-3,2	11,5	8,3	11,4	52,5	63,9
Prestations relatives aux avantages à long terme du personnel	3	-0,4	-23,9	-24,3	-0,2	-6,6	-6,8
Autres éléments avec effet de trésorerie	3	-	-25,2	-25,2	-	-15,9	-15,9
Variation du besoin en fonds de roulement		-10,1	6,1	-4,0	-49,3	20,9	-28,4
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>		<b>65,6</b>	<b>283,6</b>	<b>349,2</b>	<b>30,8</b>	<b>264,9</b>	<b>295,7</b>
Impôts sur le résultat payés		-0,7	-17,3	-18,0	-1,0	-20,6	-21,6
<b>Flux de trésorerie opérationnels nets</b>		<b>64,9</b>	<b>266,3</b>	<b>331,2</b>	<b>29,8</b>	<b>244,3</b>	<b>274,1</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement poursuivies</b>							
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles		-27,1	-94,8	-121,9	-34,9	-96,5	-131,4
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		9,9	1,9	11,8	7,7	2,4	10,1
<b>Investissement net en immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>-17,2</b>	<b>-92,9</b>	<b>-110,1</b>	<b>-27,2</b>	<b>-94,1</b>	<b>-121,3</b>
Acquisitions de filiales (nettes de trésorerie acquise)	3/12	-	-22,6	-22,6	-20,0	-14,0	-34,0
Apport de trésorerie à une filiale commune		-	-	-	-0,4	-	-0,4
Investissement en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3/14	116,4	-	116,4	121,9	-	121,9
Intérêts perçus		12,3	1,7	14,0	11,5	0,3	11,8
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	3/8	3,9	-	3,9	-	-	-
Investissement net en autres actifs financiers		-0,9	-0,2	-1,1	-1,0	0,1	-0,9
<b>Flux de trésorerie d'investissement nets</b>		<b>114,5</b>	<b>-114,0</b>	<b>0,5</b>	<b>84,8</b>	<b>-107,7</b>	<b>-22,9</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement poursuivies</b>							
Acquisition (-)/Cession (+) de participations à des actionnaires ne détenant pas le contrôle		-	-	-	0,8	-	0,8
Cession/(Acquisition) nette d'actions propres		-3,1	-	-3,1	-4,5	-	-4,5
Remboursement des dettes de location-financement		-	-27,2	-27,2	-	-22,4	-22,4
Variation nette des autres prêts et emprunts	3	-102,5	-84,2	-186,7	-153,0	-68,7	-221,7
Variation de financement intra-groupe	31	-20,0	20,0	-	-	-	-
Intérêts payés		-8,8	-35,1	-43,9	-22,1	-35,3	-57,4
Dividendes versés par la société-mère	29	-43,9	-	-43,9	-44,0	-	-44,0
Dividendes reçus des/(versés par les) filiales		32,1	-33,8	-1,7	-	-	-
<b>Flux de trésorerie de financement nets</b>		<b>-146,2</b>	<b>-160,3</b>	<b>-306,5</b>	<b>-222,8</b>	<b>-126,4</b>	<b>-349,2</b>
<b>Flux de trésorerie des activités poursuivies</b>		<b>33,2</b>	<b>-8,0</b>	<b>25,2</b>	<b>-108,2</b>	<b>10,2</b>	<b>-98,0</b>
<b>Flux de trésorerie des activités abandonnées</b>	41	-	<b>-10,1</b>	<b>-10,1</b>	-	<b>-16,3</b>	<b>-16,3</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE TOTAUX DE LA PÉRIODE</b>		<b>33,2</b>	<b>-18,1</b>	<b>15,1</b>	<b>-108,2</b>	<b>-6,1</b>	<b>-114,3</b>
<b>Réconciliation avec l'état de la situation financière</b>							
Trésorerie au début de l'exercice	28	54,9	29,9	84,8	159,1	36,5	195,6
Équivalents de trésorerie au début de l'exercice	28	-	-	-	4,0	-	4,0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	28	<b>54,9</b>	<b>29,9</b>	<b>84,8</b>	<b>163,1</b>	<b>36,5</b>	<b>199,6</b>
Flux de trésorerie totaux de la période		33,2	-18,1	15,1	-108,2	-6,1	-114,3
Écarts de conversion		-	10,8	10,8	-	-0,5	-0,5
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>88,1</b>	<b>22,6</b>	<b>110,7</b>	<b>54,9</b>	<b>29,9</b>	<b>84,8</b>
<i>Dont "Trésorerie et équivalents de trésorerie"</i>	28	<i>88,1</i>	<i>22,0</i>	<i>110,1</i>	<i>54,9</i>	<i>29,9</i>	<i>84,8</i>
<i>Dont "Actifs non-courants détenus en vue de la vente"</i>	23	<i>-</i>	<i>0,6</i>	<i>0,6</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

(1) Après retraitement afin de refléter les activités abandonnées au sein du secteur du vitrage de véhicules (voir notes annexes 2 et 41 pour plus de précisions).

## NOTE ANNEXE 4 : INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Note annexe 4.5 : Autres informations sectorielles - Secteurs opérationnels (Exercice clôturé le 31 décembre)

en millions de EUR	2015			2014		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Accroissements d'immobilisations <sup>(1)</sup>	27,3	162,0	189,3	56,5	131,3	187,8

(1) Les accroissements d'immobilisations représentent les entrées ainsi que les acquisitions par regroupements d'entreprises, y compris le goodwill.

En dehors des amortissements des actifs sectoriels (donnés dans la note annexe 6), la charge des plans d'incitation à long terme du management constitue l'autre charge importante qui est déduite dans le calcul des résultats sectoriels.

## Note annexe 4.6 : Autres informations sectorielles - Secteurs géographiques (Exercice clôturé le 31 décembre)

Les deux secteurs opérationnels du Groupe sont actifs dans trois zones géographiques principales : la Belgique (principal marché pour le secteur de la distribution automobile), le reste de l'Europe et le reste du monde.

en millions de EUR	2015				2014 <sup>(1)</sup>			
	Belgique	Reste de l'Europe	Reste du monde	Groupe	Belgique	Reste de l'Europe	Reste du monde	Groupe
Produits sectoriels des activités ordinaires aux clients externes <sup>(2)</sup>	2.777,2	1.479,8	1.778,4	6.035,4	2.577,4	1.520,3	1.355,4	5.453,1
Actifs non-courants <sup>(3)</sup>	244,1	1.099,3	668,3	2.011,7	240,6	1.071,8	648,4	1.960,8
Accroissements d'immobilisations <sup>(4)</sup>	38,0	54,0	97,3	189,3	61,4	34,2	92,2	187,8

(1) Après retraitement afin de refléter les activités abandonnées au sein du secteur du vitrage de véhicules (voir notes annexes 2 et 41 pour plus de précisions).

(2) Basées sur la localisation géographique des clients.

(3) Les actifs non-courants, tels que définis par IFRS 8, comprennent le goodwill, les autres immobilisations incorporelles, les véhicules, les autres immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les autres créances non-courantes.

(4) Les accroissements d'immobilisations représentent les entrées ainsi que les acquisitions par regroupements d'entreprises, y compris le goodwill.

## NOTE ANNEXE 5 : PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

en millions de EUR	2015	2014 <sup>(1)</sup>
Véhicules neufs	2.512,8	2.316,5
Véhicules d'occasion	46,1	38,7
Pièces et accessoires	180,4	169,7
Activités d'après-vente des D'leteren Car Centers	83,9	81,0
D'leteren Sport	25,5	26,0
Loyers perçus dans le cadre de contrats de type «buy-back»	4,8	5,0
Autres produits des activités ordinaires	20,7	23,6
<b>Sous-total distribution automobile</b>	<b>2.874,2</b>	<b>2.660,5</b>
<b>Vitrage de véhicules</b>	<b>3.161,2</b>	<b>2.792,6</b>
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES (EXTERNES)</b>	<b>6.035,4</b>	<b>5.453,1</b>
<i>dont: ventes de biens</i>	<i>2.950,8</i>	<i>2.717,5</i>
<i>prestations de services</i>	<i>3.083,8</i>	<i>2.735,2</i>
<i>redevances</i>	<i>0,8</i>	<i>0,4</i>

(1) Après retraitement afin de refléter les activités abandonnées au sein du secteur du vitrage de véhicules (voir notes annexes 2 et 41 pour plus de précisions).

Les revenus d'intérêts et de dividendes (le cas échéant) sont présentés parmi les charges financières nettes (voir note annexe 7).

## NOTE ANNEXE 6 : RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel est établi après déduction des éléments suivants :

en millions de EUR	2015			2014 <sup>(1)</sup>		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
<b>Éléments courants (APM – voir note annexe 3):</b>						
Achats et variations de stocks	-2.452,4	-728,6	-3.181,0	-2.260,8	-644,2	-2.905,0
Amortissement des autres actifs corporels (hors immeubles de placement)	-12,5	-87,7	-100,2	-14,0	-78,0	-92,0
Amortissement des actifs incorporels (hors réajustements de valeur - voir note annexe 3)	-1,2	-26,1	-27,3	-1,2	-22,6	-23,8
Autres loyers relatifs à des locations simples <sup>(2)</sup>	-4,3	-160,8	-165,1	-3,6	-155,0	-158,6
Réductions de valeur sur stocks	2,2	-2,1	0,1	-4,1	-0,6	-4,7
Frais de personnel (voir note annexe 36)	-165,1	-1.251,8	-1.416,9	-155,0	-1.094,8	-1.249,8
Frais de recherche et développement	-	-2,1	-2,1	-	-1,1	-1,1
Divers <sup>(3)</sup>	-173,7	-717,1	-890,8	-164,2	-629,4	-793,6
Autres charges opérationnelles:						
Réductions de valeur sur créances	-0,2	-1,7	-1,9	-7,0	-1,8	-8,8
Moins-values sur immobilisations corporelles	-0,8	-0,6	-1,4	-0,1	-0,3	-0,4
Charges relatives aux immeubles de placement:						
Amortissement (voir note annexe 16)	-0,4	-	-0,4	-0,4	-	-0,4
Charges d'exploitation <sup>(4)</sup>	-0,2	-	-0,2	-0,1	-	-0,1
Divers	-0,7	-0,6	-1,3	-0,6	0,3	-0,3
Sous-total des autres charges opérationnelles	-2,3	-2,9	-5,2	-8,2	-1,8	-10,0
Autres produits opérationnels:						
Plus-values sur immobilisations corporelles	0,1	-	0,1	-	-	-
Loyers générés par les immeubles de placements <sup>(5)</sup>	1,0	-	1,0	1,6	-	1,6
Divers	0,5	-	0,5	2,3	-	2,3
Sous-total des autres produits opérationnels	1,6	-	1,6	3,9	-	3,9
<b>Sous-total des éléments courants (APM)</b>	<b>-2.807,7</b>	<b>-2.979,2</b>	<b>-5.786,9</b>	<b>-2.607,2</b>	<b>-2.627,5</b>	<b>-5.234,7</b>
<b>Éléments inhabituels et réajustements de valeur (APM - voir annexe note 3)</b>	<b>-6,1</b>	<b>-7,6</b>	<b>-13,7</b>	<b>-3,4</b>	<b>-152,3</b>	<b>-155,7</b>
<b>CHARGES OPÉRATIONNELLES NETTES</b>	<b>-2.813,8</b>	<b>-2.986,8</b>	<b>-5.800,6</b>	<b>-2.610,6</b>	<b>-2.779,8</b>	<b>-5.390,4</b>

(1) Après retraitement afin de refléter les activités abandonnées au sein du secteur du vitrage de véhicules (voir note annexe 2 et 41 pour plus de précisions).

(2) Principalement location de véhicules et d'autres actifs immobilisés dans le cadre de l'activité.

(3) Ces charges sont principalement composées de frais de marketing et d'informatique, ainsi que d'honoraires de services légaux et de conseils.

(4) Ces charges se rapportent exclusivement à des immeubles de placement ayant généré des loyers.

(5) Ces loyers ne comprennent pas de loyers conditionnels.

## NOTE ANNEXE 7 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières nettes se ventilent de la manière suivante :

en millions de EUR	2015			2014 <sup>(1)</sup>		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
<b>Eléments courants (APM – voir note annexe 3):</b>						
Charges financières:						
Charge courante des dettes	-1,0	-37,9	-38,9	-9,7	-35,9	-45,6
Charge financière nette au titre des régimes de retraite (voir note annexe 20)	-0,1	0,4	0,3	-0,1	0,6	0,5
Autres charges financières	-2,1	-	-2,1	-2,7	-	-2,7
Sous-total des charges financières	-3,2	-37,5	-40,7	-12,5	-35,3	-47,8
Produits financiers	3,0	0,6	3,6	5,3	0,3	5,6
<b>Charges financières nettes courantes (APM)</b>	<b>-0,2</b>	<b>-36,9</b>	<b>-37,1</b>	<b>-7,2</b>	<b>-35,0</b>	<b>-42,2</b>
<b>Eléments inhabituels et réajustements de valeur (APM - voir note annexe 3):</b>						
Réajustements de valeur des options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle (voir note annexe 33)	-1,9	-	-1,9	2,7	-	2,7
Réajustements de valeur des instruments financiers: <sup>(2)</sup>						
Désignés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale	-1,7	1,8	0,1	-2,7	9,9	7,2
<b>Eléments inhabituels et réajustements de valeur (APM)</b>	<b>-3,6</b>	<b>1,8</b>	<b>-1,8</b>	<b>0,0</b>	<b>9,9</b>	<b>9,9</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES NETTES</b>	<b>-3,8</b>	<b>-35,1</b>	<b>-38,9</b>	<b>-7,2</b>	<b>-25,1</b>	<b>-32,3</b>

(1) Après retraitement afin de refléter les activités abandonnées au sein du secteur du vitrage de véhicules (voir notes annexes 2 et 41 pour plus de précisions).

(2) Les variations de juste valeur nette des dérivés correspondent aux variations de juste valeur brute (c'est-à-dire les variations de valeur entre l'ouverture et la clôture de la période) après exclusion des flux de trésorerie courus de la période.

## NOTE ANNEXE 8 : ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En 2015, le Groupe possède trois entités mises en équivalence.

en millions de EUR	2015	2014
Participations dans les filiales communes	58,1	57,6
Participation dans l'entité associée	1,4	5,2
<b>Participations dans les entités mises en équivalence</b>	<b>59,5</b>	<b>62,8</b>
Part dans le profit (la perte) des filiales communes	0,4	0,5
Part dans le profit (la perte) de l'entité associée	0,1	0,4
<b>Part dans le résultat après impôts des entités mises en équivalence</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>
dont: éléments courants (APM)	5,2	4,4
éléments inhabituels et réajustements de valeur (APM)	-4,7	-3,5

### Filiales communes

En 2015 et 2014, deux filiales communes sont mises en équivalence.

Volkswagen D'Ieteren Finance (VDFin) est une filiale commune détenue à 50% moins une action par le Groupe et à 50% plus une action par Volkswagen Financial Services (une filiale du groupe Volkswagen), destinée à offrir un éventail complet de services financiers associés à la vente de véhicules du groupe Volkswagen sur le marché belge.

Le tableau suivant synthétise l'information financière de VDFin telle que reprise dans ses propres états financiers, après ajustement des différences de règles d'évaluation, et réconcilie cette information financière à la valeur comptable de la participation du Groupe dans VDFin.

## NOTE ANNEXE 8 : ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (suite)

en millions de EUR	2015	2014
Actifs non-courants	815,0	730,6
Actifs courants (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	406,1	337,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20,2	18,7
Passifs non-courants (hors passifs financiers)	-5,8	-7,8
Passifs financiers non-courants	-441,0	-380,5
Passifs courants (hors passifs financiers)	-72,5	-67,3
Passifs financiers courants	<u>-607,3</u>	<u>-519,9</u>
Actif net (100%)	114,7	111,7
<b>Part du Groupe dans l'actif net (49,99%) et valeur comptable de la participation dans la filiale commune</b>	<b>57,3</b>	<b>55,8</b>
Produits des activités ordinaires	294,3	264,6
Résultat avant impôts	3,9	1,3
<i>dont: éléments courants (APM)</i>	17,8	11,9
Résultat de la période (100%)	2,9	1,5
<i>dont: éléments courants (APM)</i>	12,0	8,5
Autres éléments du résultat global (100%)	-	-
Résultat global total de la période (100%)	2,9	1,5
<b>Part du Groupe dans le résultat global total de la période (49,99%)</b>	<b>1,4</b>	<b>0,7</b>
<i>dont: éléments courants (APM)</i>	6,0	4,2
<i>éléments inhabituels et réajustements de valeur (APM)</i>	-4,6	-3,5

La part dans l'actif net représente la part du Groupe dans les capitaux propres de VDFin au 31 décembre 2015. Dans le cadre de l'apport de DIL à VDFin début 2012, et conformément à la norme IFRS 3 «Regroupement d'entreprises», des contrats clients ont été reconnus comme un actif incorporel à durée d'utilité finie (soit un montant initial net d'impôts différés de EUR 38,9 millions et une valeur nette de EUR 0,5 million au 31 décembre 2015). La part du Groupe dans la charge d'amortissement après impôts s'élève à EUR 3,1 millions (2014 : EUR 3,5 millions) et, conformément aux méthodes comptables du Groupe, est comptabilisée comme réajustement de valeur dans les états financiers consolidés du Groupe. Le mode d'amortissement reflète le rythme selon lequel ces contrats clients génèrent des produits. En 2015, suite au «Emissiongate», des réductions de valeur complémentaires ont été actées sur la flotte et le stock de véhicules. La part du Groupe dans cette charge inhabituelle (après impôts) s'élève à EUR 1,5 million.

En septembre 2014, le Groupe et la société Continental AG ont constitué OTA Keys s.a., une filiale commune détenue à 50% par le Groupe et à 50% par Continental AG, rassemblant ainsi leurs activités de développement dans le domaine des solutions de virtualisation de clés. La contribution des activités de développement du Groupe s'est opérée fin septembre 2014 et a mené à la comptabilisation dans le résultat opérationnel courant de l'exercice précédent d'une plus-value consolidée de EUR 1,7 million. Le tableau suivant résume l'information financière d'OTA Keys s.a. telle que reprise dans ses états financiers (adaptée aux règles d'évaluation du Groupe), et réconcilie cette information financière à la valeur nette comptable de la participation du Groupe dans OTA Keys s.a.:

en millions de EUR	2015	2014
Actifs non-courants	2,9	3,3
Actifs courants	0,6	0,6
Passifs courants	<u>-1,9</u>	-0,2
Actif net (100%)	1,6	3,7
<b>Part dans l'actif net (50%) et valeur comptable de la participation dans la filiale commune</b>	<b>0,8</b>	<b>1,8</b>
Résultat de la période (100%)	-2,1	-0,5
<b>Part dans le profit (la perte) (50%)</b>	<b>-1,0</b>	<b>-0,2</b>
<i>dont: éléments courants (APM)</i>	-0,9	-0,2
<i>éléments inhabituels et réajustements de valeur (APM)</i>	-0,1	-

## NOTE ANNEXE 8 : ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (suite)

### Entité associée

A compter de juin 2012, les nouveaux services de location-financement à destination des clients du secteur de la distribution automobile sont fournis par la filiale commune VDFin. Les services liés aux contrats de location-financement conclus antérieurement à cette date sont toujours fournis par D'leteren Vehicle Trading s.a.(DVT), une entité associée détenue à 49%.

Le tableau suivant synthétise l'information financière de DVT telle que reprise dans ses propres états financiers et réconcilie cette information financière à la valeur comptable de la participation du Groupe dans DVT. A la clôture, la participation du secteur de la distribution automobile dans l'entité associée comprenait :

en millions de EUR	2015	2014
Actifs non-courants	9,4	24,4
Actifs courants	6,7	15,8
Passifs non-courants	-11,3	-27,7
Passifs courants	-2,0	-1,9
Actif net (100%)	2,8	10,6
<b>Part du Groupe dans l'actif net (49%) et valeur comptable de la participation dans l'entité associée</b>	<b>1,4</b>	<b>5,2</b>
Produits des activités ordinaires	7,4	13,1
Résultat avant impôts	0,3	1,1
Résultat de la période (100%)	0,2	0,8
<b>Part du Groupe dans le résultat de la période (49%)</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>

La réduction de l'actif net s'explique principalement par la distribution d'un dividende de EUR 3,9 millions (part du Groupe) au cours de la période.

## NOTE ANNEXE 9 : IMPOTS SUR LE RESULTAT

La charge d'impôts sur le résultat se ventile de la manière suivante :

en millions de EUR	2015			2014 <sup>(1)</sup>		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Impôts sur le résultat exigibles de l'exercice	-1,8	-20,6	-22,4	-1,0	-17,5	-18,5
Impôts sur le résultat exigibles relatifs aux exercices précédents	-	0,6	0,6	-	1,1	1,1
Variation des impôts différés	4,4	-4,2	0,2	6,0	1,7	7,7
<b>Charge d'impôts sur le résultat</b>	<b>2,6</b>	<b>-24,2</b>	<b>-21,6</b>	<b>5,0</b>	<b>-14,7</b>	<b>-9,7</b>
<i>dont: éléments courants (APM - voir note annexe 3)</i>	<i>2,7</i>	<i>-26,9</i>	<i>-24,2</i>	<i>-1,0</i>	<i>-30,7</i>	<i>-31,7</i>
<i>éléments inhabituels et réajustements de valeur (APM - voir note annexe 3)</i>	<i>-0,1</i>	<i>2,7</i>	<i>2,6</i>	<i>6,0</i>	<i>16,0</i>	<i>22,0</i>

(1) Après retraitement afin de refléter les activités abandonnées au sein du secteur du vitrage de véhicules (voir notes annexes 2 et 41 pour plus de précisions).

La relation entre la charge d'impôts sur le résultat et le résultat comptable est expliquée ci-dessous :

en millions de EUR	2015			2014 <sup>(1)</sup>		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Résultat avant impôts	57,1	139,3	196,4	43,6	-12,3	31,3
Impôts calculés sur base du taux d'imposition des sociétés applicable en Belgique (33,99%)	-19,4	-47,3	-66,7	-14,8	4,2	-10,6
Éléments de réconciliation (voir ci-dessous)	22,0	23,1	45,1	19,8	-18,9	0,9
<b>Charge d'impôts relative au résultat avant impôts</b>	<b>2,6</b>	<b>-24,2</b>	<b>-21,6</b>	<b>5,0</b>	<b>-14,7</b>	<b>-9,7</b>

(1) Après retraitement afin de refléter les activités abandonnées au sein du secteur du vitrage de véhicules (voir notes annexes 2 et 41 pour plus de précisions).

## NOTE ANNEXE 9 : IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

Les éléments de réconciliation sont fournis ci-dessous :

en millions de EUR	2015			2014 <sup>(1)</sup>		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Résultat courant avant impôts (APM - voir note annexe 3)	71,5	145,1	216,6	50,5	130,1	180,6
Impôts calculés sur base du taux d'imposition des sociétés applicable en Belgique (33,99%)	-24,3	-49,3	-73,6	-17,2	-44,2	-61,4
Différentiel de taux	-	-1,8	-1,8	-	4,3	4,3
Différences permanentes	18,7	23,3	42,0	16,3	17,5	33,8
Utilisation de pertes fiscales	2,8	-	2,8	0,9	-	0,9
Ajustements relatifs aux exercices précédents	-	0,8	0,8	0,0	2,9	2,9
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	-0,7	-1,8	-2,5	-3,6	-8,9	-12,5
Comptabilisation d'actifs d'impôts différés non comptabilisés précédemment	4,3	1,9	6,2	1,4	-	1,4
Décomptabilisation d'actifs d'impôts différés précédemment comptabilisés	-	-	-	-	-2,3	-2,3
Impact des dividendes	-	-	-	-0,3	-	-0,3
Coentreprises et entreprises associées	1,8	-	1,8	1,5	-	1,5
Autres éléments	0,1	-	0,1	-	-	-
<b>Charge d'impôts relative au résultat courant avant impôts (APM - voir note annexe 3)</b>	<b>2,7</b>	<b>-26,9</b>	<b>-24,2</b>	<b>-1,0</b>	<b>-30,7</b>	<b>-31,7</b>
<i>Taux d'impôts réel sur le résultat courant avant impôts (APM - voir note annexe 3)</i>	<i>-4%</i>	<i>19%</i>	<i>11%</i>	<i>2%</i>	<i>24%</i>	<i>18%</i>
Eléments inhabituels et réajustements de valeur compris dans le résultat avant impôts (APM - voir note annexe 3)	-14,4	-5,8	-20,2	-6,9	-142,4	-149,3
Impôts calculés sur base du taux d'imposition des sociétés applicable en Belgique (33,99%)	4,9	2,0	6,9	2,3	48,4	50,7
Différentiel de taux	-	-1,4	-1,4	-	-4,2	-4,2
Différences permanentes	-	-19,7	-19,7	2,7	-20,9	-18,2
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	-3,4	21,8	18,4	2,7	-7,3	-4,6
Coentreprises et entreprises associées	-1,6	-	-1,6	-1,2	-	-1,2
Autres éléments	-	-	-	-0,5	-	-0,5
<b>Charge d'impôts relative aux éléments inhabituels et réajustements de valeur compris dans le résultat avant impôts (APM - voir note annexe 3)</b>	<b>-0,1</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>	<b>6,0</b>	<b>16,0</b>	<b>22,0</b>

(1) Après retraitement afin de refléter les activités abandonnées au sein du secteur du vitrage de véhicules (voir notes annexes 2 et 41 pour plus de précisions).

Le produit d'impôts relatif aux pertes actuarielles liées aux engagements vis-à-vis du personnel, comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global, s'élève à EUR 1,9 million. Le taux d'impôts réel s'explique principalement par les différences entre les taux d'impôts statutaires auxquels sont soumis les pays dans lesquels le Groupe a établi des plans de pensions et le taux d'impôts des sociétés en Belgique, ainsi que par les actifs d'impôts différés non comptabilisés sur les pertes actuarielles encourues dans certains pays.

## NOTE ANNEXE 10 : RÉSULTATS PAR ACTION

Les résultats par action («EPS») et les résultats par action des activités poursuivies («EPS des activités poursuivies») sont présentés plus haut, au niveau du compte de résultats consolidé.

Les EPS de base et dilués sont issus du résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère (et du résultat des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère pour les EPS des activités poursuivies), après ajustement pour tenir compte des parts bénéficiaires (chaque part bénéficiaire détient un droit de vote et donne droit à un dividende égal à un huitième du dividende d'une action ordinaire). Les EPS courants, qui ne comprennent pas les éléments inhabituels et les réajustements de valeur tels que définis dans la note annexe 3, sont des indicateurs de performance alternatifs (APM – voir note annexe 3) et sont présentés pour refléter la performance opérationnelle.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est présenté dans le tableau ci-dessous.

## NOTE ANNEXE 10 : RÉSULTATS PAR ACTION (suite)

Le Groupe a offert à certains membres du personnel des options sur actions ordinaires de la société-mère. Celles-ci constituent la seule source de dilution potentielle des actions ordinaires.

Les options sur actions ordinaires de la société-mère font augmenter, en 2014 et en 2015, le nombre moyen pondéré d'actions de la société-mère, le prix d'exercice de certaines options étant inférieur au cours de bourse. Ces options sont dilutives.

Le calcul des EPS de base et dilué est présenté ci-dessous :

		2015	2014 <sup>(1)</sup>
Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres		130,7	-11,1
Ajustement relatif aux parts bénéficiaires		-1,6	0,1
Numérateur pour l'EPS (en millions de EUR)	(a)	129,1	-11,0
Résultat courant de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres		182,2	125,7
Ajustement relatif aux parts bénéficiaires		-2,1	-1,4
Numérateur pour l'EPS courant (en millions de EUR)	(b)	180,1	124,3
Résultat des activités poursuivies		174,8	21,6
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat des activités poursuivies		-5,9	1,4
Résultat des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres		168,9	23,0
Ajustement relatif aux parts bénéficiaires		-1,6	0,1
Numérateur pour l'EPS des activités poursuivies (en millions de EUR)	(c)	167,3	23,1
Résultat courant des activités poursuivies		192,4	148,9
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat courant des activités poursuivies		-5,9	-4,9
Résultat courant des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres («Part du Groupe dans le PAT courant» telle que définie dans la note annexe 3)		186,5	144,0
Ajustement relatif aux parts bénéficiaires		-2,1	-1,4
Numérateur pour l'EPS courant des activités poursuivies (en millions de EUR)	(d)	184,4	142,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	(e)	54.245.790	54.349.038
Ajustement relatif aux plans d'options sur actions		93.697	107.722
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pris en compte pour calculer l'EPS dilué	(f)	54.339.487	54.456.760
<b>Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres</b>			
<b>EPS de base (en EUR)</b>	<b>(a)/(e)</b>	<b>2,38</b>	<b>-0,20</b>
<b>EPS dilué (en EUR)</b>	<b>(a)/(f)</b>	<b>2,38</b>	<b>-0,20</b>
EPS courant de base (en EUR)	(b)/(e)	3,32	2,29
EPS courant dilué (en EUR)	(b)/(f)	3,31	2,28
Résultat des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres			
EPS de base des activités poursuivies (en EUR)	(c)/(e)	3,08	0,43
EPS dilué des activités poursuivies (en EUR)	(c)/(f)	3,08	0,42
EPS courant de base des activités poursuivies (en EUR)	(d)/(e)	3,40	2,62
EPS courant dilué des activités poursuivies (en EUR)	(d)/(f)	3,39	2,61

(1) Après retraitement afin de refléter les activités abandonnées au sein du secteur du vitrage de véhicules (voir notes annexes 2 et 41 pour plus de précisions).

## NOTE ANNEXE 11 : GOODWILL

en millions de EUR	2015	2014
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	1.068,2	1.061,0
Pertes de valeur cumulées au 1 <sup>er</sup> janvier	-102,5	-4,1
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>965,7</b>	<b>1.056,9</b>
Entrées (voir note annexe 12)	26,8	6,5
Augmentation / (Diminution) due aux options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle (voir note annexe 33)	6,2	-7,6
Pertes de valeur (voir notes annexes 3 et 41)	-19,3	-98,4
Ajustements	-	-6,1
Écarts de conversion	11,2	14,4
<b>Valeur comptable au 31 décembre</b>	<b>990,6</b>	<b>965,7</b>
<i>dont: valeur brute</i>	<i>1.112,4</i>	<i>1.068,2</i>
<i>pertes de valeur cumulées</i>	<i>-121,8</i>	<i>-102,5</i>

Les entrées provenant de regroupements d'entreprises qui ont eu lieu au cours de l'exercice sont présentées en note annexe 12.

L'augmentation due aux options de vente comprend la variation du goodwill comptabilisée en fin d'exercice pour refléter la variation du prix d'exercice des options de vente résiduelles accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle et la variation de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle (voir note annexe 33). Au cours de la période précédente, les ajustements reflétaient l'adaptation de la juste valeur des actifs nets relatifs aux acquisitions effectuées en 2013 par les deux secteurs d'activité.

L'affectation du goodwill aux unités génératrices de trésorerie s'établit comme suit (l'affectation des autres actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée est présentée en note annexe 13) :

en millions de EUR	2015	2014
<b>Distribution automobile</b>	<b>9,9</b>	<b>9,9</b>
<b>Vitrage de véhicules</b>		
Royaume-Uni	15,5	15,5
France	143,6	143,6
Italie	85,4	84,2
Allemagne	138,4	131,4
Canada	83,1	86,7
Pays-Bas	47,7	33,4
Belgique	33,1	33,1
Australie	30,9	30,9
États-Unis	274,6	254,3
Espagne	34,4	34,4
Norvège	11,6	11,6
Nouvelle-Zélande	6,4	6,4
Grèce	0,2	0,2
Suède	12,6	11,4
Suisse	11,4	11,4
Portugal	1,5	1,5
Danemark	5,2	5,2
Bésil	-	18,1
Chine	-	-
Russie	5,3	5,5
Turquie	-	3,4
Autriche	0,3	0,3
Irlande	0,1	0,1
Hongrie	0,4	0,4
Unités génératrices de trésorerie	941,7	923,0
Goodwill alloué au segment du vitrage de véhicule dans son ensemble	39,0	32,8
<b>Sous-total vitrage de véhicules</b>	<b>980,7</b>	<b>955,8</b>
<b>GROUPE</b>	<b>990,6</b>	<b>965,7</b>

## NOTE ANNEXE 11 : GOODWILL (suite)

Le goodwill est suivi au niveau des pays pour les regroupements d'entreprises et les opérations réalisées par Belron s.a. et ses filiales et au niveau des secteurs d'activité et des pays pour les regroupements d'entreprises et les opérations réalisées par la société-mère.

Le montant affecté au secteur du vitrage de véhicules dans son ensemble provient de la comptabilisation des options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle de Belron à la suite de l'application de la norme IAS 32 au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (voir note annexe 33).

En application de la norme IAS 36 «Dépréciation d'actifs», le Groupe réalise à chaque clôture annuelle une analyse de la valeur comptable du goodwill et des autres actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée (voir note annexe 13). Ces tests de perte de valeur, basés sur le calcul de la valeur d'utilité, ont été réalisés pour s'assurer que la valeur comptable des actifs du Groupe n'excède pas leur valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Le secteur du vitrage de véhicules réalise ce test pour chacune de ses unités génératrices de trésorerie (soit les différents pays dans lesquels il opère). En 2015, dans le cadre de la clôture semestrielle, cette revue a mené à la conclusion que les valeurs comptables des unités génératrices de trésorerie du Brésil et de la Turquie n'étaient plus supportées par les dernières projections financières à long terme. En conséquence, une perte de valeur totale de EUR 22,8 millions a été actée sur l'unité génératrice de trésorerie du Brésil (dont une perte de EUR 15,9 millions actée sur le goodwill, une perte de EUR 2,6 millions actée sur les immobilisations incorporelles et une perte de EUR 4,3 millions actée sur les immobilisations corporelles) et une perte de valeur totale de EUR 4,2 millions a été actée sur l'unité génératrice de trésorerie de la Turquie (dont une perte de EUR 3,4 millions actée sur le goodwill et une perte de EUR 0,8 million actée sur les immobilisations corporelles). Ces pertes de valeur sont essentiellement le résultat de flux de trésorerie plus faibles résultant de conditions de marché difficiles, combiné à l'impact du risque correspondant au pays concerné utilisé dans la détermination du taux d'actualisation. La valeur d'utilité résiduelle des actifs de ces unités génératrices de trésorerie (après comptabilisation des pertes de valeur) correspond à leur valeur recouvrable. Ces pertes de valeur sont comptabilisées comme réajustement de valeur (APM – voir la note annexe 3 pour plus d'informations) au sein du résultat opérationnel.

En 2014, une perte de valeur de EUR 89,0 millions avait été comptabilisée au sein de l'unité génératrice de trésorerie du Royaume-Uni. Cette perte de valeur était essentiellement le résultat de flux de trésorerie plus faibles résultant de conditions économiques exceptionnellement difficiles au Royaume-Uni. La valeur d'utilité résiduelle des actifs du Royaume-Uni (après comptabilisation de la perte de valeur) correspondait alors à leur valeur recouvrable. Une perte de valeur du goodwill de EUR 9,4 millions avait également été comptabilisée en relation avec l'unité génératrice de trésorerie de la Chine, reflétant la mise à zéro totale du goodwill. Ces pertes de valeur avaient été comptabilisées comme réajustements de valeur (APM – voir la note annexe 3 pour plus d'informations) au sein du résultat opérationnel.

Pour déterminer la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie, le secteur du vitrage de véhicules a calculé la valeur actuelle des flux estimés de trésorerie attendus issus de l'utilisation poursuivie des actifs, en utilisant un taux spécifique d'actualisation avant impôts reflétant le profil de risque des unités génératrices de trésorerie identifiées. Ce taux d'actualisation avant impôts est déterminé sur la base du coût moyen pondéré du capital de chaque unité génératrice de trésorerie, incluant les ajustements appropriés au profil de risque correspondant à l'activité et au pays concerné («prime de risque par pays»). Les flux futurs estimés de trésorerie sont déterminés sur la base des plans prévisionnels long-terme approuvés par la direction pour chaque unité génératrice de trésorerie, en extrapolant ultérieurement (valeur terminale) sur la base d'un taux moyen de croissance à long terme. Ce taux de croissance est de 2% (2014 : 2%) pour toutes les unités génératrices de trésorerie. Les plans prévisionnels long-terme couvrent une période de cinq ans, à l'exception de certains pays émergents pour lesquels une période allant jusqu'à douze ans a été retenue, compte tenu de l'arrivée très récente du secteur du vitrage de véhicules dans ces pays et de leur fort potentiel de croissance.

## NOTE ANNEXE 11 : GOODWILL (suite)

Les taux d'actualisation avant impôts retenus pour les projections de flux de trésorerie des principales unités génératrices de trésorerie sont :

Taux d'actualisation avant impôts	2015	2014
Royaume-Uni	7,1%	8,2%
France	6,5%	7,9%
Italie	8,0%	9,1%
Allemagne	5,8%	7,2%
Canada	6,6%	8,1%
Pays-Bas	5,2%	6,5%
Belgique	6,6%	7,9%
Australie	8,3%	9,7%
États-Unis	8,3%	9,7%
Espagne	7,8%	9,3%
Chine	-	11,0%
Brésil	28,8%	25,6%
Turquie	18,4%	17,8%
Grèce	15,6%	19,5%
Autres	from 4,0% to 18,1%	from 6,3% to 23,8%

Le Conseil d'Administration de la société-mère a également revu la valeur comptable de sa participation dans Belron. Pour déterminer la valeur d'utilité, la société-mère a calculé la valeur actuelle des flux futurs estimés de trésorerie, sur la base du dernier plan à cinq ans revu par le Conseil d'Administration, en extrapolant ultérieurement (taux de croissance pour l'année terminale de 1% pour 2015 et de 2% pour 2014). Le taux d'actualisation retenu (taux avant impôts de 9,2% en 2015 et 7,8% en 2014) est déterminé sur la base du coût moyen pondéré du capital du secteur du vitrage de véhicules. Le Conseil d'Administration de la société-mère observe que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie du vitrage de véhicules n'excède pas sa valeur d'utilité.

Les principales hypothèses retenues pour valider la valeur du goodwill et des actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée comprennent les taux de croissance des revenus, la marge opérationnelle, les taux de croissance à long terme et les parts sectorielles de marché. Un ensemble de projections financières a été préparé pour chaque unité génératrice de trésorerie, sur la base des données du budget 2016. Pour les années 2017 et suivantes, l'hypothèse d'une croissance nulle ou d'une récession du marché a été retenue pour les marchés développés, et d'une croissance continue pour les marchés émergents. Les marges ont été réputées stables ou en croissance, en fonction des hypothèses de croissance des ventes. Ces hypothèses de croissance des ventes sont cohérentes avec les tendances historiques long-terme.

Les flux de trésorerie futurs sont des estimations sujettes à révision au cours des exercices ultérieurs, en fonction de l'adaptation des hypothèses. Si ces données devaient évoluer dans un sens défavorable, la valeur d'utilité du goodwill et celle des actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée pourraient devenir inférieures à leur valeur comptable. Sur base des valorisations actuelles, la marge disponible semble suffisante pour absorber une variation normale des hypothèses pour chacune des unités génératrices de trésorerie.

Des analyses de sensibilités ont également été réalisées pour chacune des principales hypothèses: diminution du taux de croissance à long terme d'un point de pourcentage, diminution de la marge de 50 points de base, et augmentation du taux d'actualisation d'un point de pourcentage. Au 31 décembre 2015, ces analyses n'ont conduit à aucune perte de valeur dans les unités génératrices de trésorerie. La marge disponible apparaît comme suffisante dans chacun des cas.

## NOTE ANNEXE 12 : REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Au cours de la période, le Groupe a réalisé les regroupements d'entreprises suivants:

- Le 16 février 2015, Belron a acquis une partie des actifs de Vetri Auto Vigevano, actif dans le placement de vitrage en Italie.
- Le 4 mai 2015, Belron a acquis les actifs de Timothy C. Henrich et Mary E. Henrich, actifs dans le placement de vitrage aux Etats Unis sous les appellations «Pro Auto Glass» et «Pro Auto Glass & Mirror».
- Le 3 juin 2015, Belron a acquis 100% des actions de A.T.G. Exploitatie B.V., Autotaalglass Tilburg B.V. et Autotaalglass Nederland B.V., actifs dans le placement de vitrage au Pays-Bas au travers d'un franchiseur, d'un centre de services et d'un réseau de franchises.
- Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, Belron a acquis les actifs de Fasadglas AB, actif dans le placement de vitrage en Suède.
- Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, Belron a acquis les actifs de Circelli & Partners, actif dans le placement de vitrage en Italie.

## NOTE ANNEXE 12 : REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (suite)

- Le 24 septembre 2015, Belron a acquis 100% des actions de Autoglas Büssemaker GmbH, Autoglas Colonia GmbH, Autoglas GmbH et united AUTOGLAS Deutschland Betriebs GmbH, et est devenu associé dans united AUTOGLAS Deutschland GmbH & Co. KG, actif en Allemagne. Il s'agit d'un réseau de franchises comprenant un franchiseur et sept centres de services.
- Le 1<sup>er</sup> octobre 2015, Belron a acquis les actifs de Hanssons Glas & Metall, actif dans le placement de vitrage en Suède.
- Le 2 novembre 2015, Belron a acquis les actifs de Hallsbergs Glasmästeri, actif dans le placement de vitrage en Suède.
- Le 2 novembre, Belron a acquis les actifs de Norrtälje Bilglas, actif dans le placement de vitrage en Suède.
- Le 9 novembre 2015, Belron a acquis 100% des actions de De GlasGarage Schade Service B.V., et de GlasGarage Breda B.V., actif dans le placement de vitrage au Pays-Bas, comprenant un franchiseur, un centre de services et un réseau de franchises.
- Le 13 novembre 2015, Belron a acquis les actifs de Turner's Custom Auto Glass, Inc., actif dans le placement de vitrage aux Etats Unis.
- Le 31 décembre 2015, Belron a acquis les actifs de Accurate Auto Glass LLC, actif dans le placement de vitrage aux Etats Unis.

Les produits supplémentaires des activités ordinaires générés par ces acquisitions s'élèvent à environ EUR 9 millions (soit environ EUR 27 millions si ces acquisitions avaient eu lieu en début d'exercice). Le résultat généré par ces acquisitions (même si ces acquisitions avaient toutes eu lieu en début d'exercice) n'est pas significatif à l'échelle du Groupe et n'est donc pas fourni séparément.

Les informations relatives à l'actif net acquis, au goodwill et à leur contrepartie sont fournies ci-dessous :

en millions de EUR	Juste valeur provisoire <sup>(1)</sup>
Marques	1,4
Autres immobilisations incorporelles	5,5
Immobilisations corporelles	0,6
Stocks	0,1
Clients et autres débiteurs	3,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,9
Prêts et emprunts non-courants	-1,1
Passifs d'impôts différés	-1,9
Fournisseurs et autres créditeurs	-7,7
<b>Actif net acquis</b>	<b>5,6</b>
Goodwill (voir note annexe 11)	26,8
<b>CONTREPARTIE</b>	<b>32,4</b>
Ventilation de la contrepartie:	
Paiement comptant	23,3
Estimation de la juste valeur du paiement différé payable dans le futur	9,1
	<b>32,4</b>

(1) Les justes valeurs sont provisoires car le processus d'intégration des entités acquises et de leurs activités est toujours en cours.

Le goodwill comptabilisé découle des synergies attendues et des autres bénéfices résultant du regroupement des activités acquises avec celles du secteur du vitrage de véhicules. Tel que précisé par la norme IFRS 3 «Regroupement d'entreprises» (la comptabilisation doit être finalisée dans un délai de 12 mois maximum à dater de l'acquisition), l'allocation provisoire renseignée ci-dessus pourra être revue et réallouée à des marques et d'autres immobilisations incorporelles le cas échéant.

Les valeur brutes contractuelles des clients et autres débiteurs s'élèvent à EUR 3,8 millions, le montant total devrait être recouvré.

## NOTE ANNEXE 13 : AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Le goodwill est analysé en note annexe 11. Les autres actifs incorporels ont des durées d'utilité finies, sauf mention contraire.

en millions de EUR	Autres licences et droits similaires	Marques (à durée d'utilité finie ou indéterminée)	Contrats clients	Logiciels	Autres	Total
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	0,4	361,9	81,1	234,1	4,0	681,5
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	-0,4	-25,9	-59,7	-134,2	-3,4	-223,6
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>-</b>	<b>336,0</b>	<b>21,4</b>	<b>99,9</b>	<b>0,6</b>	<b>457,9</b>
Entrées:						
Eléments acquis séparément	-	-	-	44,6	-	44,6
Amortissements	-	-1,6	-9,9	-27,3	-0,6	-39,4
Pertes de valeur (voir note annexe 3)	-	-	-	-14,5	-	-14,5
Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises (voir note annexe 12)	-	1,4	5,5	-	-	6,9
Ecart de conversion	-	12,2	2,1	0,9	-	15,2
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2015</b>	<b>-</b>	<b>348,0</b>	<b>19,1</b>	<b>103,6</b>	<b>-</b>	<b>470,7</b>
<i>dont: valeur brute</i>	<i>0,4</i>	<i>376,6</i>	<i>94,8</i>	<i>269,3</i>	<i>4,0</i>	<i>745,1</i>
<i>amortissements et pertes de valeur cumulés</i>	<i>-0,4</i>	<i>-28,6</i>	<i>-75,7</i>	<i>-165,7</i>	<i>-4,0</i>	<i>-274,4</i>
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	0,4	349,1	68,5	190,0	3,8	611,8
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	-0,4	-23,4	-44,1	-107,5	-1,9	-177,3
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>-</b>	<b>325,7</b>	<b>24,4</b>	<b>82,5</b>	<b>1,9</b>	<b>434,5</b>
Entrées:						
Eléments acquis séparément	-	-	-	37,6	-	37,6
Sorties	-	-	-	-0,2	-	-0,2
Amortissements	-	-1,5	-10,1	-23,8	-1,3	-36,7
Transferts de (vers) d'autres catégories	-	0,5	4,7	-	-	5,2
Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises	-	-	0,2	0,1	-	0,3
Ecart de conversion	-	11,3	2,2	3,7	-	17,2
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2014</b>	<b>-</b>	<b>336,0</b>	<b>21,4</b>	<b>99,9</b>	<b>0,6</b>	<b>457,9</b>
<i>dont: valeur brute</i>	<i>0,4</i>	<i>361,9</i>	<i>81,1</i>	<i>234,1</i>	<i>4,0</i>	<i>681,5</i>
<i>amortissements et pertes de valeur cumulés</i>	<i>-0,4</i>	<i>-25,9</i>	<i>-59,7</i>	<i>-134,2</i>	<i>-3,4</i>	<i>-223,6</i>

En 2014, les transferts opérés depuis d'autres catégories sont relatifs aux ajustements de juste valeur réalisés sur les valorisations initiales des regroupements d'entreprises opérés en 2013, avec la comptabilisation d'actifs incorporels à durée d'utilité finie.

Dans le secteur du vitrage de véhicules, les marques CARGLASS® et AUTOGLASS® acquises en 1999, ainsi que la marque SAFELITE® AUTOGLASS acquise en 2007, ont des durées d'utilité indéterminées étant donné qu'il n'existe, grâce aux efforts marketing consentis, aucune limite prévisible à la période pendant laquelle ces actifs sont appelés à générer des entrées nettes de trésorerie pour le Groupe. Elles ne sont par conséquent pas amorties mais soumises annuellement à des tests de perte de valeur. Au contraire, les marques suivantes ont des durées d'utilité finies et sont amorties linéairement sur leurs durées d'utilité résiduelles :

- Giant Glass acquise en 2012 – amortie jusqu'en 2017 ;
- Doctor Glass acquise en 2013 – amortie jusqu'en 2016 ;
- Royal Glass et Michigan Mobile acquises en 2013 – amorties jusqu'en 2016 ;
- Autotaalglas acquise en 2015 – amortie jusqu'en 2020.

L'amortissement en 2015 (en charges commerciales et administratives) s'élevait à EUR 1,6 million (2014 : EUR 1,5 million). La valeur comptable des marques à durée d'utilité finie s'élevait au 31 décembre 2015 à EUR 2,1 millions (2014 : EUR 2,1 millions) tandis que celle des marques à durée d'utilité indéterminée s'élevait à EUR 345,9 millions (2014 : EUR 333,9 millions). L'augmentation de la valeur comptable des marques à durée d'utilité indéterminée reflète l'évolution des taux de conversion des devises étrangères au 31 décembre 2015.

### NOTE ANNEXE 13 : AUTRES ACTIFS INCORPORELS (suite)

L'affectation des marques (à durée d'utilité indéterminée) aux unités génératrices de trésorerie du secteur du vitrage de véhicules est présentée ci-dessous :

en millions de EUR	2015	2014
Royaume-Uni	67,9	67,9
France	61,9	61,9
Allemagne	34,8	34,8
Pays-Bas	24,2	24,2
Belgique	18,1	18,1
Canada	15,3	15,3
États-Unis	111,4	99,4
Espagne	9,1	9,1
Portugal	2,9	2,9
Italie	0,3	0,3
<b>Valeur comptable des marques</b>	<b>345,9</b>	<b>333,9</b>

Les autres mentions exigées par IAS 36 pour les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée sont fournies en note annexe 11.

### NOTE ANNEXE 14 : PLACEMENTS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE

Dans le secteur de la distribution automobile, les actifs financiers courants détenus jusqu'à l'échéance s'élèvent à EUR 59,8 millions (2014 : EUR 176,1 millions) et comprennent les placements courants dans des billets de trésorerie émis par des entreprises et dans de la dette souveraine bénéficiant de notation de crédit de bonne qualité. Ces placements ont essentiellement été générés par le produit de cession des actions Avis Europe et par l'entrée nette de trésorerie résultant de la création de Volkswagen D'leteren Finance (VDFin) et de l'apport de l'ensemble des actions D'leteren Lease à VDFin. La diminution au cours de la période est partiellement liée au remboursement en juillet 2015 de l'emprunt obligataire de EUR 100,0 millions (voir note annexe 31).

## NOTE ANNEXE 15 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en millions de EUR	Biens immobiliers	Installations et équipements	Actifs en construction	Total
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	462,0	764,1	13,5	1.239,6
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	-224,3	-509,5	-	-733,8
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>237,7</b>	<b>254,6</b>	<b>13,5</b>	<b>505,8</b>
Entrées	19,0	80,9	10,5	110,4
Sorties	-2,1	-3,8	-0,3	-6,2
Amortissements	-21,7	-77,7	-0,8	-100,2
Perte de valeur (voir note annexe 3)	-1,2	-4,0	-	-5,3
Transferts de (vers) d'autres catégories	5,3	-	-9,1	-3,8
Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises (voir note annexe 12)	0,1	0,5	-	0,6
Ecart de conversion	5,6	14,1	-	19,7
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2015</b>	<b>242,7</b>	<b>264,5</b>	<b>13,8</b>	<b>521,0</b>
<i>dont: valeur brute</i>	<i>478,1</i>	<i>833,9</i>	<i>13,8</i>	<i>1.325,8</i>
<i>amortissements et pertes de valeur cumulés</i>	<i>-235,4</i>	<i>-569,4</i>	<i>-</i>	<i>-804,8</i>
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	426,1	667,5	9,5	1.103,1
Amortissements cumulés au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	-208,3	-436,6	-	-644,9
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>217,8</b>	<b>230,9</b>	<b>9,5</b>	<b>458,2</b>
Entrées	25,7	79,0	16,5	121,2
Sorties	-3,2	-3,9	-5,0	-12,1
Amortissements	-21,2	-72,1	-0,8	-94,1
Perte de valeur (voir note annexe 3)	-2,1	-	-	-2,1
Transferts de (vers) d'autres catégories	-0,3	2,9	-6,7	-4,1
Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises	15,1	4,9	-	20,0
Ecart de conversion	5,9	12,9	-	18,8
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2014</b>	<b>237,7</b>	<b>254,6</b>	<b>13,5</b>	<b>505,8</b>
<i>dont: valeur brute</i>	<i>462,0</i>	<i>764,1</i>	<i>13,5</i>	<i>1.239,6</i>
<i>amortissements et pertes de valeur cumulés</i>	<i>-224,3</i>	<i>-509,5</i>	<i>-</i>	<i>-733,8</i>

En 2015, les transferts d'une rubrique à une autre sont relatifs à la présentation en actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente (voir note annexe 23) de bâtiments précédemment utilisés par le secteur de la distribution automobile dans le cadre des activités.

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les actifs en construction comprennent des biens immobiliers en construction dans le secteur de la distribution automobile.

Les valeurs comptables ci-dessus comprennent des actifs détenus en location-financement (essentiellement des véhicules) à concurrence des montants suivants :

en millions de EUR	Biens immobiliers	Installations et équipements	Actifs en construction	Total
<b>31 décembre 2015</b>	-	<b>60,1</b>	-	<b>60,1</b>
31 décembre 2014	-	51,4	-	51,4

## NOTE ANNEXE 16 : IMMEUBLES DE PLACEMENT

en millions de EUR	2015	2014
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	14,7	12,8
Amortissements cumulés au 1 <sup>er</sup> janvier	-8,0	-8,0
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>6,7</b>	<b>4,8</b>
Entrées	-	2,2
Amortissements	-0,4	-0,4
Transferts de (vers) d'autres catégories	-2,0	0,1
<b>Valeur comptable au 31 décembre</b>	<b>4,3</b>	<b>6,7</b>
<i>dont: valeur brute</i>	<i>12,6</i>	<i>14,7</i>
<i>amortissements cumulés</i>	<i>-8,3</i>	<i>-8,0</i>
Juste valeur	6,8	9,9

La détermination de la juste valeur s'est appuyée sur des indicateurs de marché, et repose sur une évaluation par un expert indépendant ayant une qualification professionnelle pertinente et reconnue et ayant une expérience récente quant à la situation géographique et la catégorie des immeubles de placement détenus par le Groupe. Les dernières évaluations disponibles datent de mars 2014.

Tous les immeubles de placement sont situés en Belgique et appartiennent au secteur de la distribution automobile.

D'autres informations relatives aux immeubles de placement sont fournies en notes annexes 6 et 38.

## NOTE ANNEXE 17 : ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers qui ne sont pas des dérivés et qui sont qualifiés de disponibles à la vente, ou qui ne sont pas (i) des prêts et créances, (ii) des placements détenus jusqu'à leur échéance, ou (iii) des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

en millions de EUR	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Divers	0,5	0,5	0,5	0,5
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>

En 2015 et 2014, les actifs financiers disponibles à la vente comprennent des participations ne donnant pas le contrôle dans des sociétés non cotées (évaluées à leur coût d'acquisition – cette évaluation constituant une approximation de leur juste valeur) détenues par le secteur de la distribution automobile. Ces actifs financiers sont considérés comme des actifs non-courants, dont la réalisation ne devrait pas avoir lieu au cours des 12 prochains mois. Cependant, une partie d'entre eux, ou leur totalité, pourrait être réalisée à court terme, en fonction des opportunités.

## NOTE ANNEXE 18 : DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE COUVERTURE

Les dérivés détenus à des fins de couverture sont les dérivés qui remplissent les conditions strictes imposées par la norme IAS 39 pour l'application de la comptabilité de couverture. Ils participent à la couverture économique des risques rencontrés par le Groupe (voir note annexe 38).

Les dérivés détenus à des fins de couverture sont présentés comme suit dans l'état de la situation financière :

en millions de EUR	2015	2014
Actifs courants	4,3	1,5
Passifs courants	-0,2	-0,1
<b>Valeur nette des dérivés détenus à des fins de couverture</b>	<b>4,1</b>	<b>1,4</b>

Les dérivés détenus à des fins de couverture sont ventilés ci-dessous :

en millions de EUR	2015	2014
Contrats de change à terme (non liés à la dette)	4,1	1,4
<b>Valeur nette des dérivés détenus à des fins de couverture</b>	<b>4,1</b>	<b>1,4</b>

## NOTE ANNEXE 18 : DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE COUVERTURE (suite)

En 2015 et 2014, tous les dérivés détenus à des fins de couverture concernent le secteur du vitrage de véhicules.

- Des contrats de change à terme ont été utilisés pour couvrir le coût d'achats futurs lorsque ces achats sont libellés dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité acheteuse. Les instruments de couverture sont principalement utilisés pour couvrir les achats en dollars australiens et en dollars américains. Ces contrats répondent aux critères de comptabilité de couverture et sont présentés comme couverture de flux de trésorerie. Ils se réaliseront endéans l'année qui suit la date de clôture de l'état consolidé de la situation financière et sont susceptibles d'impacter le compte de résultat durant la même année. Le total des montants notionnels de ces contrats s'élève à EUR 82,1 millions (2014 : EUR 23,2 millions) et la juste valeur totale qualifiée de couverture efficace de flux de trésorerie est un actif de EUR 4,1 millions (2014 : un actif de EUR 1,4 million). La partie transférée au cours de l'exercice des capitaux propres vers le compte de résultats (2015 : un profit de EUR 5,8 millions ; 2014 : un profit de 1,4 million) est inclus dans le coût des stocks.
- Dans le cadre de sa politique de couverture des investissements nets, le secteur du vitrage de véhicules utilise également des emprunts libellés en devises afin de couvrir l'exposition d'une partie de ses actifs nets libellés en devises étrangères à des variations de valeur dues à des mouvements de taux de change. La valeur comptable de ces emprunts s'élève à EUR 598,2 millions (2014 : EUR 536,9 millions).

Le dénouement de la part non courante des instruments de couverture est attendu au-delà des 12 mois, et celui de la part courante est attendu dans les 12 mois.

Les justes valeurs sont déterminées sur base de techniques de valorisation. Le Groupe utilise différentes méthodes basées sur des hypothèses reflétant les conditions de marché prévalant à la date de clôture. La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée sur base des taux de change à terme du marché à la date de clôture.

Les montants notionnels des dérivés détenus à des fins de couverture sont les suivants :

en millions de EUR	2015	2014
Contrats de change à terme (non liés à la dette)	82,1	23,2

## NOTE ANNEXE 19 : DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont les dérivés qui ne remplissent pas les conditions strictes imposées par la norme IAS 39 pour l'application de la comptabilité de couverture. Ils participent cependant à la couverture économique des risques rencontrés par le Groupe (voir note annexe 38).

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont présentés comme suit dans l'état de la situation financière :

en millions de EUR	2015	2014
<b>Actifs courants</b>		
Dérivés liés à la dette		
Swaps de taux d'intérêt	-	4,2
Contrats de change à terme	0,9	-
<b>Sous-total</b>	<b>0,9</b>	<b>4,2</b>
<b>Passifs non-courants</b>		
Dérivés non liés à la dette		
Contrats de couverture de carburants	-	-2,7
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>2,7</b>
<b>Passifs courants</b>		
Dérivés liés à la dette		
Swaps de taux d'intérêt	-	-0,6
Contrats de change à terme	-0,1	-
Dérivés non liés à la dette		
Contrats de couverture de carburants	-5,4	-7,6
<b>Sous-total</b>	<b>-5,5</b>	<b>-8,2</b>
<b>VALEUR NETTE DES DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION</b>	<b>-4,6</b>	<b>-6,7</b>

## NOTE ANNEXE 19 : DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (suite)

Dans le secteur du vitrage de véhicules, une combinaison d'options, de collars et de swaps (collectivement «Contrats de couverture de carburants») a été utilisée pour couvrir les achats de carburants. La juste valeur de ces contrats de couverture de carburants est effectuée par les banques qui ont initié les transactions, sur la base des valorisations de marché à la date de l'état de la situation financière, et sur la base de la valeur actuelle de la courbe mensuelle des opérations à terme de carburant en fonction du volume couvert et pour la période contractuelle.

En 2014, les cross currency interest swaps ont été utilisés dans le secteur du vitrage de véhicules afin de couvrir les flux de trésorerie futurs libellés en dollar américain de certains placements privés réalisés aux Etats-Unis. Ces cross currency interest swaps ont été supprimés en janvier 2015.

En 2015, le secteur du vitrage de véhicules a utilisé des contrats de change à terme pour compenser les effets de change et couvrir les positions en devises afin de minimiser les intérêts issus de centralisation de trésorerie. La comptabilité de couverture n'a pas été appliquée à ces contrats. Aucun contrat n'était en place au 31 décembre 2014.

Les justes valeurs sont déterminées sur la base de techniques d'évaluation. Le Groupe utilise différentes méthodes basées sur des hypothèses reflétant les conditions de marché prévalant à la date de clôture. La juste valeur des cross currency interest swaps et des swaps de taux d'intérêt est déterminée sur base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés. Les justes valeurs des caps de taux d'intérêt sont déterminées en utilisant des modèles de valorisation d'options. La juste valeur de contrats de change à terme est déterminée sur base des taux de conversion des marchés à la date de clôture. La juste valeur des contrats de couverture de taux est calculée à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés.

Les montants notionnels des dérivés détenus à des fins de transaction sont les suivants :

en millions de EUR	2015	2014
Swaps de taux d'intérêt	-	360,3
Contrats et options de change à terme	183,5	-

## NOTE ANNEXE 20 : AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages à long terme du personnel incluent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme. Les avantages postérieurs à l'emploi sont analysés ci-dessous. Les autres avantages à long terme sont présentés en provisions non-courantes ou en autres dettes non-courantes, et font l'objet d'une mention spécifique dans la note annexe correspondante s'ils sont significatifs.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont constitués des régimes de pension. Les entités du Groupe contribuent aux régimes de pension prévus par les législations nationales. Certaines entités du Groupe fournissent des régimes de pension complémentaires, y compris des régimes à prestations définies, qui sont pour la plupart des régimes financés par des investissements placés en dehors du Groupe. Les informations relatives aux régimes à cotisations définies sont fournies en note annexe 36.

Le Groupe a mis en place des régimes de retraite dans différents pays, essentiellement en Belgique, au Royaume-Uni, au Canada, aux Etats-Unis et jusqu'au 31 décembre 2015, au Pays-Bas. Les régimes en Belgique sont relatifs au secteur de la distribution automobile, et sont financés et non financés. Tous les autres concernent le secteur du vitrage de véhicules et sont majoritairement financés. Des valorisations actuarielles indépendantes de ces régimes sont réalisées lorsque nécessaire. Le Groupe est et a toujours été en conformité avec toutes les réglementations locales et les obligations de financement.

La politique et la stratégie globale d'investissement régissant les régimes de retraite à prestations définies du Groupe reposent sur un objectif de retour sur investissement qui, avec les cotisations, garantit qu'il y aura suffisamment d'actifs pour payer les prestations de retraite à leur échéance tout en atténuant les divers risques liés aux régimes. Les stratégies d'investissement des régimes sont régies selon les lois et règlements locaux dans chaque juridiction. L'affectation des actifs actuels dépend des conditions actuelles et attendues de l'économie et des marchés et en considérant la catégorie et le profil de risque des actifs spécifiques. Par ailleurs, il est tenu compte du profil des échéances des engagements liés aux régimes. Au 31 décembre 2015, il n'existe aucun actif destiné à appairer la position actif/passif. Au 31 décembre 2014, il existait un actif pour appairer la position actif/passif et était relatif au régime de retraites au Pays-Bas. Les actifs pour appairer la position actif/passif sont utilisés suivant les besoins locaux de financement.

Le Groupe gère un régime de retraite à prestations définies en Belgique dont les affiliations ont été clôturées en 2005. Le régime de retraite par capitalisation est alimenté sur la base d'un pourcentage du salaire annuel augmenté jusqu'au moment du départ en retraite à concurrence de 4,0% maximum. Une valorisation actuarielle complète du régime a été réalisée en décembre 2013 par un actuaire qualifié indépendant. Les valorisations complètes au regard de la norme IAS 19 sont réalisées tous les 3 ans, et des projections intermédiaires sont effectuées entre temps.

## NOTE ANNEXE 20 : AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Le Groupe gère un régime de retraite à prestations définies au Royaume-Uni dont les affiliations ont été clôturées en 2003 et en 2011. Le régime de retraite par capitalisation est alimenté sur la base d'un pourcentage du salaire annuel augmenté jusqu'au moment du départ en retraite à concurrence de 5,0% maximum. En mai 2015, ces deux régimes ont été clôturés et l'ensemble des affiliés ont intégré un régime à cotisations définies. Un actuaire qualifié indépendant a réalisé une valorisation actuarielle complète du régime au 31 mars 2014, actualisée au 31 décembre 2015. La valorisation des financements est réalisée tous les 3 ans pour déterminer les besoins du régime en cotisations. Le régime de retraite est géré par un ensemble d'administrateurs, certains nommés par le Groupe, d'autres par les affiliés.

Le Groupe gère plusieurs régimes de retraite à prestations définies au Canada. Les affiliations sont clôturées pour deux de ces régimes. Les dernières valorisations complètes des régimes ont été réalisées au 31 décembre 2013. Chaque valorisation a été actualisée au 31 décembre 2015 par un actuaire qualifié indépendant. Une valorisation complète de ces régimes est réalisée tous les 3 ans.

Le Groupe gère un accord de retraite à prestations définies aux Pays-Bas. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2006, un régime basé sur le salaire de fin de carrière était en place. Les droits de retraite cumulés dans le cadre de ce régime sont couverts par l'intermédiaire d'un contrat d'assurance. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2015, un régime basé sur le salaire moyen perçu au cours des dernières années de carrière est en vigueur et les prestations définies du régime sont couvertes par l'intermédiaire d'un contrat d'assurance. En novembre 2015, un nouveau contrat d'assurance a été conclu avec la même compagnie afin de fournir des engagements de retraite aux employés sous la forme d'un régime à cotisations définies pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018. En accord avec les employés, ce nouveau contrat ne prévoit plus de mécanisme d'indexation des avantages relatifs aux services passés. Par conséquent, le Groupe ne porte plus aucune obligation relative au précédent contrat à l'exception du paiement à la compagnie d'assurance d'un montant de EUR 0,3 million (venant à échéance courant 2016 et ayant été comptabilisé au sein des présents états financiers consolidés). Il en résulte un gain de EUR 21,5 millions présenté au sein des éléments inhabituels (voir note annexe 3). Le nouveau régime est un régime collectif à cotisations définies et prévoit une cotisation de l'employeur de 25,1% des salaires éligibles.

Le Groupe gère un régime de retraite à prestations définies aux Etats-Unis fermé aux nouvelles affiliations. Une valorisation complète a été réalisée au 31 décembre 2013 par un actuaire qualifié indépendant. Celle-ci a été mise à jour au 31 décembre 2015 par un actuaire qualifié indépendant. Le régime de retraite est géré par un comité dont chaque membre est nommé par le Groupe. Une valorisation complète des actifs et passifs du régime est réalisée chaque année. Le plan est actuellement en cours de règlement et l'obligation résiduelle sera réglée au travers du paiement d'une annuité, sous réserve de l'approbation du régulateur et des conditions de marché. Sur base des hypothèses actuarielles et de marché au 31 décembre 2015, ce règlement devrait cristalliser une perte de EUR 4,8 millions. En prévision de cette opération, des investissements ont été liquidés au 31 décembre 2015 afin d'assurer les ressources suffisantes en trésorerie.

Le Groupe comptabilise l'intégralité des gains et pertes actuariels directement dans l'état consolidé du résultat global.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes (elles sont données sous forme d'intervalles compte tenu de la diversité des régimes au sein du Groupe) :

	Régimes financés				Régimes non financés			
	2015		2014		2015		2014	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Taux d'inflation	1,5%	3,5%	1,5%	3,2%	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Taux d'actualisation	1,5%	3,9%	1,4%	3,7%	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Taux de croissance des salaires	1,0%	5,2%	1,0%	4,9%	3,6%	3,6%	2,4%	2,4%
Taux de croissance des prestations	1,9%	3,4%	1,5%	3,1%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Espérance de vie d'un homme retraité	21,1	23,0	21,1	22,9				
Espérance de vie d'une femme retraitée	24,0	26,3	23,7	26,3				
Espérance de vie d'un homme non retraité	40,2	44,7	39,8	44,6				
Espérance de vie d'une femme non retraitée	43,5	46,4	43,5	46,3				

La durée moyenne pondérée des obligations à travers les régimes est comprise entre 9 et 23 ans.

## NOTE ANNEXE 20 : AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Les montants comptabilisés dans l'état de la situation financière se présentent de la manière suivante, dépendant de la position nette de chaque régime :

en millions de EUR	2015	2014
Actifs liés aux avantages à long terme du personnel	47,6	40,9
Engagements liés aux avantages à long terme du personnel	-26,5	-60,3
<b>Déficit (-) / Surplus (+) net reconnu des régimes</b>	<b>21,1</b>	<b>-19,4</b>
<i>dont: montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>	<i>-13,0</i>	<i>-0,8</i>
<i>montant qui devrait être réglé dans plus de 12 mois</i>	<i>34,1</i>	<i>-18,6</i>

Pour l'ensemble des régimes, les montants comptabilisés dans l'état de la situation financière s'analysent de la manière suivante :

en millions de EUR	2015			2014		
	Régimes financés	Régimes non financés	Total	Régimes financés	Régimes non financés	Total
Valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies	-518,7	-7,3	-526,0	-579,3	-8,1	-587,4
Juste valeur des actifs des régimes	547,1	-	547,1	568,0	-	568,0
<b>Déficit (-) / Surplus (+) net reconnu des régimes</b>	<b>28,4</b>	<b>-7,3</b>	<b>21,1</b>	<b>-11,3</b>	<b>-8,1</b>	<b>-19,4</b>

Les montants comptabilisés dans l'état du résultat global se présentent de la manière suivante :

en millions de EUR	2015			2014		
	Régimes financés	Régimes non financés	Total	Régimes financés	Régimes non financés	Total
Rendement effectif diminué des produits d'intérêt sur les actifs des régimes, net des frais de gestion des actifs	-4,4	-	-4,4	34,0	-	34,0
Plafonnement de l'actif	-	-	-	3,2	-	3,2
Gains liés (+) / Pertes liées (-) à l'expérience sur les obligations des régimes	2,9	-	2,9	16,7	-	16,7
Gains dus (+) / Pertes dues (-) aux changements d'hypothèses financières	14,7	-	14,7	-85,5	-0,4	-85,9
Gains dus (+) / Pertes dues (-) aux changements d'hypothèses démographiques	1,3	-	1,3	1,1	-	1,1
<b>Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-)</b>	<b>14,5</b>	<b>-</b>	<b>14,5</b>	<b>-30,5</b>	<b>-0,4</b>	<b>-30,9</b>

Les gains et pertes actuariels cumulés (pour la quote-part du Groupe) reconnus dans l'état consolidé du résultat global constituent une perte de EUR 55 millions.

La juste valeur des actifs des régimes comprend les éléments suivants :

en millions de EUR	2015			2014		
	Cotés sur un marché actif	Autres	Total	Cotés sur un marché actif	Autres	Total
Instruments de capitaux propres	290,6	-	290,6	298,6	-	298,6
Obligations d'état	99,1	-	99,1	105,9	-	105,9
Obligations privées	77,1	-	77,1	84,4	-	84,4
Biens immobiliers	-	0,2	0,2	-	0,1	0,1
Autres actifs	4,9	75,2	80,1	4,9	74,1	79,0
<b>Juste valeur des actifs des régimes</b>	<b>471,7</b>	<b>75,4</b>	<b>547,1</b>	<b>493,8</b>	<b>74,2</b>	<b>568,0</b>

La juste valeur des actifs des régimes ne comporte aucun bien ou autre actif utilisé par le Groupe, ni aucun instrument financier du Groupe. Chaque instrument de capitaux propres et de dette est coté sur un marché actif et représente un placement bénéficiant d'une notation de crédit de bonne qualité. Les autres actifs sont principalement constitués de trésorerie et en 2014, d'actifs d'assurance adossés à la position actif/passif (relatifs au régime en vigueur aux Pays-Bas).

## NOTE ANNEXE 20 : AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes se décomposent comme suit :

en millions de EUR	2015			2014		
	Régimes financés	Régimes non financés	Total	Régimes financés	Régimes non financés	Total
<b>Actifs des régimes au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>568,0</b>	<b>-</b>	<b>568,0</b>	<b>477,9</b>	<b>-</b>	<b>477,9</b>
Produit d'intérêt sur les actifs des régimes	21,5	-	21,5	22,1	-	22,1
Cotisations payées par le Groupe	9,1	-	9,1	16,4	-	16,4
Cotisations payées par les employés	0,8	-	0,8	2,6	-	2,6
Prestations payées aux bénéficiaires	-35,3	-	-35,3	-13,8	-	-13,8
Rendement effectif diminué des produits d'intérêt sur les actifs des régimes	-2,9	-	-2,9	35,2	-	35,2
Frais de gestion des actifs	-1,5	-	-1,5	-1,2	-	-1,2
Réductions et liquidations	-43,9	-	-43,9	-	-	-
Frais administratifs	-1,6	-	-1,6	-1,6	-	-1,6
Ecart de conversion	32,9	-	32,9	30,4	-	30,4
<b>Actifs des régimes au 31 décembre</b>	<b>547,1</b>	<b>-</b>	<b>547,1</b>	<b>568,0</b>	<b>-</b>	<b>568,0</b>

Le rendement effectif des actifs des régimes est analysé ci-dessous :

en millions de EUR	2015	2014
Produit d'intérêt sur les actifs des régimes	21,5	22,1
Rendement effectif diminué des produits d'intérêt sur les actifs des régimes	-2,9	35,2
Frais de gestion des actifs	-1,5	-1,2
<b>Rendement effectif net des actifs des régimes</b>	<b>17,1</b>	<b>56,1</b>

Les variations de la juste valeur des engagements en matière de prestations définies se décomposent comme suit :

en millions de EUR	2015			2014		
	Régimes financés	Régimes non financés	Total	Régimes financés	Régimes non financés	Total
<b>Obligations au titre des prestations définies au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>-579,3</b>	<b>-8,1</b>	<b>-587,4</b>	<b>-463,3</b>	<b>-4,4</b>	<b>-467,7</b>
Coût des services rendus	-7,6	-0,5	-8,1	-11,1	-1,8	-12,9
Charge d'intérêt sur les engagements en matière de retraite	-21,2	-	-21,2	-21,3	-0,3	-21,6
Cotisations payées par les employés	-0,8	-	-0,8	-2,6	-	-2,6
Coût des services passés	0,1	-	0,1	2,3	-	2,3
Prestations payées aux bénéficiaires	35,3	1,3	36,6	13,8	2,0	15,8
Gains liés (+) / Pertes liées (-) à l'expérience sur les obligations des régimes	2,9	-	2,9	16,7	-	16,7
Gains dus (+) / Pertes dues (-) aux changements d'hypothèses financières	14,7	-	14,7	-85,5	-0,4	-85,9
Gains dus (+) / Pertes dues (-) aux changements d'hypothèses démographiques	1,3	-	1,3	1,1	-	1,1
Réductions et liquidations	67,1	-	67,1	-	-	-
Transfert d'autres catégories	-	-	-	-	-3,2	-3,2
Ecart de conversion	-31,2	-	-31,2	-29,4	-	-29,4
<b>Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre</b>	<b>-518,7</b>	<b>-7,3</b>	<b>-526,0</b>	<b>-579,3</b>	<b>-8,1</b>	<b>-587,4</b>

## NOTE ANNEXE 20 : AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Les montants comptabilisés en compte de résultats sont les suivants :

en millions de EUR	2015			2014		
	Régimes financés	Régimes non financés	Total	Régimes financés	Régimes non financés	Total
Coût des services rendus	-7,6	-0,5	-8,1	-11,1	-1,8	-12,9
Coût (-) / Produit (+) des services passés	0,1	-	0,1	2,3	-	2,3
Impact des réductions et liquidations	1,7	-	1,7	-	-	-
Frais administratifs	-1,6	-	-1,6	-1,6	-	-1,6
<b>Charge opérationnelle courante au titre des régimes de retraite</b>	<b>-7,4</b>	<b>-0,5</b>	<b>-7,9</b>	<b>-10,4</b>	<b>-1,8</b>	<b>-12,2</b>
Charge d'intérêt sur les engagements en matière de retraite	-21,2	-	-21,2	-21,3	-0,3	-21,6
Produit d'intérêt sur les actifs des régimes	21,5	-	21,5	22,1	-	22,1
<b>Charge financière nette au titre des régimes de retraite</b>	<b>0,3</b>	<b>-</b>	<b>0,3</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,5</b>
Effet des réductions et liquidations (éléments inhabituels - voir note annexe 3)	21,5	-	21,5	-	-	-
<b>Charge de l'exercice comptabilisée en compte de résultats</b>	<b>-7,1</b>	<b>-0,5</b>	<b>-7,6</b>	<b>-9,6</b>	<b>-2,1</b>	<b>-11,7</b>

Des gains sur les services passés ont été comptabilisés au cours de la période pour EUR 0,1 million (2014 : EUR 2,3 millions) et résultent d'un amendement des avantages octroyés par les régimes néerlandais (en ligne avec les pratiques de marché). Des réductions et liquidations ont généré un profit de EUR 23,2 millions en 2015 (nul en 2014) dont un montant de EUR 21,5 millions en raison de la signature d'un nouveau contrat d'assurance en novembre dans le cadre de la clôture du régime néerlandais. Ce profit a été comptabilisé au sein des éléments inhabituels dans le compte de résultat consolidé sectoriel (voir note annexe 3).

La meilleure estimation des cotisations qui devraient être versées aux régimes en 2016 s'élève à EUR 3 millions. La cotisation estimée liée à la clôture du régime aux Etats-Unis s'élève à EUR 17 millions.

La valeur des engagements au titre de prestations définies est basée sur un ensemble d'hypothèses actuarielles (comprenant entre autres des hypothèses de mortalité, d'actualisation des paiements futurs, d'augmentations salariales, de rotation du personnel, etc.). Si ces hypothèses devaient changer dans le futur, la valeur des engagements pourrait augmenter. Les actifs des régimes à prestations définies constituent un portefeuille diversifié de placements, dont le rendement est appelé à varier au cours du temps. Si ce rendement était insuffisant, le déficit des régimes pourrait augmenter (l'excédent pourrait diminuer).

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité pour chaque hypothèse actuarielle significative, reflétant l'impact qu'aurait sur l'engagement en matière de prestations définies un changement d'hypothèse actuarielle raisonnablement possible à la date de clôture. L'analyse de sensibilité ne s'applique qu'aux engagements en matière de prestations définies, et non au déficit net des régimes de retraites à prestations définies dans son ensemble. La détermination de ce dernier dépend de nombreux facteurs et notamment, en plus des hypothèses ci-dessous, de la juste valeur des actifs des régimes.

en millions de EUR	(Augmentation) / Diminution des engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies au 31 décembre 2015	(Augmentation) / Diminution des engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies au 31 décembre 2014
<b>Taux d'actualisation</b>		
Augmentation de 50 points de base	50,8	58,3
Diminution de 50 points de base	-59,8	-69,1
<b>Taux de croissance des salaires</b>		
Augmentation de 50 points de base	-8,2	-8,7
Diminution de 50 points de base	8,0	8,6
<b>Taux d'inflation</b>		
Augmentation de 50 points de base	-15,4	-14,2
Diminution de 50 points de base	12,6	11,6
<b>Taux de croissance des prestations</b>		
Augmentation de 50 points de base	-19,1	-30,8
Diminution de 50 points de base	19,1	28,6
<b>Espérance de vie</b>		
Progression de l'espérance de vie d'une année	-17,2	-20,1

## **NOTE ANNEXE 20 : AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)**

L'analyse de sensibilité est basée sur le changement d'une seule hypothèse, toute autre hypothèse restant constante, afin d'éviter toute interdépendance entre hypothèses.

Il existe un régime de retraite légalement constitué en Belgique en tant que régime à cotisations définies. En raison de la législation sociale en vigueur en Belgique, chaque régime à cotisations définies est assimilé à un régime à prestations définies selon les normes IFRS car l'employeur doit garantir un rendement minimum des cotisations salariales et patronales. En conséquence, le Groupe est exposé à un risque financier (obligation légale de payer les cotisations restantes si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour régler les prestations de retraite de son personnel).

Ce régime est géré par une compagnie d'assurance qui garantit un rendement minimum des cotisations versées. Cependant les rendements minimum garantis ont diminué de manière significative au cours de ces dernières années et sont actuellement inférieurs au rendement minimum que l'employeur doit garantir sur les cotisations (conformément à l'article 24 de la Loi du 28 avril 2003 sur les pensions professionnelles, le Groupe doit garantir un rendement minimum moyen de 3,75% sur les cotisations salariales, et de 3,25% sur les cotisations patronales). Le risque financier a par conséquent augmenté. Cependant, il est probable que le rendement minimum social sera également diminué à l'avenir, ce qui aura pour effet de réduire le risque financier pour l'employeur.

L'évaluation IFRS et le traitement comptable de tels régimes assortis de garanties adossées aux cotisations ne sont pas traités par la norme IAS 19. Le Groupe estime qu'une méthode préconisée par la norme IAS 19 (méthode des unités de crédit projetées) n'est pas adaptée à l'évaluation de l'engagement dans le cas de la Belgique. En conséquence, le Groupe a décidé d'appliquer une méthode alternative (méthode de la valeur intrinsèque) jusqu'à ce que l'IASB statue sur ce sujet. Cette méthode consiste à déterminer l'obligation potentielle à comptabiliser dans l'état de la situation financière comme étant la somme des différences individuelles entre les réserves mathématiques (calculées comme la somme des cotisations versées, capitalisées au taux technique appliqué par la compagnie d'assurance, et sous déduction d'une commission) et l'avantage minimum garanti tel que prévu par la loi applicable en Belgique (calculé en appliquant le rendement minimum garanti aux cotisations versées). Les cotisations ne sont pas projetées pour déterminer l'obligation au titre de prestations définies.

A la clôture, l'impact potentiel est estimé comme non significatif au niveau du Groupe et aucune provision complémentaire n'a par conséquent été comptabilisée.

## NOTE ANNEXE 21 : IMPOTS DIFFÉRÉS

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Les mouvements des actifs et passifs d'impôts différés au cours de l'exercice et de l'exercice précédent sont les suivants :

en millions de EUR	Réévaluations	Amortissements et réductions de valeur	Provisions	Dividendes	Pertes fiscales récupérables	Instruments Financiers	Autres	Total
<b>Passifs d'impôts différés (montants négatifs)</b>								
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	-13,2	-26,0	1,5	-1,0	-	-1,9	2,2	-38,4
Crédit (Débit) en résultat	-	10,8	-1,3	0,5	0,2	1,0	-2,3	8,9
Crédit (Débit) en capitaux propres	-	-	0,3	-	-	-	-	0,3
Autres variations	-	-1,7	-	-	-	-	-	-1,7
Écarts de conversion	-	-9,6	2,0	-	-	0,3	-	-7,3
Au 31 décembre 2014	-13,2	-26,5	2,5	-0,5	0,2	-0,6	-0,1	-38,2
Crédit (Débit) en résultat	-	18,9	-4,1	-0,2	1,5	-0,2	-1,6	14,3
Transfert vers les passifs non-courants détenus en vue de la vente	-	3,8	-	-	-	-	-	3,8
Éléments acquis lors des regroupements d'entreprises (voir note annexe 12)	-	-1,9	-	-	-	-	-	-1,9
Écarts de conversion	-	-11,5	2,4	-	-	-	-	-9,1
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>-13,2</b>	<b>-17,2</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,7</b>	<b>1,7</b>	<b>-0,8</b>	<b>-1,7</b>	<b>-31,1</b>
<b>Actifs d'impôts différés (montants positifs)</b>								
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	-	-78,7	47,4	-	68,4	0,1	4,4	41,6
Crédit (Débit) en résultat	-	-17,0	6,4	-	8,8	-	0,5	-1,3
Crédit (Débit) en capitaux propres	-	-	1,9	-	-	-	-	1,9
Écarts de conversion	-	0,2	4,4	-	6,0	-0,1	0,1	10,6
Au 31 décembre 2014	-	-95,5	60,1	-	83,2	-	5,0	52,8
Crédit (Débit) en résultat	-	-21,5	7,5	-	0,1	-0,4	0,2	-14,1
Crédit (Débit) en capitaux propres	-	-	-1,9	-	-	-0,4	-	-2,3
Transfert vers les actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	-	-	-1,3	-	-	-	-	-1,3
Écarts de conversion	-	0,2	4,6	-	6,3	-	0,3	11,4
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>-</b>	<b>-116,8</b>	<b>69,0</b>	<b>-</b>	<b>89,6</b>	<b>-0,8</b>	<b>5,5</b>	<b>46,5</b>
<b>Actif net (Passif net) d'impôts différés après compensation reconnu dans l'état consolidé de la situation financière:</b>								
31 décembre 2014	-13,2	-122,0	62,6	-0,5	83,4	-0,6	4,9	14,6
<b>31 décembre 2015</b>	<b>-13,2</b>	<b>-134,0</b>	<b>69,8</b>	<b>-0,7</b>	<b>91,3</b>	<b>-1,6</b>	<b>3,8</b>	<b>15,4</b>

Le montant net d'impôts différés comprend des actifs nets d'impôts différés de EUR 9,7 millions (2014 : EUR 7,0 millions) qui devraient s'inverser l'année suivante. Cependant, étant donné la faible prévisibilité des mouvements des impôts différés, ce montant net pourrait ne pas s'inverser comme prévu initialement.

À la date de clôture de l'exercice, le Groupe dispose de pertes et de crédits fiscaux inutilisés s'élevant à EUR 228,5 millions (2014 : EUR 253,3 millions), pouvant être utilisés contre des profits futurs, pour lesquels aucun actif d'impôts différés n'a été reconnu en raison du caractère imprévisible des profits futurs. Ceux-ci comprennent des pertes fiscales inutilisées de EUR 17,9 millions (2014 : EUR 18,0 millions) qui arriveront à échéance entre 2016 et 2033 (2014 : entre 2015 et 2032) et des crédits fiscaux inutilisés de EUR 27,7 millions (2014 : EUR 35,6 millions) qui arriveront à échéance entre 2016 et 2018 (2014 : entre 2015 et 2018). Les autres pertes peuvent être reportées indéfiniment.

Aucun impôt différé n'a été reconnu sur des différences temporelles déductibles d'un montant de EUR 10,9 millions (2014 : EUR 16,5 millions) en raison du caractère imprévisible des profits futurs.

À la date de clôture de l'exercice, le montant total des différences temporelles liées aux participations dans les filiales, succursales, entreprises associées et coentreprises (provenant principalement de l'accumulation des réserves consolidées positives de ces entités), pour lesquelles des passifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés, s'élève à EUR 1.117 millions (2014 : EUR 1.126 millions). Aucun passif d'impôts différés n'a été reconnu pour ces différences, car le Groupe est en mesure de contrôler le moment où ces différences s'inverseront et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un horizon de temps prévisible. Il convient de noter que le

## NOTE ANNEXE 21 : IMPÔTS DIFFÉRÉS (suite)

renversement de ces différences temporelles, par exemple par voie de distribution de dividendes par les filiales à la société-mère, ne générera pas (ou quasiment pas) d'impôt exigible.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il existe une probabilité suffisante qu'ils seront recouvrés dans le futur. Le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés a été déterminé de manière prudente. Cependant, si les conditions de recouvrabilité ne devaient pas être satisfaites dans le futur, la valeur comptable actuelle des actifs d'impôts différés pourrait être réduite.

## NOTE ANNEXE 22 : AUTRES CRÉANCES NON-COURANTES

Les autres créances non-courantes se composent de cautionnements au titre de garanties locatives et d'un prêt accordé à un actionnaire minoritaire de Belron (holding familiale du CEO de Belron). Le prêt accordé à cet actionnaire minoritaire est intégralement garanti par un gage. Leur valeur comptable constitue une approximation de leur juste valeur. Le prêt accordé à un actionnaire minoritaire de Belron produit des intérêts fixés par rapport au taux EURIBOR, et les autres créances non-courantes ne produisent généralement pas de revenu d'intérêts. Ils devraient être recouvrés dans plus de 12 mois.

## NOTE ANNEXE 23 : ACTIFS NON-COURANTS ET GROUPES DESTINÉS A ÊTRE CÉDÉS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

en millions de EUR	Notes annexes	2015			2014		
		Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Immobilisations corporelles		7,0	-	7,0	6,3	-	6,3
Actifs d'impôts différés		-	1,3	1,3	-	-	-
Stocks		-	0,8	0,8	-	-	-
Actifs d'impôts exigibles		-	5,0	5,0	-	-	-
Clients et autres débiteurs		-	0,5	0,5	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32	-	0,6	0,6	-	-	-
<b>Actifs non-courants détenus en vue de leur revente</b>		<b>7,0</b>	<b>8,2</b>	<b>15,2</b>	<b>6,3</b>	<b>-</b>	<b>6,3</b>

en millions de EUR		2015			2014		
		Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Passifs d'impôts différés		-	3,8	3,8	-	-	-
Prêts et emprunts	32	-	0,2	0,2	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs		-	2,7	2,7	-	-	-
<b>Passifs associés aux actifs non-courants détenus en vue de leur revente</b>		<b>-</b>	<b>6,7</b>	<b>6,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Distributions automobile

Au sein du secteur de la distribution automobile, les actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente incluent des bâtiments qui étaient préalablement utilisés dans le cadre des activités de distribution automobile et que la direction s'est engagée à vendre. Les ventes sont attendues pour le courant de l'année 2016.

### Vitrage de véhicules

La société-mère a annoncé le 7 janvier 2016 que le secteur du vitrage de véhicules a signé un accord avec Advisia Investimentos («Advisia») afin de créer une filiale commune au Brésil. L'accord prévoit la cession de 60% de l'investissement du secteur du vitrage de véhicules dans Carglass Brésil à Advisia. Le Conseil d'Administration de la société-mère a considéré qu'à la date de clôture, le secteur du vitrage de véhicules était engagé dans un plan de cession qui impliquera une perte de contrôle de Carglass Brésil. Par conséquent, l'ensemble des actifs et passifs de l'unité génératrice de trésorerie du Brésil ont été classés comme détenus en vue de la vente dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015 et les résultats de la période de 12 mois clôturée à la même date de l'unité génératrice de trésorerie au Brésil sont présentés au sein des activités abandonnées; les conditions définies par la norme IFRS 5 «Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées» étant rencontrées.

## NOTE ANNEXE 23 : ACTIFS NON-COURANTS ET GROUPES DESTINES A ETRE CEDES CLASSES COMME DETENUS EN VUE DE LA VENTE (suite)

Une perte de valeur de EUR 17,7 millions a été actée sur le groupe destiné à être cédé afin de le comptabiliser à la valeur la plus faible entre sa valeur nette comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Cette perte de valeur est présentée au sein des réajustements de valeur (APM – voir note annexe 3). Des pertes de valeur avaient été précédemment actées sur le goodwill (EUR 15,9 millions) et les immobilisations corporelles (EUR 3,1 millions) avant leur transfert vers le groupe destiné à être cédé (voir note annexe 3). Au 31 décembre 2015, le groupe destiné à être cédé est comptabilisé à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente (EUR 1,5 million).

Aucun produit ou charge présenté dans l'état consolidé du résultat global n'est relatif au groupe destiné à être cédé.

L'évaluation à la juste valeur du groupe destiné à être cédé de EUR 1,9 million (avant diminution des coûts de la vente de EUR 0,4 million) a été classée au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur (voir note annexe 38) suivant les données utilisées dans la méthode d'évaluation. La technique d'évaluation et les données non observables utilisées pour l'évaluation à la juste valeur sont issues du contrat de cession signé en janvier 2016

## NOTE ANNEXE 24 : STOCKS

en millions de EUR	2015	2014
<b>Distribution automobile</b>		
Véhicules	296,7	287,7
Pièces de rechange et accessoires	32,1	34,2
Autres	0,3	1,4
<b>Sous-total</b>	<b>329,1</b>	<b>323,3</b>
<b>Vitrage de véhicules</b>		
Vitrages et produits liés	285,6	285,4
<b>Sous-total</b>	<b>285,6</b>	<b>285,4</b>
<b>GROUPE</b>	<b>614,7</b>	<b>608,7</b>
<i>dont: éléments comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de vente</i>	<i>69,8</i>	<i>68,3</i>

Les éléments comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de la vente comprennent principalement les véhicules vendus sous contrats de type «buy-back» qui sont maintenus dans l'état de la situation financière (ces contrats étant comptabilisés comme des contrats de location simple) jusqu'à leur revente ultérieure.

Les réductions de valeur cumulées sur les stocks s'élèvent à EUR 31,4 millions (2014 : EUR 31,6 millions).

Les stocks sont principalement constitués de marchandises et leur valeur comptable devrait être recouvrée dans les 12 mois.

## NOTE ANNEXE 25 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS

En 2014, dans le secteur du vitrage de véhicules, les autres actifs financiers comprenaient de la trésorerie non disponible relative à des acquisitions. Leur valeur comptable était égale à leur juste valeur.

en millions de EUR	2015	2014
Vitrage de véhicules - Trésorerie non disponible relative aux acquisitions	-	1,8
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>-</b>	<b>1,8</b>

## NOTE ANNEXE 26 : ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES

Les actifs (passifs) d'impôts exigibles devraient, dans une grande mesure, être récupérés (réglés) dans les 12 mois.

## NOTE ANNEXE 27 : CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les clients et autres débiteurs se ventilent de la manière suivante :

en millions de EUR	2015			2014		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Clients - valeur nette	100,7	163,8	264,5	110,1	164,0	274,1
Créances sur entités mises en équivalence	11,2	-	11,2	14,0	-	14,0
Autres créances	5,6	79,1	84,7	8,2	82,8	91,0
<b>Clients et autres débiteurs</b>	<b>117,5</b>	<b>242,9</b>	<b>360,4</b>	<b>132,3</b>	<b>246,8</b>	<b>379,1</b>

La valeur comptable des clients et autres débiteurs devrait être recouvrée endéans les 12 mois. Cette valeur comptable constitue une approximation de la juste valeur de ces actifs, qui ne produisent pas d'intérêts.

Le Groupe est exposé au risque de crédit découlant de ses activités opérationnelles. Ce risque est minimisé grâce à une analyse préalable de la solvabilité des clients et autres débiteurs et en évitant autant que possible la concentration sur quelques contreparties importantes. La solvabilité des contreparties importantes est systématiquement évaluée et des limites de crédit sont définies avant la prise de risque. Les termes de paiement sont en moyenne inférieurs à un mois, sauf si les pratiques locales sont différentes. Les postes clients sont suivis avec attention et sont recouverts centralement dans le secteur de la distribution automobile, et au niveau de chaque pays dans le secteur du vitrage de véhicules.

Dans le secteur de la distribution automobile, la concentration sur les 10 premiers clients atteint 25,0% (2014 : 23,0%) et aucun client n'excède 11% (2014 : 10%). Certaines créances sont également couvertes par de l'assurance-crédit. Dans le secteur du vitrage de véhicules, le risque de concentration sur créances est limité grâce à la diversité de la clientèle.

Les montants repris dans l'état de la situation financière sont présentés après réductions de valeur pour créances douteuses. De ce fait, l'exposition maximale au risque de crédit est reflétée par la valeur comptable des créances dans l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2015, les réductions de valeur pour créances douteuses s'élèvent à EUR 34,3 millions (2014 : EUR 34,9 millions).

La balance âgée des clients et autres débiteurs en souffrance mais non dépréciés se détaille comme suit :

en millions de EUR	2015	2014
Créances échues depuis moins de 3 mois	63,2	71,9
Créances échues depuis plus de 3 mois et moins de 6 mois	7,3	10,0
Créances échues depuis plus de 6 mois	3,7	2,4
<b>Total</b>	<b>74,2</b>	<b>84,3</b>

L'augmentation des réductions de valeur pour créances douteuses s'élève à EUR 1,9 million (avant effets de change) comme indiqué en note annexe 6 (2014 : augmentation de EUR 8,8 millions hors activités abandonnées).

## NOTE ANNEXE 28 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont ventilés ci-dessous :

en millions de EUR	2015			2014		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Valeurs disponibles	86,4	22,0	108,4	54,9	29,9	84,8
SICAV monétaires	1,7	-	1,7	-	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>88,1</b>	<b>22,0</b>	<b>110,1</b>	<b>54,9</b>	<b>29,9</b>	<b>84,8</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs générant des intérêts à des taux variables divers, fixés par rapport aux taux EONIA, LIBID ou équivalents. Leur valeur comptable est égale à leur juste valeur.

## NOTE ANNEXE 29: CAPITAUX PROPRES

La réconciliation du capital et des réserves est présentée dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

### Capital

La variation du capital représenté par les actions ordinaires est la suivante :

en millions de EUR, excepté le nombre d'actions présenté en unités	Nombre d'actions ordinaires	Capital représenté par les actions ordinaires
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>55.302.620</b>	<b>160,0</b>
Variation	-	-
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>55.302.620</b>	<b>160,0</b>
Variation	-	-
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>55.302.620</b>	<b>160,0</b>

Les 5.000.000 parts bénéficiaires nominatives ne sont pas représentatives du capital. Chaque part bénéficiaire confère un droit de vote et donne droit à un dividende égal à un huitième du dividende d'une action ordinaire.

### Actions propres

Les actions propres sont détenues par la société-mère et par ses filiales de la manière suivante :

en millions de EUR, excepté le nombre d'actions présenté en unités	31/12/2015		31/12/2014	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Actions propres détenues par la société-mère	1.056.481	31,1	997.376	28,0
Actions propres détenues par les filiales	-	-	-	-
<b>Actions propres détenues</b>	<b>1.056.481</b>	<b>31,1</b>	<b>997.376</b>	<b>28,0</b>

Les actions propres sont détenues pour couvrir les plans d'options sur actions mis en place par la société-mère depuis 1999 (voir note annexe 37).

### Réserve liée aux paiements fondés sur des actions

La réserve liée aux paiements fondés sur des actions est relative aux plans d'options sur actions mis en place par la société-mère pour les cadres et directeurs du secteur de la distribution automobile depuis 1999 (voir note annexe 37).

### Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la partie efficace de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments de couverture utilisés dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie, avant d'être comptabilisée dans le compte de résultats lorsque les flux de trésorerie couverts génèrent un profit ou une perte.

### Réserve de conversion

La réserve de conversion inclut l'ensemble des différences de change de devises étrangères qui résulte de la conversion des états financiers en devises étrangères et des instruments financiers qui couvrent les investissements du Groupe dans les filiales étrangères.

L'écart de conversion cumulé au 31 décembre 2015 comprend un débit de EUR 7,1 millions relatif à l'entité brésilienne Carglass Automotiva Ltda (secteur du vitrage de véhicules – voir note annexe 23).

### Réserve de gains et pertes actuariels

La réserve de gains et pertes actuariels inclut les mouvements actuariels liés aux engagements de pension au titre de régime à prestations définies (voir note annexe 20).

L'impact de EUR 24,9 millions comptabilisé au cours de la période (voir l'état consolidé des variations des capitaux propres – transfert depuis les réserves de gains et pertes actuariels et de conversion vers les résultats reportés sans effet sur les capitaux propres) est relatif à la clôture d'un plan de retraite à prestations définies au Pays-Bas (voir note annexe 20).

## NOTE ANNEXE 29 : CAPITAUX PROPRES (suite)

Le 5 juin 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a renouvelé l'autorisation au Conseil d'Administration, pour une durée de 5 ans, renouvelable, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant maximum de EUR 60 millions par apport en numéraire ou en nature ou par incorporation de réserves disponibles ou indisponibles ou de primes d'émission, avec ou sans création de nouvelles parts sociales, privilégiées ou non, avec ou sans droit de vote, avec ou sans droit de souscription, avec la possibilité de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées. La même Assemblée a également autorisé le Conseil d'Administration à acquérir des actions propres, pour une durée de 5 ans, à concurrence d'un maximum de 10% des actions ordinaires souscrites.

Les parts nominatives non entièrement libérées ne peuvent être transférées, si ce n'est en vertu d'une autorisation spéciale du Conseil d'Administration pour chaque cession et au profit d'un cessionnaire agréé par lui (art. 7 des Statuts). Les parts bénéficiaires ne peuvent être cédées, si ce n'est de l'accord de la majorité des membres composant le Conseil d'Administration et au profit d'un cessionnaire agréé par ses membres (art. 8 des Statuts).

Au niveau de la gestion du capital, les objectifs du Groupe sont de permettre à chacune de ses activités de se poursuivre sur une base de continuité d'exploitation et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Le Groupe contrôle l'adéquation du capital au niveau de chaque secteur d'activité grâce à plusieurs ratios adaptés à leurs activités spécifiques. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, chaque secteur d'activité peut ajuster le montant des dividendes payés aux actionnaires, restituer le capital aux actionnaires, émettre des actions ou vendre des avoirs afin de diminuer la dette, tout en tenant compte de l'existence d'actionnaires ne détenant pas le contrôle.

Les principaux actionnaires sont présentés ci-dessous :

Actionnaires ayant une participation de contrôle selon la déclaration de transparence datée du 2 novembre 2011, et l'information datée du 29 août 2013, du 14 décembre 2015 et du 16 février 2016.	Parts sociales		Parts bénéficiaires		Total des droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
	s.a. de Participations et de Gestion, Bruxelles	11.873.280	21,47%	-	-	11.873.280
Reptid Commercial Corporation, Dover, Delaware	2.004.000	3,62%	-	-	2.004.000	3,32%
Mme Catheline Périer-D'Ieteren	-	-	1.250.000	25,00%	1.250.000	2,07%
M. Olivier Périer	10.000	0,02%	-	-	10.000	0,02%
<b>Les quatre personnes ci-dessus (collectivement «groupe SPDG») sont liées.</b>	<b>13.887.280</b>	<b>25,11%</b>	<b>1.250.000</b>	<b>25,00%</b>	<b>15.137.280</b>	<b>25,10%</b>
Nayarit Participations s.c.a., Bruxelles	17.217.830	31,13%	-	-	17.217.830	28,55%
M. Roland D'Ieteren	466.190	0,84%	3.750.000	75,00%	4.216.190	6,99%
M. Nicolas D'Ieteren	10.000	0,02%	-	-	10.000	0,02%
<b>Les trois personnes ci-dessus (collectivement «groupe Nayarit») sont liées.</b>	<b>17.694.020</b>	<b>31,99%</b>	<b>3.750.000</b>	<b>75,00%</b>	<b>21.444.020</b>	<b>35,56%</b>
<b>Les personnes référencées comme groupe SPDG et groupe Nayarit agissent de concert.</b>						

Autres actionnaires importants selon la déclaration de transparence datée du 18 juin 2014.	Parts sociales		Parts bénéficiaires		Total des droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
	MFS Investment Management, Boston, Etats-Unis	3.027.306	5,47%	-	-	3.027.306

Le Conseil d'Administration a proposé la distribution d'un dividende brut de EUR 0,90 par action (2014 : EUR 0,80 par action), soit un dividende total de EUR 49,4 millions (2014 : EUR 43,9 millions).

## NOTE ANNEXE 30 : PROVISIONS

Les passifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont analysés en note annexe 20. Les autres provisions, courantes ou non-courantes, sont analysées ci-dessous.

Les principales catégories de provisions sont les suivantes :

en millions de EUR	2015			2014		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
<b>Provisions non-courantes</b>						
Provisions relatives aux concessionnaires	7,8	-	7,8	10,3	-	10,3
Garanties	4,3	-	4,3	4,9	-	4,9
Autres provisions non-courantes	9,8	6,9	16,7	5,3	2,5	7,8
<b>Sous-total</b>	<b>21,9</b>	<b>6,9</b>	<b>28,8</b>	<b>20,5</b>	<b>2,5</b>	<b>23,0</b>
<b>Provisions courantes</b>						
Autres provisions courantes	-	10,9	10,9	-	34,5	34,5
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>10,9</b>	<b>10,9</b>	<b>-</b>	<b>34,5</b>	<b>34,5</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>21,9</b>	<b>17,8</b>	<b>39,7</b>	<b>20,5</b>	<b>37,0</b>	<b>57,5</b>

La variation des provisions est présentée ci-dessous pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015 :

en millions de EUR	Provisions relatives aux concessionnaires	Garanties	Autres provisions non-courantes	Autres provisions courantes	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>10,3</b>	<b>4,9</b>	<b>7,8</b>	<b>34,5</b>	<b>57,5</b>
Dotations de l'exercice	0,7	0,1	11,7	6,6	19,1
Utilisations de l'exercice	-2,3	-	-2,5	-30,6	-35,4
Reprises de l'exercice	-0,9	-0,7	-0,3	-	-1,9
Ecart de conversion	-	-	-	0,4	0,4
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>7,8</b>	<b>4,3</b>	<b>16,7</b>	<b>10,9</b>	<b>39,7</b>

Étant donné que l'échéancier des flux de trésorerie relatifs aux provisions est en grande partie incertain, la plupart des provisions sont considérées comme des passifs non-courants. Les provisions non-courantes ne sont pas actualisées, l'impact étant considéré comme non significatif au niveau du Groupe. Les provisions courantes devraient être utilisées dans les 12 mois.

Dans le secteur de la distribution automobile, les provisions pour garanties sont relatives aux coûts des services offerts aux acheteurs de nouveaux véhicules, tels que la garantie de mobilité et les provisions relatives aux concessionnaires proviennent de l'amélioration permanente des réseaux de distribution.

En 2015 et 2014, les autres provisions courantes concernent principalement les restructurations (réorganisation et indemnités de fin de contrats) opérées au sein du secteur du vitrage de véhicules (voir note annexe 3).

En 2015 et 2014, les autres provisions non-courantes du secteur du vitrage de véhicules concernent principalement les plans d'incitation à long terme du management. Un nouveau plan a été mis en place en 2015 avec un règlement attendu en 2018. La provision relative au plan mis en place en 2014 a été reprise au cours de la période.

En 2015, les autres provisions non-courantes du secteur de la distribution automobile comprennent parmi d'autres montants, des provisions relatives au «Emissiongate» pour EUR 3,8 millions. Ces provisions couvrent essentiellement des frais logistiques supplémentaires liés aux actions de rappel à venir. Voir note annexe 39 pour plus de précisions.

Les autres provisions non-courantes couvrent également :

- Des frais environnementaux ou de remise en état de biens immobiliers détenus sous contrats de location simple ;
- Des provisions pour locaux inoccupés ;
- Les contentieux survenant dans le cadre normal des activités, qui devraient se clôturer dans les prochaines années. Après consultation juridique, l'issue de ces contentieux ne devrait pas générer de perte importante supérieure aux montants provisionnés au 31 décembre 2015 ;

## NOTE ANNEXE 31 : PRETS ET EMPRUNTS

Les prêts et emprunts sont ventilés comme suit :

en millions de EUR	2015			2014		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
<b>Prêt et emprunts non-courants</b>						
Dettes de location-financement	0,8	32,3	33,1	0,9	27,3	28,2
Dettes bancaires et autres	3,8	-	3,8	5,3	94,1	99,4
Placements privés	-	672,5	672,5	-	611,9	611,9
<b>Sous-total des prêts et emprunts non-courants</b>	<b>4,6</b>	<b>704,8</b>	<b>709,4</b>	<b>6,2</b>	<b>733,3</b>	<b>739,5</b>
<b>Prêts et emprunts courants</b>						
Emprunts obligataires	-	-	-	100,0	-	100,0
Dettes de location-financement	0,1	26,8	26,9	-	23,3	23,3
Dettes bancaires et autres	5,8	22,2	28,0	6,7	9,2	15,9
Financement intra-groupe	-20,0	20,0	-	-	-	-
<b>Sous-total des prêts et emprunts courants</b>	<b>-14,1</b>	<b>69,0</b>	<b>54,9</b>	<b>106,7</b>	<b>32,5</b>	<b>139,2</b>
<b>TOTAL DES PRÊTS ET EMPRUNTS</b>	<b>-9,5</b>	<b>773,8</b>	<b>764,3</b>	<b>112,9</b>	<b>765,8</b>	<b>878,7</b>

Dans le secteur de la distribution automobile, l'emprunt obligataire en cours au 31 décembre 2014 a été remboursé en juillet 2015. Le coût moyen pondéré de cet emprunt obligataire était de 5,1% en 2014.

	2015				2014			
	Date d'émission	Principal (en millions de EUR)	Échéance	Taux fixe	Date d'émission	Principal (en millions de EUR)	Échéance	Taux fixe
	-	-	-	-	Juillet 2005	100,0	2015	4,25%
<b>Total</b>	-	-	-	-		<b>100,0</b>		

Les dettes de location-financement sont détaillées ci-dessous :

en millions de EUR	2015		2014	
	Paiements minimaux	Valeur actuelle des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actuelle des paiements minimaux
A moins d'un an	27,2	26,8	23,9	23,3
Entre un et cinq ans	35,9	33,1	30,8	28,2
Sous-total	63,1	59,9	54,7	51,5
Moins: charges financières futures	-3,1		-3,2	
<b>Valeur actuelle des dettes de location-financement</b>	<b>60,0</b>		<b>51,5</b>	

A la clôture, les dettes de location-financement concernent principalement le secteur du vitrage de véhicules, et sont essentiellement relatives à des véhicules. Les dettes de location-financement du Groupe sont sécurisées par le fait que les bailleurs conservent la propriété des biens loués.

Les dettes bancaires et autres représentent principalement les emprunts bancaires non syndiqués (dans le secteur de la distribution automobile) et syndiqués (dans le secteur du vitrage de véhicules), ainsi que les découverts bancaires. Le coût moyen pondéré de ces emprunts varie en 2015 de 1,5% à 22,8% (2014 : de 1,6% à 24,1%) en fonction de la devise de l'emprunt et du secteur dans lequel il est situé.

### NOTE ANNEXE 31 : PRETS ET EMPRUNTS (suite)

Dans le secteur du vitrage de véhicules, les placements privés représentent les montants suivants, à charge de Belron Finance Limited, filiale à 100% de Belron :

	Taux d'intérêts	Devise	2015		2014	
			Principal (en millions)	Échéance	Principal (en millions)	Échéance
Série A (avril 2007)	5,68%	USD	-	-	-	-
Série B (avril 2007)	5,80%	USD	125,0	2017	125,0	2017
Série C (avril 2007)	5,94%	GBP	20,0	2017	20,0	2017
Série A (mars 2011)	4,51%	USD	50,0	2018	50,0	2018
Série B (mars 2011)	5,13%	USD	100,0	2021	100,0	2021
Série C (mars 2011)	5,25%	USD	100,0	2023	100,0	2023
Série A (août 2013)	3,04%	EUR	75,0	2020	75,0	2020
Série B (septembre 2013)	3,93%	USD	135,0	2020	135,0	2020
Série C (septembre 2013)	4,33%	USD	21,0	2022	21,0	2022
Série D (septembre 2013)	4,50%	USD	71,0	2023	71,0	2023
Série E (septembre 2013)	4,65%	USD	23,0	2025	23,0	2025

Au cours de la période précédente, un placement privé de USD 200,0 millions arrivé à échéance en avril 2014 a été remboursé par le secteur du vitrage de véhicules.

Au cours de la période, le financement intra-groupe comprend les montants prêtés par le secteur de la distribution automobile au secteur du vitrage de véhicules, à des conditions de marché.

Le Groupe dispose d'un programme de billets de trésorerie en Belgique (EUR 300,0 millions ; 2014 : EUR 300,0 millions), via s.a. D'leteren Treasury n.v., une filiale à 100% de la société-mère. Ce programme est garanti par la société-mère. Le coût moyen pondéré des montants émis est nul en 2015 et en 2014 en raison de sa non-utilisation. Des émissions à moyen terme («medium term notes» ou «MTN») peuvent se faire via ce programme.

Les prêts et emprunts non-courants arrivent à échéance dans plus d'un an selon l'échéancier ci-dessous :

en millions de EUR	2015	2014
Entre un et cinq ans	421,0	294,8
A plus de cinq ans	288,4	444,7
<b>Prêts et emprunts non-courants</b>	<b>709,4</b>	<b>739,5</b>

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt se présente comme suit à la date de clôture (avant prise en compte des dérivés) :

en millions de EUR	2015	2014
Moins d'un an	54,9	234,2
Entre un et cinq ans	421,0	199,8
A plus de cinq ans	288,4	444,7
<b>Prêts et emprunts</b>	<b>764,3</b>	<b>878,7</b>

La ventilation des prêts et emprunts par devise et par type de taux d'intérêt est présentée ci-dessous :

en millions de EUR	2015			2014		
	Taux fixes	Taux variables	Total	Taux fixes	Taux variables	Total
EUR	67,5	20,4	87,9	188,2	180,1	368,3
GBP	27,2	-2,5	24,7	25,5	-	25,5
USD	625,1	10,4	635,5	473,2	6,4	479,6
Autres	2,1	14,1	16,2	3,7	1,6	5,3
<b>Total</b>	<b>721,9</b>	<b>42,4</b>	<b>764,3</b>	<b>690,6</b>	<b>188,1</b>	<b>878,7</b>

### NOTE ANNEXE 31 : PRETS ET EMPRUNTS (suite)

Après effets des dérivés, la ventilation des emprunts par devise et par type de taux d'intérêt se présente comme suit :

en millions de EUR	2015			2014		
	Taux fixes	Taux variables	Total	Taux fixes	Taux variables	Total
EUR	67,5	20,4	87,9	88,2	198,3	286,5
GBP	27,2	-2,5	24,7	25,5	-	25,5
USD	625,1	10,4	635,5	555,0	6,4	561,4
Autres	2,1	14,1	16,2	3,7	1,6	5,3
<b>Total</b>	<b>721,9</b>	<b>42,4</b>	<b>764,3</b>	<b>672,4</b>	<b>206,3</b>	<b>878,7</b>

Les emprunts à taux fixes libellés en EUR sont présentés après déduction des coûts de financement différés de EUR 1,1 million (2014 : EUR 1,7 million).

Les emprunts à taux variables portent intérêts à divers taux, fixés par rapport à EURIBOR ou équivalent. La fourchette des taux applicables aux emprunts à taux fixes existants est la suivante :

Devises	2015		2014	
	Min.	Max.	Min.	Max.
EUR	1,5%	6,8%	1,9%	6,8%
GBP	5,9%	5,9%	5,9%	24,1%
USD	2,8%	6,7%	2,8%	6,7%
Autres	1,5%	22,8%	2,2%	23,0%

La valeur comptable des prêts et emprunts courants constitue une approximation de leur juste valeur. La juste valeur des prêts et emprunts non-courants est présentée ci-dessous :

en millions de EUR	2015		2014	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Dettes de location-financement	33,1	33,1	28,2	28,2
Dettes bancaires, placements privés et autres dettes	731,1	676,3	772,4	711,3
<b>Prêts et emprunts non-courants</b>	<b>764,2</b>	<b>709,4</b>	<b>800,6</b>	<b>739,5</b>

La juste valeur des autres emprunts découle de leur valeur de marché ou, si cette dernière n'est pas disponible, est estimée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs, sur base du taux d'intérêt du marché applicable au Groupe pour des instruments similaires. Voir en note annexe 38 la hiérarchie des justes valeurs.

Certains emprunts du Groupe font l'objet de ratios financiers. A la date de clôture, il n'y a aucun dépassement de ces ratios.

## NOTE ANNEXE 32 : DETTE NETTE

Afin de pouvoir mieux évaluer son endettement, le Groupe utilise le concept de dette nette. Elle est un indicateur de performance alternatif (APM – voir note annexe 3), non défini par les normes IFRS, et n'est pas présentée comme une alternative aux indicateurs financiers définis par les normes IFRS. La dette nette est définie comme la somme des prêts et emprunts diminuée de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des investissements en actifs non-courants et courants. La dette nette n'incorpore pas la juste valeur des dérivés liés à l'endettement. Les prêts et emprunts couverts (c'est-à-dire ceux auxquels la comptabilité de couverture définie par IAS 39 est appliquée) sont convertis aux taux de change fixés par les «cross currency swaps» correspondants. Les autres prêts et emprunts sont convertis aux taux de change de clôture.

en millions de EUR	Notes annexes	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
		Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Prêts et emprunts non-courants		4,6	704,8	709,4	6,2	733,3	739,5
Prêts et emprunts courants		5,9	49,0	54,9	106,7	32,5	139,2
Financement intra-groupe		-20,0	20,0	-	-	-	-
<b>Dette brute</b>		<b>-9,5</b>	<b>773,8</b>	<b>764,3</b>	<b>112,9</b>	<b>765,8</b>	<b>878,7</b>
Moins: trésorerie et équivalents de trésorerie	28	-88,1	-22,0	-110,1	-54,9	-29,9	-84,8
Moins: placements détenus jusqu'à l'échéance	14	-59,8	-	-59,8	-176,1	-	-176,1
Moins: autres créances non-courantes	22	-20,0	-	-20,0	-20,0	-	-20,0
Moins: autres créances courantes		-0,8	-	-0,8	-	-	-
<b>Dette nette provenant des activités poursuivies et excluant les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente</b>		<b>-178,2</b>	<b>751,8</b>	<b>573,6</b>	<b>-138,1</b>	<b>735,9</b>	<b>597,8</b>
Dette nette provenant des actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente	41	-	-0,4	-0,4	-	-	-
<b>Dette nette</b>		<b>-178,2</b>	<b>751,4</b>	<b>573,2</b>	<b>-138,1</b>	<b>735,9</b>	<b>597,8</b>

## NOTE ANNEXE 33 : RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES NE DÉTENANT PAS LE CONTRÔLE

### Transactions avec les actionnaires ne détenant pas le contrôle

Au cours de la période, le secteur de la distribution automobile a acquis le solde non-encore détenu (25%) des actions de s.a. D'leteren Sport n.v. (active sur le marché du deux-roues). Le Groupe a reconnu une augmentation des participations ne donnant pas le contrôle et une diminution du capital et des réserves attribuables aux porteurs de capitaux de la société-mère pour un montant de EUR 0,9 million.

### Options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle

Le Groupe s'est engagé vis-à-vis des actionnaires ne détenant pas le contrôle de Belron à acquérir leurs parts dans cette société (5,15%) si ceux-ci exerçaient leurs options de vente. Le prix d'exercice des options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle est comptabilisé parmi les dettes financières dans l'état consolidé de la situation financière.

Pour les options de vente accordées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 aux actionnaires ne détenant pas le contrôle (4,15%), le goodwill est ajusté en fin d'exercice afin de refléter la variation du prix d'exercice des options et de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle y relatifs. Ce traitement reflète la réalité économique de la transaction et n'a pas d'impact sur le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère.

Pour les options de vente accordées après le 1<sup>er</sup> janvier 2010 (date d'application de la version révisée de la norme IFRS 3) aux actionnaires ne détenant pas le contrôle (1,0%), la différence entre la contrepartie reçue et le prix d'exercice des options accordées est initialement comptabilisée dans les capitaux propres part du Groupe. A chaque clôture, le réajustement de la dette financière résultant de ces options est comptabilisé dans le compte de résultats consolidé comme réajustement de valeur dans les charges financières (voir notes annexes 3 et 7).

Au 31 décembre 2015, le prix d'exercice de toutes les options accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle (options de vente associées à des options d'achat exerçables jusqu'en 2024) s'élève à EUR 85,2 millions (2014 : EUR 75,2 millions).

Pour les options de vente accordées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la différence entre le prix d'exercice des options et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle (EUR 29,7 millions au 31 décembre 2015) est présentée comme goodwill additionnel (EUR 39,0 millions au 31 décembre 2015 - voir note annexe 11).

Pour les options de vente accordées après le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le réajustement à la clôture de la dette financière afférente à ces options s'élève à EUR 1,9 million et a été comptabilisé dans le compte de résultats consolidé comme charge de réajustement de valeur dans les charges financières nettes (voir notes annexes 3 et 7).

### NOTE ANNEXE 33 : RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES NE DÉTENANT PAS LE CONTRÔLE (suite)

Le prix d'exercice des options de vente tient compte de la rentabilité future estimée de Belron. Si ces estimations devaient changer, la valeur des options de vente reprise dans l'état de la situation financière devrait être adaptée, avec des impacts sur le goodwill y afférent et les charges financières nettes.

La valeur comptable des options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle constitue une approximation de leur juste valeur.

### NOTE ANNEXE 34 : AUTRES DETTES NON-COURANTES

Les autres dettes non-courantes regroupent les paiements différés relatifs aux acquisitions (2015 : EUR 3,1 millions ; 2014 : EUR 3,0 millions) et les autres dettes (2015 : EUR 18,5 millions ; 2014 : EUR 12,9 millions), ne portant pas intérêts et remboursables après plus de 12 mois. Leur valeur comptable constitue une approximation de leur juste valeur.

### NOTE ANNEXE 35 : FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les fournisseurs et autres créditeurs sont ventilés ci-dessous :

en millions de EUR	2015			2014		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Fournisseurs	29,2	125,9	155,1	52,7	151,8	204,5
Charges à imputer et produits à reporter	31,7	8,1	39,8	33,3	7,7	41,0
Impôts non liés au résultat	5,9	17,7	23,6	7,0	12,1	19,1
Paiements différés relatifs aux acquisitions	-	8,4	8,4	-	6,5	6,5
Autres créditeurs	51,0	324,2	375,2	43,7	280,0	323,7
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>117,8</b>	<b>484,3</b>	<b>602,1</b>	<b>136,7</b>	<b>458,1</b>	<b>594,8</b>

Les dettes fournisseurs et vis-à-vis des autres créditeurs devraient être réglées dans les 12 mois. Leur valeur comptable constitue une approximation de leur juste valeur.

### NOTE ANNEXE 36 : FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel sont analysés ci-dessous :

en millions de EUR	2015			2014 <sup>(1)</sup>		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
<i>Charges de pension au titre de régimes à contributions définies</i>	-	-20,9	-20,9	-	-16,9	-16,9
<i>Charges de pension au titre de régimes belges à contributions définies considérés comme régimes à prestations définies</i>	-5,3	-	-5,3	-4,7	-	-4,7
<i>Charges de pension au titre de régimes à prestations définies (voir note annexe 20)</i>	-0,4	-7,5	-7,9	-1,9	-10,3	-12,2
Charge totale de pension	-5,7	-28,4	-34,1	-6,6	-27,2	-33,8
Salaires et sécurité sociale	-158,2	-1.201,9	-1.360,1	-146,7	-1.067,6	-1.214,3
Paiements fondés sur des actions: réglés en instruments de capitaux propres	-1,2	-	-1,2	-1,7	-	-1,7
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>-165,1</b>	<b>-1.230,3</b>	<b>-1.395,4</b>	<b>-155,0</b>	<b>-1.094,8</b>	<b>-1.249,8</b>
<i>dont: éléments courants (APM)</i>	<i>-165,1</i>	<i>-1.251,8</i>	<i>-1.416,9</i>	<i>-155,0</i>	<i>-1.094,8</i>	<i>-1.249,8</i>
<i>éléments inhabituels (APM)</i>	<i>-</i>	<i>21,5</i>	<i>21,5</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

(1) Après retraitement afin de refléter les activités abandonnées au sein du secteur du vitrage de véhicules (voir notes annexes 2 et 41 pour plus de précisions).

Les frais mentionnés ci-dessus comprennent les montants comptabilisés respectivement en 2015 (charge de EUR 4,9 millions) et en 2014 (reprise de EUR 3,0 millions) relatives aux plans d'incitation à long terme du management du secteur du vitrage de véhicules.

Les effectifs (en équivalents temps plein moyens) sont les suivants :

	2015	2014
Distribution automobile	1.580	1.606
Vitrage de véhicules	26.390	26.542
<b>Groupe</b>	<b>27.970</b>	<b>28.148</b>

## NOTE ANNEXE 37 : PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Il existe dans le Groupe un plan de paiements fondé sur des actions. Depuis 1999, des options sur actions ont été accordées aux directeurs et cadres du secteur de la distribution automobile, dans le cadre de la loi Belge du 26 mars 1999. L'action sous-jacente est l'action ordinaire de s.a. D'leteren n.v. Les options octroyées peuvent être exercées après une période de 3 ans de service depuis la date d'octroi, au prix et sur la période prévus par le plan.

Les options en cours ont les caractéristiques suivantes :

Date d'octroi	Nombre d'options (en unités)		Prix d'exercice (EUR)	Périodes d'exercice	
	2015	2014		du	au
2015	95.000	-	32,10	1/01/2019	12/03/2025
2015	63.352	-	32,10	1/01/2019	12/03/2025
2014	122.091	122.091	33,08	1/01/2018	10/03/2024
2013	65.250	65.250	34,99	1/01/2017	24/11/2023
2013	89.361	89.361	34,23	1/01/2017	18/03/2023
2012	79.100	79.100	36,45	1/01/2016	14/10/2022
2011	215.914	217.814	35,00	1/01/2015	22/12/2021
2010	81.350	81.350	39,60	1/01/2014	3/10/2020
2009	68.336	90.140	24,00	1/01/2013	27/10/2019
2008	42.910	57.510	12,10	1/01/2012	5/11/2018
2007	53.560	63.880	26,40	1/01/2011	2/12/2022
2006	29.000	37.600	26,60	1/01/2010	27/11/2021
2005	25.200	32.800	20,90	1/01/2009	6/11/2020
2004	5.400	8.150	14,20	1/01/2008	28/11/2019
2003	5.800	6.100	16,34	1/01/2007	16/11/2018
2002	-	13.700	11,60	1/01/2006	13/10/2015
<b>Total</b>	<b>1.041.624</b>	<b>964.846</b>			

La totalité des options en cours sont couvertes par des actions propres (voir note annexe 29).

La variation des options en cours s'explique de la manière suivante :

	Nombre d'options (en unités)		Prix d'exercice moyen pondéré (en EUR)	
	2015	2014	2015	2014
Options en cours au début de l'exercice	964.846	860.005	23,09	26,61
Octroyées au cours de l'exercice	158.352	122.091	33,08	33,08
Perdues au cours de l'exercice	-1.800	-850	11,60	13,30
Exercées au cours de l'exercice	-79.774	-16.400	20,16	15,03
<b>Options en cours à la clôture de l'exercice</b>	<b>1.041.624</b>	<b>964.846</b>	<b>26,96</b>	<b>30,80</b>
<i>dont: options exerçables à la clôture de l'exercice</i>	<i>527.470</i>	<i>391.230</i>	<i>9,56</i>	<i>16,88</i>

En 2015, une grande partie des options a été exercée au cours des troisième et quatrième trimestres de l'exercice. Le cours moyen de l'action au cours de l'exercice s'est élevé à EUR 32,74 (2014 : EUR 31,95). Les options perdues durant l'exercice correspondent aux options initialement octroyées en 2002 qui sont arrivées à échéance en octobre 2015, et celles perdues en 2014, initialement octroyées en 2001 et arrivées à échéance en octobre 2014.

La moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle résiduelle des options en cours à la fin de la période est la suivante :

	Nombre d'années
<b>31 décembre 2015</b>	<b>6,6</b>
31 décembre 2014	7,0

### NOTE ANNEXE 37 : PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » requiert que la juste valeur de toutes les options octroyées après le 7 novembre 2002 soit prise en résultat. La juste valeur des options doit être déterminée à chaque date d'octroi. Un modèle d'évaluation (« simple Cox model ») a été utilisé à chaque date d'octroi, en adaptant les hypothèses. Les hypothèses pour les octrois de 2015 et de 2014 sont les suivantes :

	2015		2014
Nombre de travailleurs	122	6	4
Cours de l'action au comptant (en EUR)	32,90	33,88	33,28
Prix de levée des options (en EUR)	32,10	32,10	33,08
Période d'acquisition des droits (en années)	3,0	3,0	3,0
Durée de vie attendue des options (en années)	6,5	6,5	6,5
Volatilité attendue (en %)	28%	28%	21%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	0,46%	0,43%	1,64%
Dividende attendu (en EUR)	0,8	0,8	0,8
Taux de rotation attendu du personnel (en %)	-	-	-
Moyenne pondérée de la juste valeur des options (en EUR)	6,4	6,9	6,9

La volatilité et les dividendes attendus ont été fournis par un expert indépendant. Le taux d'intérêt sans risque est basé sur les taux zéro-coupon d'une durée équivalente à celle des options accordées.

### NOTE ANNEXE 38 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques gérés par le Groupe suivant les politiques approuvées par le Conseil d'Administration, sont les risques de liquidité et de refinancement, le risque de marché et le risque de crédit. Le Conseil d'Administration revoit régulièrement les activités, politiques et procédures du Groupe en matière de trésorerie. Les politiques de trésorerie du Groupe visent à assurer un accès permanent à des liquidités suffisantes ainsi qu'à suivre et à minimiser les risques de taux et de change. Celles-ci sont résumées ci-après :

#### Risque de liquidité et de refinancement

Chaque secteur d'activité du Groupe veille à ce que ses besoins de financement, estimés sur base de projections à long terme, soient couverts par des engagements de financement suffisants et pour un minimum de douze mois. Chaque secteur d'activité gère ses financements et les complète par différentes sources de financement non confirmées (lignes de crédit court terme, programmes de billets de trésorerie).

Les financements long-terme consistent principalement en :

- pour le secteur du vitrage de véhicules : crédits syndiqués et placements privés ;
- pour le secteur de la distribution automobile : lignes de crédit bancaires bilatérales.

Les dates de remboursement sont échelonnées le plus uniformément possible et les sources de financement sont diversifiées afin de minimiser les risques de refinancement (délais et marchés) et leurs coûts associés (risque de marge de crédit).

Afin de minimiser les besoins bruts de financement et les coûts de liquidité, les secteurs de la distribution automobile et du vitrage de véhicules ont recours à des techniques de centralisation de la trésorerie quand cela est jugé opportun.

## NOTE ANNEXE 38 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et des actifs et passifs financiers dérivés à la date de clôture sont analysés comme suit :

en millions de EUR	Échéant dans l'année		Échéant entre un et cinq ans		Échéant à plus de cinq ans		Total	
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
<b>Au 31 décembre 2015</b>								
Prêt et emprunts								
Dettes de location-financement	26,9	0,6	33,1	2,5	-	-	60,0	3,1
Autres emprunts et placements privés	28,2	31,8	388,6	88,8	288,6	26,1	705,4	146,7
<b>Total</b>	<b>55,1</b>	<b>32,4</b>	<b>421,7</b>	<b>91,3</b>	<b>288,6</b>	<b>26,1</b>	<b>765,4</b>	<b>149,8</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	602,1	-	-	-	-	-	602,1	-
Instruments financiers dérivés								
Contrats dérivés - montants reçus	-75,4	-	-	-	-	-	-75,4	-
Contrats dérivés - montants payés	81,0	-	-	-	-	-	81,0	-
<b>Total</b>	<b>662,8</b>	<b>32,4</b>	<b>421,7</b>	<b>91,3</b>	<b>288,6</b>	<b>26,1</b>	<b>1.373,1</b>	<b>149,8</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>								
Prêts et emprunts								
Emprunts obligataires publics	100,0	4,3	-	-	-	-	100,0	4,3
Dettes de location-financement	23,3	0,6	27,9	2,6	0,3	0,0	51,5	3,2
Autres emprunts et placements privés	16,7	30,0	266,8	92,7	445,5	41,1	729,0	163,8
<b>Total</b>	<b>140,0</b>	<b>34,9</b>	<b>294,7</b>	<b>95,3</b>	<b>445,8</b>	<b>41,1</b>	<b>880,5</b>	<b>171,3</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	594,8	-	-	-	-	-	594,8	-
Instruments financiers dérivés								
Contrats dérivés - montants reçus	-23,2	-9,2	-	-15,9	-81,8	-13,9	-105,0	-39,0
Contrats dérivés - montants payés	29,4	5,2	2,7	10,5	80,3	9,2	112,4	24,9
<b>Total</b>	<b>741,0</b>	<b>30,9</b>	<b>297,4</b>	<b>89,9</b>	<b>444,3</b>	<b>36,4</b>	<b>1.482,7</b>	<b>157,2</b>

### Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt au travers des impacts de la fluctuation des taux sur les actifs portant intérêt ainsi que sur les prêts et emprunts.

Le Groupe veille à limiter l'impact des mouvements de taux d'intérêt défavorables sur ses résultats financiers courants, en particulier sur les douze prochains mois. Pour gérer son exposition aux taux d'intérêt, le Groupe utilise principalement des «forward rate agreements», des swaps de taux d'intérêt, des caps et des floors. Chaque secteur d'activité détermine lui-même son pourcentage minimum de couverture, qui est compris entre 50% et 100% pour la période jusqu'à douze mois et se réduit progressivement au cours du temps. L'horizon typique de couverture dans son ensemble est de 3 ans. Les couvertures ou l'endettement à taux fixe au-delà de 5 ans sont inhabituels.

Les profils de taux d'intérêt et de change des prêts et emprunts sont présentés au sein de la note annexe 31.

Toutes autres choses étant égales par ailleurs, une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait augmenté/diminué les capitaux propres et le résultat des activités poursuivies de la façon suivante :

en millions de EUR	Résultat des activités poursuivies	
	1% d'augmentation	1% de diminution
<b>31 décembre 2015</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,1</b>
31 décembre 2014	0,6	-0,6

### Risque de change

L'objectif du Groupe est de protéger ses flux de trésorerie, ses opérations commerciales et ses investissements nets dans le cadre d'opérations à l'étranger d'une volatilité potentiellement importante des marchés de change en couvrant chaque exposition significative en devise étrangère, c'est-à-dire supérieure à un million d'euros.

Le Groupe dispose d'investissements dans des activités étrangères. Les actifs nets et goodwill y afférant sont sujets à des risques d'écarts de conversion. Le Groupe applique une couverture sur la valeur économique des principaux investissements libellés en devises étrangères (limitée à la valeur nette comptable de l'actif), au travers de l'utilisation d'instruments financiers (y compris des

### NOTE ANNEXE 38 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

instruments de dette) libellés dans la devise de l'investissement. Pour compléter ces couvertures naturelles, le Groupe utilise des instruments financiers tels que des contrats de change à terme, des swaps, des options simples de change et, le cas échéant, des «cross currency swaps».

Les niveaux de couverture sont revus périodiquement en fonction des conditions de marché et chaque fois qu'un actif significatif est acheté ou vendu.

Les principaux taux de change appliqués en 2015 et en 2014 sont présentés au sein de la note annexe 43.

Toutes autres choses étant égales par ailleurs, une appréciation/dépréciation de 10 pourcents de l'euro par rapport aux devises ci-dessous au 31 décembre aurait augmenté/diminué les capitaux propres et le résultat des activités poursuivies, dans les proportions suivantes :

en millions de EUR	Résultat des activités poursuivies		Capitaux propres	
	10% d'appréciation	10% de dépréciation	10% d'appréciation	10% de dépréciation
<b>31 décembre 2015</b>				
EUR/GBP	0,1	-0,1	-13,8	16,0
EUR/USD	2,1	-2,6	-0,7	0,9
<b>31 décembre 2014</b>				
EUR/GBP	0,1	-0,1	-11,3	13,8
EUR/USD	1,5	-1,8	0,1	-0,1

#### Risque de contrepartie

Les limites d'exposition au risque de contreparties financières sont fixées eu égard aux dérivés et aux dépôts de trésorerie en termes de montants et de durée. Ces transactions sont réalisées avec un nombre limité de banques prédéterminées sur base de leurs notations de crédit publiées et contrôlées au minimum une fois par an. La notation minimale requise est A- (Standard and Poor's), Baa3 (Moody's) pour les dépôts à long terme et instruments financiers, et P-2 (Moody's) pour les dépôts à court terme. Des limites de durée d'exposition par catégorie de transaction ont été mises en place afin de protéger les liquidités et de diminuer les risques de défaillance de contreparties. Les instruments et leur documentation doivent être autorisés avant la négociation des transactions envisagées. Il n'existe pas de risques significatifs de prix autres que ceux mentionnés ci-dessus.

Dans ce cadre ainsi défini, une large autonomie est octroyée à chacun des secteurs d'activité.

#### Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière

Tous les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs, telle que définie ci-après, au même niveau hiérarchique que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble:

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur est observable soit directement, soit indirectement) ;
- Niveau 3 : techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur est basée sur des données non observables).

En 2015 et 2014, tous les actifs et passifs financiers du Groupe évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière (dérivés de couverture et dérivés détenus à des fins de transaction) sont classés en niveau 2.

#### Groupe destiné à être cédé évalué à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière

Tel que renseigné au sein de la note annexe 23, l'évaluation à la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé (EUR 1,9 million avant diminution des coûts de la vente de EUR 0,4 million) a été classée au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur (la technique d'évaluation et les données non observables utilisées pour l'évaluation à la juste valeur sont issues du contrat de cession signé en janvier 2016).

## NOTE ANNEXE 38 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

### Juste valeur présentée dans les notes annexes

Tous les actifs et passifs financiers du Groupe qui ne sont pas mesurés à leur juste valeur ont une juste valeur qui correspond approximativement à leur valeur comptable, à l'exception des éléments suivants:

En millions de EUR	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs</b>				
Immeubles de placement	4,3	6,8	6,7	9,9
<b>Passifs</b>				
Prêts et emprunts non-courants	709,4	764,2	739,5	800,6

En 2015 et en 2014, les prêts et emprunts non-courants (voir note annexe 31) sont tous classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur décrite plus haut.

En 2015 et en 2014, les immeubles de placement (voir note annexe 16) sont classés en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur décrite plus haut (valorisation par un évaluateur indépendant qui bénéficie d'une expertise professionnelle reconnue et pertinente).

### Techniques d'évaluation

La juste valeur des emprunts obligataires découle de leur valeur de marché. La juste valeur des autres emprunts et dettes découle de leur valeur de marché ou, si cette dernière n'est pas disponible, est estimée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs, sur base du taux d'intérêt actuel du marché applicable au Groupe pour des instruments similaires.

Les justes valeurs des dérivés détenus à des fins de couverture et des dérivés détenus à des fins de transaction sont déterminées en utilisant des techniques de valorisation. Le Groupe utilise différentes méthodes basées sur des hypothèses reflétant les conditions de marché prévalant à la date de clôture. La juste valeur des cross currency interest swaps et des swaps de taux d'intérêt est calculée sur base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés. La juste valeur des caps et collars de taux d'intérêt est déterminée en utilisant des modèles de valorisation d'options. La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée sur base des taux de change à terme du marché à la date de clôture. La juste valeur des contrats de couverture de carburants (combinaison d'options, de collars et de swaps utilisés par le secteur du vitrage de véhicules pour couvrir les achats de carburant) est déterminée par les banques qui ont initié les transactions, sur la base des valorisations de marché à la date de l'état de la situation financière, et sur la base de la valeur actuelle de la courbe mensuelle des opérations à terme d'achat de carburants en fonction du volume couvert et pour la période contractuelle. Les justes valeurs des forward rate agreements sont calculées sur base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés.

## NOTE ANNEXE 39 : ÉLÉMENTS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS

en millions de EUR	2015	2014
Engagements d'acquisition d'actifs non-courants	18,0	19,1
Autres engagements importants:		
Engagements donnés	7,4	7,2
Engagements reçus	26,4	25,9

En 2015, les engagements d'acquisition d'actifs non-courants concernent principalement les autres immobilisations corporelles des secteurs de la distribution automobile et du vitrage de véhicules.

Le Groupe est preneur dans un certain nombre de contrats de location simple (principalement des bâtiments, des véhicules n'appartenant pas à la flotte et d'autres éléments d'actifs corporels). L'échéancier des paiements futurs minimaux afférents aux locations simples non résiliables est présenté ci-dessous :

en millions de EUR	2015	2014
À un an au plus	118,6	123,0
À plus d'un an et moins de cinq ans	327,4	338,0
À plus de cinq ans	143,7	156,8
<b>Total</b>	<b>589,7</b>	<b>617,8</b>

## NOTE ANNEXE 39 : ÉLÉMENTS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS (suite)

Le Groupe est bailleur dans un certain nombre de contrats de location simple. L'échéancier des paiements futurs minimaux afférents aux locations simples non résiliables est présenté ci-dessous :

en millions de EUR	2015			2014		
	Immeubles de placement	Autres immobilisations corporelles	Total	Immeubles de placement	Autres immobilisations corporelles	Total
À un an au plus	0,8	2,0	2,8	1,1	0,4	1,5
À plus d'un an et moins de cinq ans	2,0	3,5	5,5	6,0	0,9	6,9
À plus de cinq ans	0,8	0,2	1,0	0,7	-	0,7
<b>Total</b>	<b>3,6</b>	<b>5,7</b>	<b>9,3</b>	<b>7,8</b>	<b>1,3</b>	<b>9,1</b>

À chaque date de clôture, l'état de la situation financière du Groupe comprend aussi divers engagements payés d'avance relatifs aux locations simples concernant les véhicules vendus sous contrats de type «buy-back», présentés parmi les produits à reporter en note annexe 35.

Les produits, charges, droits et obligations découlant des contrats de locations des immeubles de placement ne sont pas significatifs à l'échelle du Groupe, ces contrats ne font donc pas l'objet d'une description dans les notes annexes.

### «Emissiongate»

Le 18 septembre 2015, la United States Environmental Protection Agency (EPA) a révélé des irrégularités au sujet d'un logiciel installé sur certains moteurs diesel des véhicules du groupe Volkswagen vendus aux Etats-Unis. Le 3 novembre, le groupe Volkswagen a annoncé que dans le cadre d'enquêtes internes, d'autres irrégularités avaient été identifiées en déterminant les niveaux d'émission de CO2 de certains véhicules. Ces deux affaires ont ensemble été baptisées «Emissiongate».

Dès le départ, le secteur de la distribution automobile a pris toutes les mesures en son pouvoir pour minimiser l'impact de l'«Emissiongate» sur ses clients et pour communiquer de manière complète et transparente dès que l'information était disponible. Un site web «customer care» a été lancé le 25 septembre afin de répondre aux inquiétudes des clients. Le lendemain, le secteur de la distribution automobile a pris la décision de cesser la commercialisation de véhicules susceptibles d'être équipés du logiciel non-conforme (NOx). Les clients ayant commandé un véhicule équipé d'un moteur EA189 ont eu la possibilité de remplacer celui-ci par un véhicule équivalent équipé d'un moteur diesel EU6 s'ils le souhaitent. Entre le 5 et le 20 novembre, le secteur de la distribution automobile a également cessé la commercialisation des modèles potentiellement concernés par les irrégularités de CO2. Dès le début de cet «Emissiongate», le secteur de la distribution automobile a pris contact avec les différentes autorités compétentes aux niveaux fédéral et régional afin de discuter des mesures à prendre et de minimiser les conséquences pour ses clients.

En Belgique, environ 320.0000 véhicules équipés d'un moteur diesel EA189 et du logiciel non-conforme devront être rappelés. Le groupe Volkswagen s'est engagé à couvrir tous les coûts liés aux interventions nécessaires pour régler les problèmes.

Etant donné que les irrégularités liées aux émissions de CO2 ne sont pas de nature technique, aucune intervention ne sera requise pour les véhicules concernés par ce problème. En revanche, le groupe Volkswagen a confirmé qu'il prendrait à sa charge toutes les éventuelles conséquences fiscales. Le secteur de la distribution automobile est confiant que le groupe Volkswagen parviendra à un accord avec les autorités belges compétentes afin que ni les clients particuliers ni les clients professionnels ne soient touchés par des ajustements fiscaux rétroactifs ou futurs.

## NOTE ANNEXE 40 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

en millions de EUR	2015	2014
<b>Avec des entités ayant un contrôle conjoint ou une influence significative sur le Groupe:</b>		
Montants des transactions réalisées durant l'exercice	0,6	1,1
Solde créditeur au 31 décembre	0,7	0,5
<b>Avec des entités associées:</b>		
Produits des activités ordinaires	-	0,1
Achats	-	-
Solde des créances commerciales au 31 décembre	0,1	0,1
<b>Avec des coentreprises:</b>		
Produits des activités ordinaires (principalement issus de la vente de véhicules neufs à Volkswagen D'leteren Finance)	132,9	94,1
Achats	-15,3	-11,2
Solde des créances commerciales au 31 décembre	10,4	13,8
<b>Avec les principaux dirigeants:</b>		
Rémunération:		
Avantages à court terme	3,8	3,6
Avantages postérieurs à l'emploi	0,4	0,2
Indemnités de fin de contrat de travail	1,0	-
Total des rémunérations	5,2	3,8
Montants des transactions réalisées durant l'exercice	n/a	n/a
Solde créditeur au 31 décembre	0,1	n/a
<b>Avec d'autres parties liées:</b>		
Montants des transactions réalisées durant l'exercice	-	-
Solde créditeur au 31 décembre	-	0,5

## NOTE ANNEXE 41 : ACTIVITES ABANDONNEES

En août 2015, le secteur du vitrage de véhicules a clôturé ses activités de remplacement et de réparation de vitrage de véhicules en Chine. Le Conseil d'Administration s'est engagé dans un plan de cessation d'activité à la suite d'une revue de marché qui a mené à la conclusion que le marché en Chine était complexe et que les ressources du groupe seraient utilisées de manière plus efficiente dans d'autres activités.

La société-mère a annoncé le 7 janvier 2016 que le secteur du vitrage de véhicules a signé un accord avec Advisia Investimentos («Advisia») afin de créer une filiale commune au Brésil. L'accord prévoit la cession de 60% de l'investissement du secteur du vitrage de véhicules dans Carglass Brésil à Advisia. Cette décision a été prise à la suite d'une revue du management de l'activité au cours de l'année 2015 qui a mené à la conclusion que l'investissement financier au Brésil n'était plus soutenable, au vu des principales difficultés qui ont mené à une réduction de la part de marché.

### Résultat des activités abandonnées

en millions de EUR	2015			2014		
	Total	Éléments courants <sup>(1)</sup>	Éléments inhabituels et réajustements de valeur <sup>(1)</sup>	Total	Current items <sup>(1)</sup>	Éléments inhabituels et réajustements de valeur <sup>(1)</sup>
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>53,6</b>	53,6	-	<b>88,5</b>	88,5	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-40,9</b>	-4,9	-36,0	<b>-36,7</b>	-19,8	-16,9
Charges financières nettes	-0,2	-0,2	-	0,1	0,1	-
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-41,1</b>	-5,1	-36,0	<b>-36,6</b>	-19,7	-16,9
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Impôts	0,7	0,7	-	0,4	0,4	-
<b>Résultat après impôts des activités abandonnées</b>	<b>-40,4</b>	-4,4	-36,0	<b>-36,2</b>	-19,3	-16,9

(1) Indicateur de performance alternatif – voir paragraphe «Champs d'application et définitions» de la note annexe 3 pour plus de précisions

## NOTE ANNEXE 41 : ACTIVITES ABANDONNEES (suite)

### Eléments inhabituels et réajustements de valeur (APM)

en millions de EUR	2015	2014
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-36,0</b>	<b>-16,9</b>
<i>Perte de valeur sur goodwill et autres actifs non-courants</i>	-22,0	-9,4
<i>Autres éléments inhabituels</i>	-14,0	-7,5
<b>Total des éléments inhabituels et réajustements de valeur</b>	<b>-36,0</b>	<b>-16,9</b>

Voir la note annexe 3 pour plus de précisions sur les éléments inhabituels et réajustements de valeur.

### Flux de trésorerie des activités abandonnées

en millions de EUR	2015	2014
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	-9,4	-13,7
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-0,3	-2,2
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-0,4	-0,4
<b>Effet sur les flux de trésorerie</b>	<b>-10,1</b>	<b>-16,3</b>

### Résultats par action

Les résultats par action des activités abandonnées s'élèvent à EUR -0,08 en 2015 et EUR -0,33 en 2014.

## NOTE ANNEXE 42 : LISTE DES FILIALES, ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

Le relevé complet des sociétés visées par les articles 114 et 165 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés sera déposé à la Centrale des Bilans auprès de la Banque Nationale de Belgique. Il peut aussi être obtenu sur simple demande au siège social de la société-mère (voir note annexe 1).

Les principales filiales de la société-mère consolidées par intégration globale sont les suivantes :

Nom	Pays	% du capital détenu au 31 décembre 2015	% du capital détenu au 31 décembre 2014
<b>Distribution automobile</b>			
s.a. D'leteren Sport n.v.	Belgique	100%	75%
s.a. D'leteren Services n.v.	Belgique	100%	100%
s.a. D'leteren Treasury n.v.	Belgique	100%	100%
D'leteren Trading b.v.	Pays-Bas	-	100%
D'leteren Vehicle Glass s.a.	Luxembourg	100%	100%
Dicobel s.a.	Belgique	100%	100%
PC Paal - Beringen n.v.	Belgique	100%	100%
Kronos Automobiles s.a.	Belgique	100%	100%
PC Liège s.a.	Belgique	100%	100%
S.M.A.R.T. & Clean Automotive Services s.a.	Belgique	100%	100%
Garage Joly b.v.b.a.	Belgique	100%	100%
PC Mechelen n.v.	Belgique	100%	-
Autonatie n.v.	Belgique	100%	100%
Y&N Claessens b.v.b.a.	Belgique	100%	100%
<b>Vitrage de véhicules</b>			
Belron s.a.	Luxembourg	94,85%	94,85%

La principale entité mise en équivalence est la coentreprise Volkswagen D'leteren Finance s.a. (détenue à 50% moins une action), société de droit belge. Voir la note annexe 8 pour de plus amples informations.

Belron s.a. et ses filiales comprennent des intérêts minoritaires qui s'élèvent à 5,15%. Etant donné que le secteur du vitrage de véhicules inclut Belron s.a. et ses filiales, aucune information additionnelle spécifique n'est renseignée.

#### NOTE ANNEXE 43 : TAUX DE CHANGE

Les comptes de résultats mensuels des entités ayant des transactions en devises étrangères sont convertis aux taux de change pertinents pour le mois en question. Chaque ligne des états financiers consolidés (à l'exclusion des éléments de l'état de la situation financière qui sont convertis aux taux de clôture) est basée sur des taux de change moyens pondérés.

Les principaux taux de change utilisés sont les suivants :

Nombre d'euros pour une unité de devise étrangère	2015	2014
<b>Taux de clôture</b>		
AUD	0,66	0,66
BRL	0,23	0,30
CAD	0,66	0,71
GBP	1,36	1,27
USD	0,91	0,82
<b>Taux moyens <sup>(1)</sup></b>		
AUD	0,68	0,68
BRL	0,27	0,32
CAD	0,70	0,68
GBP	1,38	1,24
USD	0,90	0,76

(1) Taux de change moyen effectif pour le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres.

#### NOTE ANNEXE 44 : PRESTATIONS FOURNIES PAR LE COMMISSAIRE

La mandat de commissaire a été confié à KPMG Réviseurs d'Entreprises, représentée par Alexis Palm, et expirera au terme de l'Assemblée Générale Statutaire du mois de juin 2017.

en millions de EUR	2015	2014
<b>Missions d'audit</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>
KPMG Belgium	0,4	0,3
Autres cabinets du réseau KPMG	2,4	2,4
<b>Autres missions</b>	<b>3,3</b>	<b>2,0</b>
KPMG Belgium	0,2	-
Autres cabinets du réseau KPMG	3,1	2,0
<b>Missions fournies par le Commissaire</b>	<b>6,1</b>	<b>4,7</b>

Les missions de « due diligence » ne sont pas prises en compte pour la détermination de la règle « One-to-One ». Les prestations de ce type fournies en 2015 par le Commissaire se sont élevées à EUR 0,3 million. Le Comité d'audit du Groupe a approuvé au cours de l'exercice une mission spécifique en Chine pour un montant de EUR 0,6 million.

Sur base de ces éléments, la règle « One-to-One » est respectée et la société-mère respecte l'article 133 du Code belge des Sociétés.

#### NOTE ANNEXE 45 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

A l'exception de la cession en janvier 2016 de 60% de l'investissement du vitrage de véhicules dans son entité brésilienne (voir les notes annexes 2, 23 et 41), aucun événement sortant du cadre de l'activité normale ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication de ces états financiers consolidés a été autorisée.

# Rapport du Commissaire

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de D'Ieteren SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

### Rapport sur les comptes consolidés - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de D'Ieteren SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à EUR 3.335 millions et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 134,4 millions

#### *Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés*

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### *Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

#### *Opinion sans réserve*

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde, dans tous ses aspects significatifs, avec les comptes consolidés et ne présente pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 29 mars 2016

KPMG Réviseurs d'Entreprises

Commissaire

Représentée par

Alexis Palm

Réviseur d'Entreprises

# s.a. D'leteren n.v.

## Comptes annuels statutaires résumés 2015

### SOMMAIRE

78	BILAN RÉSUMÉ
79	COMPTE DE RÉSULTATS RÉSUMÉ
79	AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS RÉSUMÉS
80	RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels statutaires de s.a. D'leteren n.v. sont résumés ci-après conformément à l'article 105 du Code des Sociétés. La version intégrale des comptes annuels statutaires de s.a. D'leteren n.v., le rapport de gestion et le rapport du Commissaire y afférents seront déposés à la Banque Nationale de Belgique dans les délais légaux, et pourront être obtenus gratuitement via internet ([www.dieteren.com](http://www.dieteren.com)) ou sur simple demande adressée à :

s.a. D'leteren n.v.  
Rue du Mail 50  
B-1050 Bruxelles

Le Commissaire a émis une attestation sans réserve sur les comptes annuels statutaires de s.a. D'leteren n.v.

# Bilan résumé

Au 31 décembre

en millions de EUR	2015	2014
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>2.413,5</b>	<b>2.529,7</b>
II. Immobilisations incorporelles	7,9	7,8
III. Immobilisations corporelles	121,3	116,9
IV. Immobilisations financières	2.284,3	2.405,0
<b>Actifs circulants</b>	<b>401,6</b>	<b>367,4</b>
V. Créances à plus d'un an	20,0	20,0
VI. Stocks	300,5	297,2
VII. Créances à un an au plus	44,2	20,6
VIII. Placements de trésorerie	34,5	25,7
IX. Valeurs disponibles	0,2	0,2
X. Comptes de régularisation	2,2	3,7
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2.815,1</b>	<b>2.897,1</b>

en millions de EUR	2015	2014
<b>PASSIF</b>		
<b>Capitaux propres</b>	<b>877,1</b>	<b>882,2</b>
I.A. Capital souscrit	160,0	160,0
II. Primes d'émission	24,4	24,4
IV. Réserves	690,7	696,3
V. Bénéfice reporté	2,0	1,5
<b>Provisions et impôts différés</b>	<b>28,2</b>	<b>24,7</b>
<b>Dettes</b>	<b>1.909,8</b>	<b>1.990,2</b>
VIII. Dettes à plus d'un an	630,8	761,1
IX. Dettes à un an au plus	1.231,3	1.175,8
X. Comptes de régularisation	47,7	53,3
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2.815,1</b>	<b>2.897,1</b>

# Compte de résultats résumé

Exercice clôturé le 31 décembre

en millions de EUR		2015	2014
I.	Ventes et prestations	2.798,8	2.593,2
II.	Coût des ventes et des prestations	2.753,6	2.543,4
III.	Bénéfice d'exploitation	45,2	49,8
IV.	Produits financiers	32,6	5,8
V.	Charges financières	37,1	56,7
VI.	Résultat courant avant impôts	40,7	-1,1
VII.	Produits exceptionnels	53,5	9,7
VIII.	Charges exceptionnelles	47,5	12,8
IX.	Résultat de l'exercice avant impôts	46,7	-4,2
IXbis.	Impôts différés	-2,4	-
X.	Impôts sur le résultat	-0,1	-0,1
XI.	Résultat de l'exercice après impôts	44,2	-4,3
XII.	Mouvement des réserves immunisées <sup>(1)</sup>	-4,6	0,1
XIII.	Résultat de l'exercice à affecter	39,6	-4,2

(1) Prélèvements (+) / Transferts (-).

## Affectations et prélèvements

Exercice clôturé le 31 décembre

Cette proposition d'affectation est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016.

en millions de EUR		2015	2014
<b>AFFECTATIONS ET PRÈLÈVEMENTS</b>			
Bénéfice (Perte) à affecter		41,1	45,5
	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	39,6	-4,2
	Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	1,5	49,7
Prélèvements sur les capitaux propres		11,2	0,7
	sur le capital et sur les primes d'émission	-	-
	sur les autres réserves	11,2	0,7
Affectations aux capitaux propres		0,9	0,8
	au capital et aux primes d'émission	-	-
	à la réserve légale	-	-
	aux autres réserves	0,9	0,8
Bénéfice (Perte) à reporter		2,0	1,5
Intervention d'associés dans la perte		-	-
Bénéfice à distribuer		49,4	43,9
	Rémunération du capital	49,4	43,9
	Administrateurs ou gérants	-	-
	Autres allocataires	-	-

## Résumé des règles d'évaluation

Parmi les **immobilisations incorporelles**, les frais de développement informatique immobilisés sont amortis selon la méthode linéaire pendant toute leur durée d'utilité économique. La durée de cet amortissement ne peut être inférieure à 2 ans ni supérieure à 7 ans.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées à leur valeur d'acquisition ; celle-ci ne comprend pas les charges d'intérêt des capitaux empruntés pour les financer. Les immobilisations corporelles détenues en emphytéose, location-financement ou droits similaires sont inscrites pour leur valeur de reconstitution en capital. Les taux d'amortissement des immobilisations sont fonction de la durée de vie économique probable. À partir du 1er janvier 2003, les immobilisations acquises ou constituées postérieurement à cette date sont amorties prorata temporis et les frais accessoires sont amortis au même rythme que les immobilisations auxquels ils se rapportent.

Les principaux taux d'amortissement sont les suivants :

	Taux de base	Méthode
Immeubles	5%	L/D
Aménagement des locaux	10%	L/D
Matériel industriel et de magasin	15%	L/D
Matériel d'identification réseaux	20%	L/D
Mobilier	10%	L/D
Matériel de bureau	20%	L/D
Matériel roulant	25%	L
Installations de chauffage	10%	L/D
Matériel informatique	20%-33%	L/D

L : linéaire.

D : dégressif au double du taux de base.

Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet d'une réévaluation lorsqu'elles présentent une plus-value certaine et durable. Les amortissements sur les plus-values de réévaluation sont calculés linéairement sur la durée résiduelle prévue au plan d'amortissement des biens concernés.

Les **immobilisations financières** sont inscrites à leur valeur d'acquisition, déduction faite des montants non appelés (participations), ou à la valeur nominale (créances). Elles peuvent faire l'objet de réévaluations. Elles subissent des réductions de valeur en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice.

Les **créances à plus d'un an** et les **créances à un an au plus** sont évaluées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont effectuées si le remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis, ou si la valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable.

Les **stocks** de véhicules neufs sont évalués à leur prix d'acquisition individualisé. Les autres rubriques de stocks sont évaluées au prix d'acquisition selon la méthode fifo, du prix moyen pondéré ou du prix d'acquisition individualisé. Les réductions de valeur sont effectuées en fonction de la valeur de réalisation ainsi que de la valeur du marché.

Les **placements de trésorerie** et valeurs disponibles sont inscrits à la valeur d'acquisition. Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Quand ces placements consistent en actions propres détenues en couverture d'options sur actions, des réductions de valeur supplémentaires sont actées si le prix d'exercice est inférieur à la valeur déterminée par application du paragraphe précédent.

Les **provisions pour risques et charges** sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges en considération desquels elles ont été constituées.

Les **dettes** sont inscrites à leur valeur nominale.

### Évaluation des actifs et passifs libellés en devises

Les immobilisations financières sont évaluées conformément à l'avis 152/4 de la Commission des normes comptables. Les stocks sont évalués au cours historique ou au cours moyen à la date de clôture si ce dernier est inférieur au cours historique. Les postes monétaires et les engagements sont évalués au cours de clôture ou au cours du contrat en cas d'opération de couverture spécifique. Seuls les écarts négatifs par devise sont pris en résultat.

# Déclaration de gouvernance d'entreprise

La Société adhère au Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 disponible sur le site [www.corporategovernancecommittee.be](http://www.corporategovernancecommittee.be). Elle publie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 sa Charte de gouvernance d'entreprise sur son site internet ([www.dieteren.com](http://www.dieteren.com)). L'application des principes du Code tient toutefois compte de la structure particulière du capital social de la Société, dont la composante familiale majoritaire assure la stabilité depuis 1805. Les dérogations au Code sont détaillées à la page 85.

## 1. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration, de gestion et de contrôle

### 1.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 1.1.1. Composition

Le Conseil d'administration est composé de :

- six Administrateurs non exécutifs, nommés sur proposition des actionnaires familiaux ;
- quatre Administrateurs non exécutifs, dont trois indépendants, choisis en raison de leur expérience ;
- l'administrateur délégué (CEO).

Le Président et les Vice-Présidents du Conseil sont choisis parmi les Administrateurs nommés sur proposition des actionnaires familiaux. Le Conseil comporte deux Administrateurs féminins, dont l'un au moins est présent dans chaque Comité spécialisé du Conseil.

#### 1.1.2. Rôles et activités

Sans préjudice de ses attributions légales et statutaires et de celles de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration :

- détermine la stratégie et les valeurs de la Société ;
- approuve ses plans et ses budgets ;
- décide des opérations financières importantes, des acquisitions et des désinvestissements ;
- assure la mise en place des structures, procédures et contrôles appropriés pour atteindre les objectifs de la Société et en gérer correctement les risques ;
- désigne les Administrateurs proposés par la Société dans les Conseils d'administration de ses filiales principales ;
- nomme et révoque le CEO ainsi que, sur proposition de ce dernier, les dirigeants qui sont rattachés à celui-ci, et fixe leur rémunération ;
- surveille et examine la performance de la gestion journalière ;
- supervise la communication avec les actionnaires de la Société et les autres parties intéressées ;
- arrête les comptes statutaires et consolidés de la Société et fixe le montant du dividende qui sera proposé à l'Assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'administration entend maintenir sa politique permanente du plus large autofinancement possible, qui a soutenu le développement du groupe et qui vise au renforcement des fonds propres et au maintien de ratios financiers de qualité. Sauf imprévu majeur, le Conseil veillera à assurer un dividende stable ou, dans la mesure où les résultats le permettent, en croissance régulière.

<b>Composition du Conseil d'administration (au 31 décembre 2015)</b>		<b>Entrée au Conseil</b>	<b>Echéance du mandat</b>
<b>Roland D'leteren (73)<sup>1</sup></b>	<b>Président du Conseil</b> Ingénieur commercial (Solvay), MBA (INSEAD). Président Directeur Général de D'leteren de 1975 à 2005. Président du Conseil d'administration de D'leteren depuis 2005. Administrateur honoraire de Belron.	<b>1968</b>	<b>Mai 2018</b>
<b>Nicolas D'leteren (40)<sup>1</sup></b>	<b>Vice-Président du Conseil</b> BSc Finance & Management (Université de Londres); Asia Int'l Executive Program et Human Resources Management in Asia Program (INSEAD). Conduite de projets chez Bentley Germany et Porsche Austria. De 2003 à 2005, directeur financier d'une division de Total UK. Depuis 2005, administrateur délégué d'un fonds de private equity investissant dans de jeunes entreprises. Administrateur de Belron.	<b>2005</b>	<b>Juin 2019</b>
<b>Olivier Périer (44)<sup>1</sup></b>	<b>Vice-Président du Conseil</b> Diplômé en architecture et urbanisme (ULB). Executive Program for the Automotive Industry (SOLVAY). International Executive, Business Strategy Asia Pacific and International Director Programs ; Certificate in Global Management (INSEAD). Associé-fondateur du bureau d'architecture Urban Platform. Administrateur délégué de la société privée d'investissement SPDG depuis 2010. Président, membre du conseil consultatif ou de surveillance de diverses sociétés de capital à risque. Administrateur de Belron.	<b>2005</b>	<b>Juin 2019</b>
<b>Axel Miller (50)</b>	<b>Administrateur délégué</b> Diplômé en droit (ULB). Partner de Stibbe Simont, puis Clifford Chance (1996-2001). Après diverses fonctions exécutives au sein du Groupe Dexia, devient Président du Comité de direction de Dexia Banque Belgique (2002-2006) et Administrateur délégué de Dexia s.a. (2006-2008). Partner de Petercam de 2009 à mars 2012. Administrateur de sociétés: Carmeuse (Président), Spadel, Duvel Moortgat.	<b>2010</b>	<b>Mai 2018</b>
<b>GEMA sprl<sup>1</sup></b>	<b>Administrateur non exécutif – Représentant permanent : Michel Allé (65)</b> Ingénieur civil et économiste (ULB). Entré chez Cobepa en 1987, membre du Comité de Direction (1995-2000). CFO de Brussels Airport (2001-2005). CFO de SNCB Holding (2005-2013); CFO de la SNCB (2013-2015). Administrateur de Zetes Industries et Président du Conseil d'administration d'Euroscreen. Professeur à l'ULB.	<b>2014</b>	<b>Mai 2018</b>
<b>s.a. de Participation et de Gestion (SPDG)<sup>1</sup></b>	<b>Administrateur non-exécutif – Représentant permanent : Denis Pettiaux (47)</b> Ingénieur civil physicien et Executive Master in Management (ULB). Membre du comité exécutif de SPDG, en charge des questions financières. Administrateur non-exécutif au sein de divers conseils d'administration, conseils consultatifs et comités d'investissement. A rejoint Coopers&Lybrand en 1997. Administrateur de PricewaterhouseCoopers Advisory en Belgique jusqu'en 2008, et administrateur de PricewaterhouseCoopers Corporate Finance à Paris jusqu'en 2011.	<b>2001</b>	<b>Mai 2018</b>
<b>Nayarit Participations s.c.a.<sup>1</sup></b>	<b>Administrateur non-exécutif – Représentant permanent : Frédéric de Vuyst (42)</b> Candidat en droit (Université de Namur), BA Business & BSc Finance (London Metropolitan, School of Business). Managing Director Corporate & Investment Banking chez BNP Paribas Belgium jusqu'en 2008. Integration Committee Investment Banking et Management Board Corporate & Public Bank chez BNP Paribas Fortis jusqu'en 2012. Depuis, administrateur délégué d'une société d'investissement privée.	<b>2001</b>	<b>Mai 2018</b>
<b>Pierre-Olivier Beckers sprl</b>	<b>Administrateur indépendant – Représentant permanent : Pierre-Olivier Beckers (55)</b> Master en sciences de gestion (LSM), Louvain-La-Neuve. MBA Harvard Business School. Carrière chez Delhaize Groupe (1983-2013). Président du comité exécutif et administrateur-délégué de Delhaize Groupe (1999-2013). Président du Comité Olympique et Interfédéral Belge depuis 2004. Membre du Comité International Olympique (CIO) et Président de son comité d'audit. Vice-président de la FEB. Administrateur de Guberna. Administrateur de sociétés.	<b>2014</b>	<b>Mai 2018</b>
<b>Christine Blondel (57)</b>	<b>Administrateur indépendant</b> Ecole Polytechnique (France), MBA (INSEAD). A exercé des fonctions exécutives chez Procter & Gamble et a dirigé le Centre Wendel pour l'entreprise familiale à l'INSEAD, où elle est Professeur Adjoint d'Entreprise Familiale. Fondatrice de FamilyGovernance, conseil auprès d'entreprises familiales; administrateur de la Fondation INSEAD.	<b>2009</b>	<b>Juin 2017</b>
<b>Pascal Minne (65)</b>	<b>Administrateur non-exécutif</b> Diplômé en droit (ULB) et Graduate in Economics (Oxford). Ancien associé et président de PwC Belgium (jusqu'en 2001). Ancien administrateur du groupe Petercam (jusqu'en 2015). Chairman Wealth Structuring Committee Banque Degroof Petercam. Administrateur de sociétés. Professeur de droit fiscal à l'ULB.	<b>2001</b>	<b>Mai 2018</b>
<b>Michèle Sioen (50)</b>	<b>Administrateur indépendant</b> Diplômée en économie. CEO de Sioen Industries, une société spécialisée dans des textiles techniques. Présidente de la FEB depuis mai 2014. Administrateur de sociétés, entre autres de ING Belgium et Guberna. Membre de la Commission Corporate Governance.	<b>2011</b>	<b>Juin 2019</b>

(1) Administrateur nommé sur proposition des actionnaires familiaux.

Le Conseil d'administration se réunit au moins six fois par an. Des réunions supplémentaires sont organisées tant que de besoin. Les décisions du Conseil d'administration se prennent à la majorité des voix, celle du Président étant prépondérante en cas de partage. En 2015, le Conseil s'est réuni 7 fois. Tous les Administrateurs ont participé à toutes les réunions, sauf :

- Mme Michèle Sioen, la s.a. SPDG représentée par M. Denis Pettiaux, et M. Roland D'Ieteren, excusés chacun lors d'une réunion.

### 1.1.3. Mandats des Administrateurs

Les mandats d'administrateurs de MM. Jean-Pierre Bizet et Alain Philippson (ce dernier ayant également atteint la limite d'âge de 75 ans) sont arrivés à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2015.

Lors de la même Assemblée Générale Ordinaire, les mandats d'Administrateur de Mme Michèle Sioen (en qualité d'administrateur indépendant) et MM. Nicolas D'Ieteren et Olivier Périer ont été renouvelés pour une durée de 4 ans.

### 1.1.4. Comités du Conseil

Composition (au 31/12/2015)	Comité d'audit <sup>1</sup>	Comité de nomination	Comité de rémunération <sup>1</sup>
Président	Pascal Minne	Roland D'Ieteren	Roland D'Ieteren
Membres	Christine Blondel <sup>2</sup>	Christine Blondel <sup>2</sup>	Pierre-Olivier Beckers <sup>3</sup>
	Frédéric de Vuyst <sup>4</sup>	Nicolas D'Ieteren	Christine Blondel <sup>2</sup>
	Denis Pettiaux <sup>5</sup>	Pascal Minne	Michèle Sioen <sup>6</sup>
		Olivier Périer	

Le **Comité d'audit** s'est réuni 3 fois en 2015 et une fois en janvier 2016 suite au report d'une réunion prévue en 2015. Deux de ces réunions se sont tenues en présence du Commissaire. Tous ses membres ont participé à toutes les réunions.

Le **Comité de nomination** s'est réuni 2 fois en 2015. Tous ses membres ont participé à toutes les réunions.

Le **Comité de rémunération** s'est réuni 2 fois en 2015. Tous ses membres ont participé à toutes les réunions, sauf Mme Michèle Sioen, excusée lors d'une réunion.

Chaque Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil.

### Mode de fonctionnement des Comités du Conseil

#### Comité d'audit

Au 31 décembre 2015, le Comité d'audit était composé de quatre Administrateurs non exécutifs, dont au moins un indépendant. Les missions du Comité d'audit couvrent principalement le contrôle des états financiers de la Société et la surveillance des mécanismes de gestion des risques et de contrôle interne. Le Comité prend connaissance des rapports des commissaires des filiales dont les comptes sont consolidés à ceux de la Société, concernant leurs états comptables semestriels et annuels. Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an, dont une fois par semestre en présence du Commissaire, et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Une réunion spécifique au minimum est consacrée à la revue des mécanismes de gestion des risques et de contrôle interne. Le commissaire KPMG, nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2014, a exposé la méthodologie suivie pour le contrôle des comptes statutaires et consolidés, ainsi que les seuils de matérialité et de reporting appliqués. La Charte du Comité adoptée par le Conseil est reprise en Annexe I de la Charte de gouvernance d'entreprise disponible sur le site internet de la Société.

#### Comité de nomination

Au 31 décembre 2015, le Comité de nomination était composé de cinq Administrateurs non exécutifs, dont le Président du Conseil, qui le préside, et au moins un Administrateur indépendant. Le Comité formule à l'attention du Conseil des propositions de nominations relatives aux Administrateurs non exécutifs, au CEO et, sur proposition de ce dernier, aux dirigeants qui lui sont rattachés, et veille à ce que la Société dispose de procédures officielles, rigoureuses et transparentes pour soutenir ces décisions. Le Comité se réunit au moins deux fois par an et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. La Charte du Comité adoptée par le Conseil est reprise en Annexe II a de la Charte de gouvernance d'entreprise disponible sur le site internet de la Société.

(1) Compte tenu de leurs formations respectives et de leur expérience managériale dans des entreprises à caractère industriel ou financier, les membres du Comité d'audit, d'une part, et du Comité de rémunération, d'autre part, disposent des compétences requises par la loi en matière de comptabilité et d'audit pour les premiers, et de politique de rémunération, pour les seconds.

(2) Administrateur indépendant.

(3) Depuis le 26 février 2015. Représentant permanent de Pierre-Olivier Beckers sprl. Administrateur indépendant.

(4) Représentant permanent de Nayarit Participations s.c.a.

(5) Représentant permanent de SPDG s.a.

(6) Jusqu'au 26 février 2015. Administrateur indépendant.

### *Comité de rémunération*

Au 31 décembre 2015, le Comité de rémunération était composé de trois Administrateurs non exécutifs, dont le Président du Conseil, qui le préside, et deux Administrateurs indépendants. Le Comité formule à l'attention du Conseil des propositions de rémunérations relatives aux Administrateurs non exécutifs, au CEO et, sur proposition de ce dernier, aux dirigeants qui lui sont rattachés, et veille à ce que la Société dispose de procédures officielles, rigoureuses et transparentes pour soutenir ces décisions. Il prépare également le rapport de rémunération et le commente lors de l'Assemblée Générale. Le Comité se réunit au moins deux fois par an et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. La Charte du Comité adoptée par le Conseil est reprise en Annexe II b de la Charte de gouvernance d'entreprise disponible sur le site internet de la Société.

### **Comité de concertation**

Le Président et les Vice-Présidents se réunissent mensuellement avec l'administrateur délégué en Comité de concertation, organe consultatif destiné à assurer une liaison régulière avec celui-ci, afin de suivre la marche des affaires, examiner l'avancement des projets stratégiques et préparer les réunions du Conseil d'administration.

### **Politique relative aux transactions et autres relations contractuelles non couvertes par la législation sur les conflits d'intérêts**

Les Administrateurs et les dirigeants ne sont pas autorisés à fournir des services rémunérés et à acheter ou vendre des biens, directement ou indirectement, à la Société ou à des sociétés de son groupe dans le cadre de transactions ne ressortissant pas à leurs mandats ou fonctions sans le consentement explicite du Conseil d'administration, sauf pour ce qui concerne les transactions réalisées dans le cadre habituel des activités de la Société. Ils sont tenus de consulter le Président ou l'administrateur délégué, qui décide s'il y a lieu d'introduire une demande de dérogation auprès du Conseil d'administration et, dans ce cas, de notifier les détails de l'opération au Secrétaire du Conseil qui veillera à l'application des dispositions légales concernées. L'exécution desdites transactions n'est en toute hypothèse autorisée que lorsqu'elle se réalise à des conditions commerciales conformes au marché.

### **Evaluation du Conseil d'administration et de ses Comités**

Le Conseil et ses Comités évaluent régulièrement et au minimum tous les trois ans leur taille, leur composition, leur mode opératoire, leur performance et leurs relations avec les dirigeants en tant qu'organes de la Société, de même que la contribution individuelle de chaque Administrateur au fonctionnement de l'ensemble, afin d'améliorer en permanence l'efficacité de leur action et la contribution de celle-ci à la bonne gouvernance du groupe.

Le Conseil a été saisi des conclusions de la dernière auto-évaluation triennale du Conseil et de ses Comités en août 2015. Cette auto-évaluation a été effectuée à l'aide d'un questionnaire écrit adressé à chaque Administrateur, traitant des différents critères d'évaluation susvisés, dont les réponses ont été récoltées par un groupe de travail composé de trois administrateurs membres du Comité de nomination. Ces derniers ont présenté une synthèse des réponses au questionnaire au Conseil et ont formulé des recommandations concrètes à son attention.

## **1.2. MANAGEMENT EXÉCUTIF DU GROUPE**

En 2015, le management exécutif du groupe était composé du CEO Groupe, du CFO Groupe, du CLO Groupe – également chargé de la tenue du secrétariat du Conseil – et du Group Treasurer. L'administrateur délégué (CEO) est responsable de la gestion journalière de la Société. Il est assisté par le management exécutif du groupe chargé, au niveau du groupe, des fonctions finance, communication financière, relations avec les investisseurs, consolidation des comptes, trésorerie, business development, juridique et fiscale.

## **1.3. MANAGEMENT EXÉCUTIF DES DEUX PÔLES**

Le Pôle Distribution automobile – D'Ieteren Auto, un département opérationnel de la s.a. D'Ieteren n.v. sans personnalité juridique distincte – est dirigé par le CEO de D'Ieteren Auto, qui agit sous l'autorité de l'administrateur délégué du groupe. Le CEO de D'Ieteren Auto préside le Conseil de direction de D'Ieteren Auto, qui comprend six autres membres, responsables des directions Retail, Finance, Operations, Research, Marketing & Training, Brands & Network Management et Ressources Humaines.

Le Pôle Vitrage de véhicules est constitué de Belron, dont D'Ieteren détenait au 31 décembre 2015 94,85% du capital, et de ses filiales. Au 31 décembre 2015, Belron était dirigé par un Conseil d'administration de 11 membres, dont l'administrateur délégué de D'Ieteren (qui le préside), le CFO groupe, le CEO et le CFO de Belron, les deux vice-présidents du Conseil d'administration de D'Ieteren et cinq administrateurs non-exécutifs.

## **1.4. COMMISSAIRE**

L'audit externe est réalisé par KPMG Réviseurs d'Entreprises, représentée par Alexis Palm, dont le mandat de commissaire vient à échéance à l'Assemblée générale de juin 2017.

Les rémunérations totales liées aux prestations fournies par le Commissaire et les sociétés qui lui sont liées à la s.a. D'Ieteren et aux sociétés qui lui sont liées au titre de l'exercice 2015 se sont élevées, hors TVA, à 6,1 millions EUR. Les détails de ces rémunérations sont repris en note annexe 44 des Etats financiers consolidés 2015 (page 75).

## DÉROGATIONS AU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 2009

La Société déroge au Code sur les principes suivants :

### → DÉROGATION AU POINT 2.2.

Le groupe des Administrateurs élus sur proposition des actionnaires familiaux est en mesure de dominer les décisions. Dans les sociétés où la composante familiale est majoritaire dans la détention du capital, les actionnaires familiaux n'ont pas, comme les autres actionnaires, le choix de vendre leurs actions au cas où ils n'adhéreraient pas aux orientations définies par le Conseil. Leur représentation paritaire ou majoritaire au Conseil leur offre la possibilité d'influencer celles-ci et d'assurer ainsi la stabilité d'actionnariat qui a démontré son efficacité dans le développement rentable et durable de l'entreprise. Les risques potentiels pour la gouvernance d'entreprise découlant de l'existence d'un contrôle fort de l'actionnariat de référence sur le fonctionnement du Conseil peuvent être mitigés, d'une part par un emploi judicieux de ce pouvoir par les Administrateurs concernés dans le respect des intérêts légitimes de la Société et de ses actionnaires minoritaires, et d'autre part par la présence durable de plusieurs Administrateurs non exécutifs non représentatifs de l'actionnariat familial, gage d'un dialogue réel au sein du Conseil.

### → DÉROGATION AUX POINTS 5.2./4 ET 5.3./1

La composition des Comités d'audit et de nomination, qui comprennent chacun au moins un Administrateur indépendant, déroge au Code belge de gouvernance d'entreprise, qui recommande la présence d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le Conseil estime en effet que la connaissance approfondie de l'entreprise est au moins aussi importante que la qualité d'indépendant.

## 2. Rapport de rémunération

### 2.1. DÉTERMINATION DE LA POLITIQUE ET DES MONTANTS INDIVIDUELS DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La politique et les montants individuels de rémunération des administrateurs non exécutifs et du management exécutif sont déterminés par le Conseil d'administration sur base de recommandations formulées par le Comité de rémunération. Belron s.a., dont le capital comprend des actionnaires minoritaires, est doté d'un Conseil d'administration et d'un Comité de rémunération propres qui déterminent la rémunération de ses administrateurs non exécutifs et managers exécutifs.

Le Comité de rémunération de D'Ieteren, s'appuyant sur les propositions du CEO lorsqu'il s'agit de dirigeants qui lui sont rattachés, examine à la fin de chaque exercice et soumet au Conseil pour approbation :

- la rémunération des administrateurs non exécutifs pour l'exercice suivant ;
- la rémunération variable des managers exécutifs pour l'exercice écoulé, tenant compte des critères annuels ou pluriannuels liés à la performance de l'entreprise et/ou à celle des bénéficiaires fixés pour leur octroi ;
- les éventuelles modifications de la rémunération fixe des managers exécutifs et leur objectif de rémunération variable pour l'exercice suivant ainsi que les critères de performance associés.

Le Conseil a l'intention de maintenir cette procédure au cours des deux exercices suivant celui sous revue.

### 2.2. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

La Société mène une politique de rémunération propre à attirer et maintenir au Conseil des administrateurs non exécutifs disposant de larges compétences dans les diverses disciplines nécessaires au développement rentable des activités de la Société. Ces administrateurs perçoivent une rémunération annuelle fixe identique, indépendante de leur présence aux réunions. Certains administrateurs bénéficient d'une rémunération fixe pour l'exercice de prestations spécifiques en qualité de Président ou de Vice-Président du Conseil, pour la participation à un ou plusieurs comités du Conseil et, le cas échéant, pour l'avantage lié à la disposition de véhicules de société. Certains administrateurs reçoivent une rémunération fixe annuelle de Belron s.a. pour l'exercice d'un mandat au sein de son conseil propre. Le montant total de ces rémunérations est repris dans le tableau qui suit. Les administrateurs non exécutifs ne perçoivent aucune rémunération liée à la performance de l'entreprise. L'administrateur délégué ne perçoit aucune rémunération spécifique pour sa participation au Conseil d'administration.

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, un montant global de 1.590.314 EUR a été versé aux administrateurs non exécutifs par la Société et par des filiales du groupe, réparti comme suit. Aucun autre avantage ou rémunération, prêt ou garantie quelconque ne leur a été accordé par la Société ou ses filiales.

2015 (en EUR)	Rémunération de base <sup>1</sup>	Comités spécialisés	Rémunération totale
D'leteren R.	430.099		430.099
D'leteren N.	175.000		175.000
Périer O.	175.000		175.000
Bizet J.-P. <sup>2</sup>	29.167		29.167
Blondel C.	70.000	70.000	140.000
Gema (Allé M.)	70.000		70.000
Minne P.	70.000	80.000	150.000
Nayarit (de Vuyst F.)	70.000	30.000	100.000
Philippson A. <sup>2</sup>	29.167	8.333	37.500
P.-O. Beckers sprl	93.548	16.889	110.437
Sioen M.	70.000	3.111	73.111
SPDG (Pettiaux D.)	70.000	30.000	100.000
<b>Total Conseil d'administration</b>	<b>1.351.980</b>	<b>238.333</b>	<b>1.590.314</b>

### 2.3. RÉMUNÉRATION DU MANAGEMENT EXÉCUTIF

#### Principes généraux

Au 31 décembre 2015, le management exécutif<sup>3</sup>, défini comme étant le CEO et les dirigeants qui lui sont directement rattachés, était composé de Axel Miller, CEO, Arnaud Laviolette<sup>4</sup>, Chief Financial Officer, et Amélie Coens<sup>5</sup>, Chief Legal Officer. Le groupe pratique une politique de rémunération propre à attirer et maintenir dans ces diverses fonctions des managers disposant du profil approprié, et à les motiver au moyen d'incitants adéquats. Cette politique s'appuie sur des critères d'équité externe, mesurée au regard de fonctions comparables à l'extérieur, et d'équité interne, entre collègues au sein de l'entreprise.

La politique est de situer la rémunération individuelle totale des managers exécutifs autour de la médiane des rémunérations de postes à responsabilités similaires dans des sociétés belges ou étrangères comparables, telle que constatée à l'aide d'un benchmarking réalisé par des experts indépendants, dont le dernier a été réalisé en janvier 2016.

#### Description des diverses composantes

Le contrat d'administrateur délégué d'Axel Miller prévoit les composantes de rémunération suivantes :

- une rémunération annuelle fixe de base « all in » de 750.000 EUR, incluant les primes d'assurances Hospitalisation et Accident vie privée, des avantages de toute nature liés à la disposition de véhicules de société et la rémunération liée à l'exercice de mandats d'administrateurs dans des filiales du groupe ;
- une rémunération variable composée :
  - d'une rémunération variable annuelle, dont l'objectif est de l'ordre de 50% de la rémunération fixe court terme ;
  - et d'un plan d'incitants à long terme sous forme d'options sur actions.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Société prend en outre en charge les cotisations à un plan d'invalidité, décès et pension conclu au bénéfice de l'administrateur délégué pour un montant annuel de 96.379 EUR.

La rémunération des autres managers exécutifs comprend :

- A. une rémunération fixe, composée d'une rémunération de base, de cotisations patronales à des plans de pension et à des assurances Hospitalisation et Accident vie privée, d'avantages de toute nature liés à la disposition de véhicules de société et, dans certains cas, de rémunérations liées à l'exercice de mandats d'administrateurs dans des filiales du groupe.

Le plan de pension des managers exécutifs, à contributions définies, comporte :

- un plan de base dans lequel l'employeur paie, pour la retraite (possible à partir de 60 ans selon les seuils fixés par la loi en fonction de la longueur de la carrière de l'intéressé), une prime fixe indexée investie à taux garanti auprès d'un assureur (qui y ajoute d'éventuelles participations bénéficiaires). En cas de décès avant la retraite, l'employeur finance auprès du même assureur un capital égal à un multiple du salaire annuel brut, majoré d'un multiple de la partie de ce même salaire dépassant le plafond de pension légal ;
- un plan supplétif dans lequel l'employeur paie une prime correspondant à un pourcentage des revenus bruts de l'année précédente, variable en fonction de l'âge de l'intéressé, qui est capitalisée auprès de l'assureur au même taux garanti (auquel il ajoute d'éventuelles participations bénéficiaires) jusqu'au départ à la retraite ou au décès du bénéficiaire.

(1) La rémunération de base inclut également, pour les Président et Vice-Présidents, un avantage de toute nature lié à la mise à disposition d'un véhicule de société.

(2) Jusqu'au 28/05/2015.

(3) Marc-Henri Decrop a exercé la fonction de Group Treasurer jusqu'au 29 décembre 2015. Dans le cadre d'une réorganisation des fonctions de la société, cette fonction n'est plus reprise au niveau du management exécutif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

(4) Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, Benoit Ghiot a exercé la fonction de CFO jusqu'au 31 mars 2015.

(5) Depuis le 12 novembre 2015, Anne del Marmol, qui a repris d'autres fonctions au sein de la Société, a exercé la fonction de Chief Legal Officer jusqu'au 31 août 2015.

B. une rémunération variable composée :

- d'une rémunération variable annuelle, dont l'objectif est de l'ordre de 40% à 60% de la rémunération fixe court terme ;
- d'un plan d'incitants à long terme sous forme d'options sur actions.

Pour l'échelonnement dans le temps du paiement des composantes de cette rémunération variable, la société respecte les exigences légales en matière de proportions relatives

- de l'objectif de rémunération variable annuelle, qui n'excède pas 50% du montant de la rémunération variable totale et dont le montant, ajusté en fonction de l'atteinte de critères de performances, est payé au début de l'année qui suit les prestations et
- de la rémunération variable à long terme sous forme d'options sur actions, exerçables au plus tôt à partir de la 4<sup>ème</sup> année qui suit celle de leur attribution.

L'attribution de la rémunération variable est liée au respect de critères de performance quantitatifs collectifs (résultat consolidé par rapport au budget, qui intègre tous les objectifs et missions approuvés par le Conseil d'administration dans une perspective de création de valeur à long terme) et de critères qualitatifs individuels (liés à la description de fonction) et collectifs (liés notamment au développement et à l'exécution de la stratégie du groupe, au développement de ses ressources humaines et financières, et à la conduite de projets ponctuels importants).

Le bonus annuel est lié pour 50% à l'atteinte de l'objectif quantitatif annuel et 50% à l'atteinte des objectifs qualitatifs. Il peut varier de 0% à 150% de l'objectif cible en EUR, selon l'évaluation de performance réalisée annuellement.

Au début de l'exercice suivant celui au titre duquel la rémunération en cause est attribuée, une évaluation des performances des intéressés est effectuée par l'administrateur délégué pour les managers exécutifs qui lui sont rattachés, et par le Conseil sur la recommandation du Comité de rémunération pour l'administrateur délégué, par rapport aux critères de performance convenus.

Le **programme d'incitants à long terme** pour les managers exécutifs consiste en l'octroi d'un nombre déterminé d'options sur actions D'leteren décidé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération, et fixé au regard de la médiane des rémunérations à long terme de postes à responsabilités similaires dans des sociétés belges ou étrangères comparables, telle que constatée à l'aide d'un *benchmarking* réalisé par des experts indépendants, dont le dernier a été réalisé en janvier 2016.

Les caractéristiques des plans d'options sur actions D'leteren sont celles approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2005 ; ces options donnent le droit d'acquérir des actions existantes de l'entreprise à un prix d'exercice qui correspond, pour chaque plan, soit au cours moyen des 30 jours calendrier précédant la date de l'offre, soit au cours de clôture du jour ouvrable précédant celle-ci, tel que décidé par le Président le jour ouvrable qui précède la date de lancement du plan.

Ces options sont exerçables à partir du 1<sup>er</sup> janvier de la 4<sup>ème</sup> année suivant la date de leur octroi et jusqu'à l'expiration de la dixième année suivant celui-ci, à l'exception des périodes de 1,5 mois précédant les dates des communications financières annuelles et semestrielles. Leur exercice effectif est conditionné par l'évolution du cours de l'action permettant l'exercice des options après la période de *vesting* de trois ans. Des détails complémentaires sur les plans d'options sur actions sont fournis à la note annexe 37 des Etats financiers consolidés.

#### Rémunérations attribuées au management exécutif au titre de l'exercice 2015

Le tableau suivant synthétise les différentes composantes de la rémunération de l'administrateur délégué et des autres membres du management exécutif du groupe attribuée au titre de l'exercice 2015.

2015 (en EUR)	CEO <sup>1</sup>	Autres managers exécutifs <sup>2</sup>
Rémunération fixe	750.000	589.123
Rémunération variable court terme <sup>3</sup>	422.500	399.942
Versements à des plans d'invalidité, décès et pension	96.379	299.262

(1) Sous contrat d'indépendant.

(2) Dont un sous contrat d'indépendant. Montants bruts, hors cotisations patronales de sécurité sociale.

(3) Pour l'échelonnement de la rémunération variable, voir ci-dessus « Description des composantes de la rémunération variable », section B.

En outre, 77.000 options sur actions ont été accordées aux managers exécutifs au titre de l'exercice 2015, à un prix d'exercice de 28,92 EUR par action D'Ieteren, réparties comme suit :

2015	Options octroyées	Options exercées	Options échues
Chief Executive Officer	50.000	-	-
<i>Autres managers exécutifs :</i>			
> Chief Financial Officer <sup>1</sup>	-	17.370	-
> Chief Financial Officer <sup>2</sup>	15.000	-	-
> Chief Legal Officer <sup>3</sup>	10.000	8.000	-
> Chief Legal Officer <sup>4</sup>	2.000	-	-

#### Principales conditions contractuelles relatives au départ des membres du management exécutif et au droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la rémunération variable

Sauf les cas de manquement, d'incapacité ou de faute grave, les contrats d'Axel Miller et d'Arnaud Laviolette prévoient des indemnités de départ de 9 mois (2015-2017) ou de 12 mois (à partir de 2017) pour Axel Miller et de 12 mois pour Arnaud Laviolette.

Les contrats d'emploi des autres membres du management exécutif sont soumis aux règles de droit commun applicables aux contrats de travail en Belgique et ne prévoient pas d'indemnité de départ spécifique en cas de résiliation du contrat. Suite à une réorganisation interne des fonctions, la fonction de Group Treasurer ne fait plus partie du management exécutif de la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le Conseil d'administration a ratifié l'indemnité compensatoire de préavis d'environ 28 mois payée conformément aux prescrits légaux à la personne ayant occupé cette fonction jusqu'au 29 décembre 2015. Une prime unique correspondant aux cotisations d'assurance groupe (volet retraite) afférente à cette période a également été versée dans le plan d'assurance de ce dernier.

Les contrats du management exécutif ne comportent pas de clauses de recouvrement applicables au cas où les rémunérations variables auraient été attribuées sur la base d'informations erronées.

### 3. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Le Conseil d'administration s'acquitte de sa mission de contrôle des entités de D'Ieteren en s'assurant (i) que les organes de ces entités accomplissent leur propre devoir de contrôle et que des Comités chargés d'assurer une surveillance et un contrôle particuliers (comme un Comité d'audit et un Comité de rémunération) sont mis en place et fonctionnent correctement, et (ii) que les procédures de reporting sont mises en œuvre pour permettre au Conseil de suivre à intervalles réguliers les activités des entités, notamment en ce qui concerne les risques auxquels elles sont confrontées.

Le Conseil d'administration est assisté par le Comité d'audit dans l'exercice de ses fonctions de contrôle des activités de la Société, en particulier concernant les informations financières transmises aux actionnaires et à des tiers et de la surveillance des mécanismes de gestion des risques et de contrôle interne mis en place par la Société. À cette fin, il entretient des liens étroits avec les auditeurs internes et externes de la Société et s'assure que leurs tâches soient coordonnées.

Dans ce contexte, l'efficacité du système de contrôle de D'Ieteren, en ce compris les contrôles opérationnels et de conformité aux règlements, la gestion des risques et l'organisation du contrôle interne de l'entreprise, a été maintenue. Ce système vise à maîtriser, plutôt qu'à éliminer, le risque de ne pas atteindre les objectifs économiques et ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non pas absolue contre des erreurs matérielles ou des pertes.

Ces examens comprennent une évaluation des contrôles internes financiers et opérationnels par l'audit interne de chaque activité, ainsi que des rapports de l'auditeur externe sur des sujets identifiés lors de son audit statutaire.

(1) Jusqu'au 31 mars 2015.

(2) A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

(3) Jusqu'au 31 août 2015.

(4) A partir du 12 novembre 2015.

### 3.1. ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE INTERNE

#### 3.1.1. Le système de contrôle interne comprend les tâches suivantes (liste non exhaustive) :

- définition claire de la structure organisationnelle et délégation adéquate des pouvoirs au sein de la direction ;
- maintien d'une séparation correcte des fonctions, associée à d'autres contrôles de procédures ;
- planification stratégique avec budgétisation annuelle et processus de révision régulière ;
- reporting mensuel et revue des résultats financiers et des indicateurs de performance ;
- adoption de règles comptables destinées à assurer la cohérence, l'intégrité et l'exactitude des états financiers de l'entreprise ;
- politiques de trésorerie, reporting régulier et suivi de toutes les transactions importantes et activités de financement ;
- procédures d'approbation des dépenses d'investissement ;
- audits internes ;
- politiques et normes commerciales, y compris un code de conduite dans chaque entité ;
- visite de pays et discussions avec le management local.

#### 3.1.2. L'efficacité du système de contrôle interne a été revue par le biais des méthodes suivantes :

- renforcement de l'équipe de contrôle interne ;
- renforcement de l'équipe Corporate ;
- revue des plans d'audits interne et externe (comprenant des missions d'audit informatique) ;
- revue des déficiences de contrôle significatives éventuellement identifiées ;
- revue de toutes les questions de contrôle soulevées lors des audits interne et externe ainsi que de toute autre question portée à l'attention du Comité d'audit ;
- cartographie de tous les risques significatifs identifiés dans le cadre de la gestion des risques de l'entreprise ;
- discussions avec le management au sujet des nouveaux domaines de risques identifiés par ce dernier et des revues réalisées lors des audits interne et externe ;
- priorisation des missions de contrôle en fonction du profil de risque.

Le Comité d'audit de D'Ieteren reçoit régulièrement un rapport sur le travail effectué par les Comités d'audit de chaque entité et rapporte à son tour au Conseil.

### 3.2. ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

**3.2.1.** D'Ieteren s'assure que les risques liés à ses activités, qu'ils soient stratégiques, opérationnels, légaux, de réputation, financiers ou environnementaux, soient à la fois identifiés et bien compris, dans la mesure du possible. La politique de D'Ieteren est d'assurer que le risque soit pris en connaissance de cause plutôt que de manière non intentionnelle.

**3.2.2.** Chaque activité procède à une revue annuelle des risques et met à jour son registre des risques reprenant pour chaque risque son impact et les actions entreprises afin d'y faire face. Cette approche constitue la pierre angulaire des activités de gestion des risques de D'Ieteren, dont le but est de fournir l'assurance que les principaux risques auxquels l'entreprise doit faire face sont identifiés et évalués, et que les contrôles pour les gérer sont en place ou en voie de l'être.

Un résumé des principaux risques auxquels l'entreprise est confrontée est fourni ci-après.

### 3.3. AUDIT INTERNE

**3.3.1.** Chaque activité dispose de sa propre fonction d'audit interne, qui est indépendante des auditeurs externes et qui peut faire appel à un fournisseur extérieur lorsque des compétences spéciales sont requises. Une revue périodique garantit que cette fonction est correctement pourvue, que ses objectifs sont en ligne avec les risques clés identifiés pour l'activité et que le plan d'audit interne annuel est bien approuvé.

**3.3.2.** Le Comité d'audit de chaque activité approuve la nomination ou la révocation de son responsable de l'audit interne, évalue son indépendance et son objectivité et s'assure qu'il ait un accès non restrictif au management et au Comité d'audit.

**3.3.3.** Le rôle de l'audit interne de chaque activité est :

- d'évaluer la conception et l'efficacité des systèmes de contrôle liés aux processus opérationnels importants et aux risques ;
- de fournir une évaluation, indépendante du management, de l'adéquation des contrôles, systèmes et pratiques opérationnels et financiers internes à l'activité ;
- de fournir des conseils au management en vue d'améliorer l'environnement de contrôle et la performance.

### 3.4. RISQUES CLÉS

#### 3.4.1. Risques économiques

##### 3.4.1.1. Risque sectoriel

L'activité de distribution automobile peut être touchée par différents facteurs liés à l'industrie automobile et au volume de véhicules vendus sur le marché belge. La demande et le mix globaux peuvent être influencés par des facteurs tels que la conjoncture économique, la disponibilité de crédit pour les acheteurs potentiels ou le régime fiscal appliqué aux voitures de société et aux émissions de CO<sub>2</sub>. La demande spécifique pour les marques distribuées dépend du succès des modèles développés par les fournisseurs (VW, Porsche, Yamaha, etc.) et de leur prix sur le marché belge. La demande pour des véhicules plus soucieux de l'environnement fait progressivement évoluer le parc automobile vers de nouvelles motorisations (hybride, plug-in hybride, électrique, CNG,...). L'amélioration de la qualité des voitures rend les entretiens moins fréquents, affectant ainsi la vente de pièces de rechange. Les perturbations observées sur le marché des véhicules d'occasion récents découlant de la conjoncture économique ou d'une forte concurrence des prix sur le marché des véhicules neufs peuvent influencer les valeurs résiduelles des véhicules rachetés par D'Ieteren Auto à des sociétés de location à court terme.

Dans le domaine de la réparation et du remplacement de vitrage de véhicules, des conditions météorologiques douces, une réduction du nombre de kilomètres parcourus (due par exemple à une hausse du prix du carburant), une amélioration de l'état des routes ou une baisse de la vitesse moyenne sur les routes résultant de la législation en matière de limitation de vitesse sont autant de facteurs défavorables dans la mesure où ils tendent à réduire la fréquence du bris de vitre. Les changements de politique de couverture des bris de vitres par les compagnies d'assurance, comme par exemple l'augmentation des franchises, peuvent entraîner une réduction de la demande ou augmenter la pression sur les prix.

Chaque entité assure un suivi de ces changements et les intègre dans un processus de planification, comprenant la planification stratégique, la planification financière à long terme, les budgets et le reporting mensuels. Ce processus permet de bien anticiper ces tendances ou de réagir rapidement à des événements soudains et fournit à la direction une base pour prendre les bonnes décisions concernant la gamme de produits et de services proposés, leur prix et le dimensionnement de l'organisation.

Là où les activités sont soumises par nature aux brusques variations de la demande, les structures ont été adaptées afin d'offrir un maximum de flexibilité.

##### 3.4.1.2. Risque de projet

Au cours de l'exercice 2015, D'Ieteren a poursuivi la révision de l'implantation géographique et de l'organisation de ses D'Ieteren Car Centers afin d'en améliorer les performances financière et commerciale, ainsi que la mise en place d'une nouvelle organisation du réseau de distribution basée sur un principe de répartition du territoire en zones de chalandise homogènes afin d'améliorer la rentabilité des concessionnaires indépendants.

Belron poursuit de son côté la mise en œuvre de plans destinés à améliorer l'efficacité opérationnelle dans plusieurs pays européens affectés par des conditions de marché ou concurrentielles défavorables, et augmente ses investissements dans les technologies de l'information en modernisant ses systèmes informatiques et en intégrant progressivement des interfaces client digitales.

La mise en œuvre de ces transformations pourrait causer transitoirement des perturbations commerciales ou opérationnelles susceptibles d'affecter les résultats. Des structures de gestion de projet sont mises en place pour chacun de ces chantiers de manière à assurer une transition la plus harmonieuse possible afin d'éviter toute conséquence néfaste sur les activités et les résultats.

##### 3.4.1.3. Risque d'approvisionnement

D'Ieteren Auto importe et distribue des voitures neuves et des pièces de rechange des marques du groupe Volkswagen. La relation avec Volkswagen s'est construite au cours de plus de 60 années et est régie par des contrats de distribution à durée indéterminée conclus avec chacune des marques. Toute détérioration des conditions contractuelles ou des relations avec le groupe Volkswagen ou tout changement significatif de sa politique envers les importateurs indépendants est susceptible d'avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats de l'activité.

La meilleure défense contre ce type de risque réside dans la capacité de la Société à démontrer au groupe Volkswagen sa valeur ajoutée dans la gestion du réseau belge des distributeurs. La société se conforme rigoureusement aux politiques commerciales, de marketing et de services du groupe Volkswagen.

L'activité de réparation et de remplacement de vitrage de véhicules dépend fortement de l'approvisionnement en verre, en polyuréthane et en résine de réparation. Afin d'éviter que la perte d'un fournisseur clé de l'un de ces matériaux ne perturbe de manière significative le fonctionnement de l'activité, les équipes commerciales ont mis au point une stratégie globale visant à diversifier les sources d'approvisionnement et à allouer activement les volumes.

#### 3.4.1.4. *Risque de perte de clientèle*

Au sein des deux entités de D'Ieteren, une partie significative de l'activité provient de clients tels que des entreprises, des sociétés de leasing ou des compagnies d'assurance. La perte d'un ou plusieurs de ces clients peut avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats de D'Ieteren.

Chaque entité prend de nombreuses mesures pour maintenir une excellente relation avec les clients importants. Pour chacun de ces clients, un gestionnaire dédié élabore un plan avec des objectifs clairs quant à la manière de développer la relation. Les entités veillent également à ce que leur portefeuille de clients demeure suffisamment équilibré.

#### 3.4.1.5. *Risque de défaut d'un produit/service et de non-respect de normes et règlements*

Les véhicules ou pièces de rechange distribués par D'Ieteren Auto peuvent être sujets à des défauts ou irrégularités. Dans ce cas, le groupe Volkswagen prend notamment en charge l'intervention technique. De telles situations peuvent toutefois nuire à la réputation de D'Ieteren Auto en tant qu'importateur et distributeur. Afin de réduire ce risque, D'Ieteren Auto poursuit une politique de communication transparente et proactive vis-à-vis de ses clients et concessionnaires et organise les éventuelles actions de rappel nécessaires pour la remise en conformité. Ceci a notamment été fait dans le dossier «Emissiongate» qui a éclaté en septembre 2015.

Dans la réparation et le remplacement de vitrage de véhicules, étant donné que le pare-brise est un élément essentiel de la sécurité d'un véhicule, tout défaut de montage peut nuire à la sécurité du véhicule et entraîner des problèmes juridiques ou financiers, nuisant ainsi à la réputation de l'entreprise. Afin de réduire ce risque, Belron définit des normes de montage claires, les applique dans toute l'entreprise et en vérifie régulièrement le respect par l'intermédiaire d'équipes techniques dans chaque unité. De plus, des événements tels que le « Best of Belron », un concours international qui a pour but d'élire le meilleur technicien du groupe sur la base du respect des normes et de la qualité d'exécution, renforcent l'importance de normes de montage strictes au sein de l'entreprise.

#### 3.4.1.6. *Perte de personnel clé*

La poursuite des activités peut être mise en péril par la perte de personnel à des postes clés, pour des motifs physiques ou à la suite de leur décision de quitter l'entreprise.

La société fidélise son personnel en offrant une rémunération attractive et régulièrement évaluée en regard des pratiques du marché, de bonnes perspectives de carrière, une évaluation régulière des performances, et en menant des enquêtes de satisfaction parmi les employés. Le plan de succession du personnel clé est régulièrement revu par la direction de chaque entité.

### **3.4.2. Risques financiers et informatiques**

#### 3.4.2.1. *Risque de perte catastrophique*

Les activités de D'Ieteren dépendent fortement des ressources clés telles que les systèmes informatiques, les centres d'appel et les centres de distribution. Un sinistre majeur affectant ces ressources peut empêcher une entité de fournir des produits ou services essentiels, tant sur le plan local que global. En l'absence de mesures adéquates pour prévenir ces risques, les coûts résultant d'un sinistre pourraient être significatifs.

La direction examine régulièrement les causes potentielles de perte et adopte des mesures de protection. En outre, des plans sont mis au point pour assurer la continuité de l'activité au cas où un sinistre surviendrait. Pour les systèmes informatiques en particulier, la duplication des données et systèmes essentiels atténue l'impact d'une éventuelle défaillance majeure. Les risques résiduels peuvent être couverts par des polices d'assurance adéquates.

#### 3.4.2.2. *Risque de liquidité*

Une proportion non négligeable des activités de D'Ieteren est financée par des prêts, dont la disponibilité dépend de l'accès aux marchés du crédit. L'absence de disponibilité de fonds ou le non-respect de certains ratios financiers peuvent entraîner l'incapacité pour l'entreprise de fonctionner en tout ou en partie, ou engendrer une augmentation significative du coût de financement. Chaque entité s'assure d'avoir une base de financement garantie à long terme avec une répartition des échéances sur plusieurs années.

Ce financement de base est complété par des lignes à court terme et des lignes non-confirmées destinées à couvrir les besoins saisonniers. Les emprunts sont conclus avec un éventail de prêteurs. Chaque entité entretient un dialogue régulier avec ses fournisseurs de crédit et leur fournit des informations générales sur l'évolution des affaires.

À la suite de la cession d'Avis Europe et de l'apport de D'Ieteren Lease à une filiale commune financée intégralement par Volkswagen Financial Services, le risque de liquidité pour D'Ieteren est considérablement réduit.

#### 3.4.2.3. *Risque de taux d'intérêt et de change*

La présence internationale de D'Ieteren l'expose à des risques de change et de taux d'intérêt. La plus grande partie des transactions des activités de l'entreprise s'effectuent en euros, en livres sterling ou en dollars américains. Dans chaque pays où D'Ieteren possède une filiale, les revenus générés et les frais encourus sont dans la plupart des cas exprimés dans la devise locale, ce qui constitue une couverture naturelle contre les risques de change. Dans la réparation et le remplacement de vitrage de véhicules, la politique est de couvrir autant que possible

la valeur des investissements exprimés en devise étrangère avec un montant équivalent de dette exprimé dans la même devise, de manière à protéger leur valeur en euros.

Le risque de taux d'intérêt découle des emprunts qui, après couverture du risque de change, s'expriment principalement en euros, en livres sterling et en dollars américains. Les emprunts émis à des taux variables exposent l'entreprise à un risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, tandis que les emprunts émis à taux fixes exposent l'entreprise à un risque de taux d'intérêt à la juste valeur.

Pour maîtriser ces risques, D'Ieteren est financé par une combinaison de crédits à taux fixes et variables éventuellement assortis de couvertures sur base de produits dérivés (voir les notes annexes 18 et 19 des Etats financiers consolidés 2015 pour les instruments financiers utilisés). À mesure que les dettes existantes arrivent à échéance, D'Ieteren s'expose à un risque de marges plus élevées sur ses emprunts.

### **3.4.3. Autres risques**

#### *3.4.3.1. Risque juridique*

Dans les régions où les activités de D'Ieteren atteignent des parts de marché significatives et/ou sont régies par des accords verticaux relevant d'un règlement d'exemption par catégorie, le risque juridique principal se rapporte au droit de la concurrence. Toute violation du droit de la concurrence peut entraîner de lourdes amendes. En outre, la législation relative à la protection des données s'est récemment renforcée, avec là encore des amendes importantes en cas d'infraction.

Afin d'atténuer ces risques, des politiques claires et un suivi juridique ont été mis en place et largement diffusés. Leur application fait régulièrement l'objet d'un audit.

#### *3.4.3.2. Risque d'intégrité*

La réputation ou les actifs de D'Ieteren peuvent être affectés si des actes frauduleux ou contraires à l'éthique sont commis par des employés, des clients, des fournisseurs ou des agents à l'encontre de D'Ieteren à des fins d'intérêt personnel, ou si D'Ieteren est considéré comme coresponsable de tels actes commis par des tiers.

L'entreprise a mis en place une série de mesures visant à prévenir au mieux ces risques, telles que des politiques et procédures, des règles d'éthique ou un code de conduite qui s'applique à l'ensemble du personnel, une formation adéquate du personnel, une délégation des pouvoirs avec séparation des fonctions, un reporting adéquat au management, un audit interne et des contrôles financiers.

## 4. Informations sur le capital

### 4.1. DÉNOMINATEUR

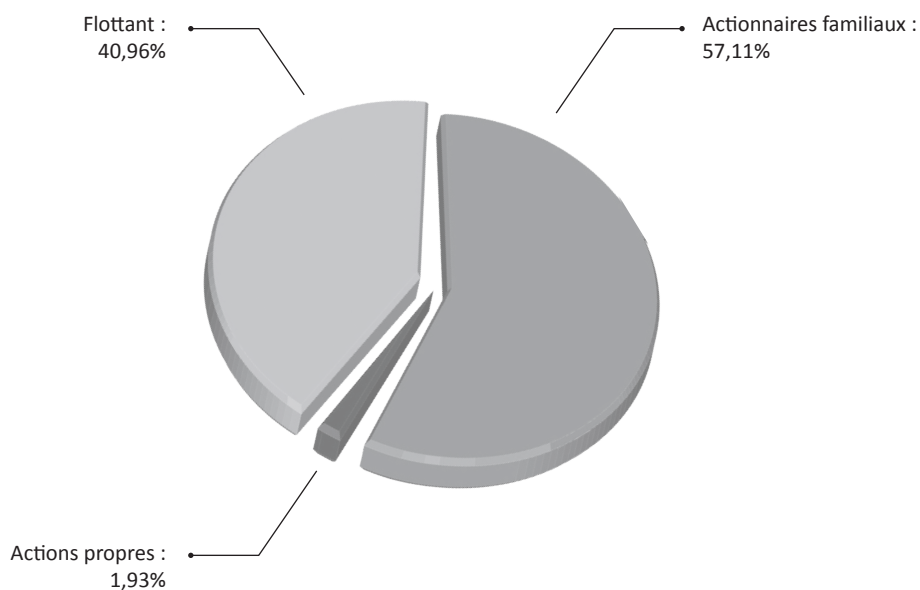
Au 31 décembre 2015	Nombre	Droits de vote y afférents
Actions ordinaires	55.302.620	55.302.620
Parts bénéficiaires	5.000.000	5.000.000
<b>Total</b>		<b>60.302.620</b>

### 4.2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2015	En part du capital	En droits de vote
<b>Actionnaires familiaux</b>	<b>57,11%</b>	<b>60,66%</b>
<i>dont Groupe Nayarit</i>	<i>31,99%</i>	<i>35,56%</i>
<i>dont Groupe SPDG</i>	<i>25,11%</i>	<i>25,10%</i>
<b>Actions propres</b>	<b>1,93%</b>	<b>1,77%</b>
<b>Flottant</b>	<b>40,96%</b>	<b>37,57%</b>
<i>dont MFS Investment Management</i>	<i>5,47%*</i>	<i>5,02%*</i>

\* Au 18 juin 2014, date de la dernière déclaration de transparence reçue de MFS Investment Management.

#### En part du capital



### 4.3. PUBLICITÉ DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES (LOI TRANSPARENCE)

Conformément à l'article 14 alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, la structure de l'actionariat telle qu'elle résulte de la dernière notification reçue par la Société (datée du 16 février 2016), est reprise en note annexe 29 du rapport financier (page 60).

La Société n'a connaissance d'aucune déclaration ultérieure modifiant les informations reprises dans cette note.

#### 4.4. DÉMATÉRIALISATION DES TITRES AU PORTEUR

Conformément à la réglementation applicable, la Société a procédé en 2015 à la mise en vente sur le marché réglementé de 43.320 parts sociales au porteur qui n'avaient pas été frappées d'opposition et dont les propriétaires étaient inconnus au 31 décembre 2014. Le produit de la vente a été versé à la Caisse des Dépôts et Consignations.

#### 4.5. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OPA SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'article 74 § 7 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, la s.a. D'leteren n.v. a reçu le 20 février 2008 une communication du groupe Nayarit (dont la composition est identifiée dans la note annexe 29 des Etats financiers consolidés – page 60) indiquant que, séparément ou avec d'autres personnes avec qui il agissait de concert, ce groupe détenait au 30 septembre 2007 plus de 30% des titres avec droit de vote émis par la Société. Cette communication demeure pertinente à la date du présent rapport.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2014 a renouvelé les autorisations au Conseil d'administration :

- d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant maximum de 60 millions EUR. Les augmentations de capital décidées dans le cadre du **capital autorisé** peuvent être effectuées tant par apports en numéraire, ou en nature dans les limites permises par le Code des Sociétés, que par incorporation de réserves disponibles ou indisponibles ou de primes d'émission, avec ou sans création de nouvelles parts sociales, privilégiées ou non, avec ou sans droit de vote, avec ou sans droit de souscription. Le Conseil d'administration peut limiter ou supprimer, dans l'intérêt social et dans les conditions prescrites par la loi, le droit de préférence pour les augmentations de capital décidées par lui, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées ;
- de décider, dans le cadre du capital autorisé, l'émission d'obligations convertibles en parts sociales, de droits de souscription ou de valeurs mobilières pouvant donner droit à terme à des parts sociales de la Société, aux conditions prévues par le Code des Sociétés, à concurrence d'un montant maximum tel que le montant des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice des droits et valeurs mobilières visés ci-dessus ne dépasse pas la limite du capital restant autorisé, le cas échéant hors droit de souscription préférentiel des obligataires.

Sans préjudice aux autorisations données au Conseil d'administration conformément à l'alinéa qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2014 a également habilité le Conseil d'administration :

- pour une durée de trois ans, renouvelable, à procéder – en cas d'offre publique d'acquisition portant sur des titres émis par la Société et pour autant que la communication faite à ce sujet par la FSMA soit reçue dans un délai de trois ans à partir de la décision de l'Assemblée – à des augmentations de capital par apports en nature ou en espèces, le cas échéant **hors droit préférentiel** de souscription des actionnaires ;
- pour éviter à la Société un dommage grave et imminent, à aliéner des actions propres soit en bourse soit par une offre en vente faite aux mêmes conditions à tous les actionnaires conformément aux dispositions légales. Ces autorisations sont valables, aux mêmes conditions, pour l'acquisition et l'aliénation des parts sociales de la Société effectuées par ses sociétés filiales visées aux articles 627, 628 et 631 du Code des Sociétés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2014 a enfin approuvé le renouvellement de l'autorisation au Conseil de racheter des actions propres pendant une période de 5 ans dans les conditions légales, notamment en vue de couvrir les plans d'options pour les cadres de la Société.

Les règles applicables à la **nomination et au remplacement des Administrateurs** ainsi qu'à la **modification des statuts** de la Société sont celles prévues par le Code des Sociétés.

Les **clauses de changement de contrôle** figurant dans des conventions de crédit conclues avec des institutions financières seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016, conformément à l'article 556 du Code des Sociétés.

# Informations sur l'action

## Description de l'action

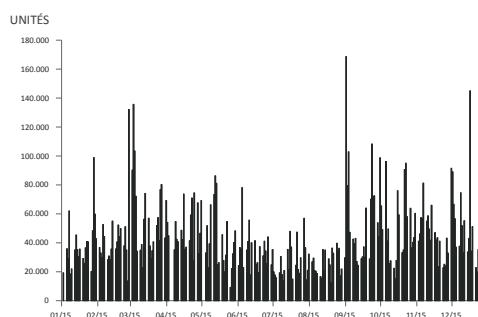
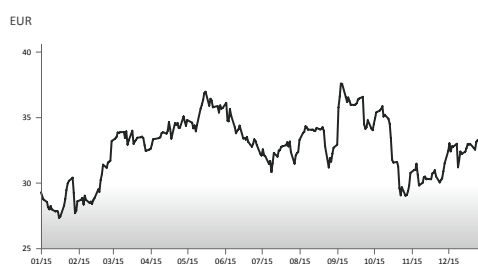
Quotité	1 action
Code ISIN	BE0974259880
Code Reuters	IETB.BR
Code Bloomberg	DIE:BB

## Indices boursiers

L'action D'leteren fait partie de l'indice Belgian All Shares (BAS) d'Euronext, avec un poids de 0,31% au 31 décembre 2015, ainsi que d'indices sectoriels publiés par Dow Jones, Eurostoxx et Bloomberg. En 2015, l'action faisait encore partie de l'indice BEL20, avec un poids de 0,82% au 31 décembre. L'action D'leteren est sortie du BEL20 à la suite de la revue annuelle de l'indice, le 21 mars 2016. Au 31 décembre 2015, l'action ne faisait plus partie de l'indice Next 150.

## Évolution du cours de l'action et des volumes échangés en 2015

	2015	
Performance	17,5%	
Return annuel total pour l'actionnaire	19,5%	
Cours moyen (en EUR)	32,74	
Cours maximum (en EUR)	37,59	03/09/2015
Cours minimum (en EUR)	27,36	15/01/2015
Volume moyen (en unités)	43.418	
Volume maximum (en unités)	168.540	01/09/2015
Volume minimum (en unités)	6.072	24/12/2015



## Évolution du cours de l'action sur 10 ans

	01/01/2006 - 31/12/2015	
Performance	48,0%	
Return annuel total pour l'actionnaire	5,3%	
Cours moyen (en EUR)	30,42	
Cours maximum (en EUR)	49,85	14/06/2011
Cours minimum (en EUR)	7,22	29/12/2008
Volume moyen (en unités)	63.210	
Volume maximum (en unités)	820.930	30/05/2008
Volume minimum (en unités)	1.930	28/05/2007



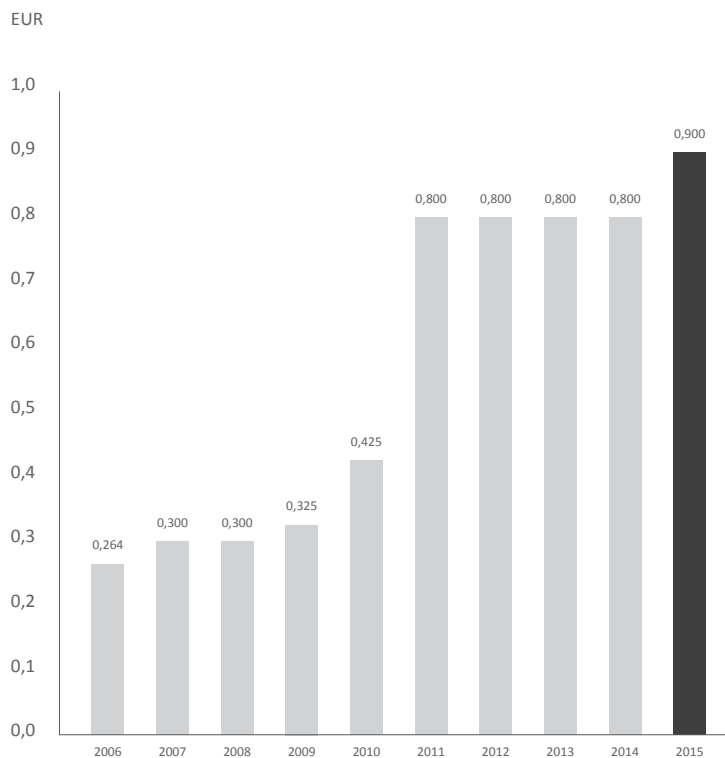
Des informations détaillées et historiques sur le cours et les volumes échangés sont disponibles sur le site internet de D'leteren ([www.dieteren.com](http://www.dieteren.com)).

## Dividende

Si l'affectation du résultat qui est proposée dans la note annexe 29 de ce rapport est approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2016, il sera attribué, au titre de l'exercice 2015, un dividende brut de 0,900 EUR par action.

La mise en paiement du dividende se fera à partir du 2 juin 2016.

## Évolution du dividende brut par action sur 10 ans



# Rapport Global

## Reporting Initiative en matière de développement durable

- Le champ d'application de ce rapport couvre les deux entités de D'leteren : D'leteren Auto et Belron ;
- D'leteren poursuit le développement de sa stratégie et des initiatives CSR, notamment en collaborant avec les diverses parties prenantes et en répondant de manière appropriée à leurs préoccupations dans ce domaine.

### STRATEGIE ET ANALYSE

§	Contenu GRI	Référence/Commentaire
1.1	Déclaration du CEO	Cf. page 2 du Rapport d'activité 2015

### PROFIL DE L'ORGANISATION

2.1	Nom	s.a. D'leteren n.v.
2.2	Marques, produits et services	Distribution en Belgique des véhicules des marques Volkswagen, Audi, SEAT, Škoda, Bentley, Lamborghini, Bugatti, Porsche et Yamaha ; Réparation et remplacement de vitrage de véhicules via plus de dix marques principales, dont Carglass®, Safelite® AutoGlass et Autoglass®. Pour de plus amples informations, visitez le site corporate : <a href="http://www.dieteren.com">www.dieteren.com</a> .
2.3	Structure opérationnelle	Cf. page 1 du Rapport d'activité 2015
2.4	Lieu du siège social	Rue du Mail, 50 - 1050 Bruxelles, Belgique
2.5	Nombre de pays	33 pays sur 5 continents (cf. carte en page 1 du Rapport d'activité 2015)
2.6	Nature du capital et forme juridique	Société cotée en bourse, constituée et domiciliée en Belgique, dont les actionnaires de contrôle sont identifiés en note 29 des États financiers consolidés 2015 (cf. page 60).
2.7	Marchés où la société opère	Cf. carte en page 1 du Rapport d'activité 2015
2.8	Taille de la société	Cf. États financiers consolidés 2015
2.8	Changements significatifs de la taille, de la structure ou de l'actionnariat	Aucun changement par rapport aux rapports antérieurs

### PARAMETRES DU RAPPORT

3.1	Période considérée	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015
3.2	Date du dernier rapport publié	Décembre 2014. D'leteren publie un rapport suivant les lignes directrices du GRI pour la sixième année.
3.3	Cycle considéré	Annuel
3.4	Personnes à contacter pour toute question	Indicateurs financiers : Pascale Weber, <a href="mailto:pascale.weber@dieteren.be">pascale.weber@dieteren.be</a> , tél : +32 2 536 54 39 Indicateurs environnementaux et sociaux : Catherine Vandepopeliere, <a href="mailto:catherine.vandepopeliere@dieteren.be">catherine.vandepopeliere@dieteren.be</a> , tél. : +32 2 536 91 91
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport	L'importance des enjeux de responsabilité d'entreprise directement liés aux deux principales activités du groupe a été le principal critère de sélection. La sélection du contenu et des indicateurs a été examinée et validée par une équipe représentative de D'leteren.
3.6	Périmètre du rapport	Belron est actif en propre dans 23 pays. D'leteren Auto détient en propre 23 sites.
3.7	Limites au périmètre du rapport	Chez Belron, les activités des 9 pays franchisés ne sont pas prises en compte dans ce rapport. C'est également le cas des activités des concessionnaires indépendants partenaires de D'leteren Auto, ainsi que de celles des concessions indépendantes acquises par D'leteren Auto fin 2013 et au 1 <sup>er</sup> semestre 2014.

3.8	Principes de publication	Identiques aux États financiers consolidés 2015
3.10	Conséquence de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs	Aucune reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs
3.11	Changements significatifs du champ, du périmètre ou des méthodes de mesure utilisées	Aucun changement significatif par rapport aux rapports antérieurs
3.12	Index du contenu GRI	Voir tableau à la page 99

## GOVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE

4.1	Gouvernance	D'Ieteren adhère au Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 disponible sur le site <a href="http://www.corporategovernancecommittee.be">www.corporategovernancecommittee.be</a> .
4.2	Indiquer si le Président du Conseil d'administration est aussi un Administrateur exécutif	L'application des principes du Code tient toutefois compte de la structure particulière du capital social de la Société, dont la composante familiale majoritaire assure la stabilité depuis 1805.
4.3	Nombre de membres du Conseil d'administration qui sont indépendants et/ou non exécutifs	<p>Le Conseil d'administration est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• six Administrateurs non exécutifs, nommés sur proposition des actionnaires familiaux ;</li> <li>• quatre Administrateurs non exécutifs, dont trois indépendants, choisis en raison de leur expérience ;</li> <li>• l'administrateur délégué (CEO).</li> </ul> <p>Les informations relatives à la Charte de gouvernance d'entreprise de D'Ieteren sont consultables sur : <a href="http://www.dieteren.com/fr/charte-de-gouvernance-dentreprise">www.dieteren.com/fr/charte-de-gouvernance-dentreprise</a></p> <p>Personnes de contact : Indicateurs financiers : Pascale Weber, <a href="mailto:pascale.weber@dieteren.be">pascale.weber@dieteren.be</a> Indicateurs environnementaux et sociaux : Catherine Vandepopeliere, <a href="mailto:catherine.vandepopeliere@dieteren.be">catherine.vandepopeliere@dieteren.be</a></p>
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux salariés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au Conseil d'administration	Les premières discussions avec les parties prenantes externes ont été lancées en 2012. Elles sont impliquées en fonction de leur intérêt pour, de leur impact sur et de leur connaissance des principaux enjeux des deux principales activités du groupe. Les thèmes abordés concernent notamment la mobilité verte, la formation professionnelle aux métiers de l'automobile, les principes d'achats responsables et les pratiques de vente.
4.14	Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation	
4.15	Base d'identification et de sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer	

			2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	
			2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	
<b>&gt; PERFORMANCE ECONOMIQUE</b>										
Valeur économique directe générée	EC1	millions EUR	6.035,4	2.627,4	2.660,5	2.874,2	2.843,1	2.792,6	3.161,2	
<b>&gt; PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE</b>										
<b>CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE</b>										
Directe	Mazout de chauffage	EN3	MWh/an	4.961,43	979,00	955,35	926,25	4.635,84	2.698,84	4.035,18
	Gaz naturel		MWh/an	152.735,61	28.421,00	24.658,54	23.178,00	145.076,26	144.584,39	129.557,61
	Autres (charbon, biocarburants, éthanol, hydrogène)		MWh/an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Consommation de carburant des véhicules appartenant à la société		litres	61.075.835,48	1.658.883,00	1.644.398,00	1.674.323,00	56.280.142,82	55.265.808,39	59.401.512,49
Indirecte	Consommation d'électricité grise			106.070,74	11.430,00	10.905,00	9.769,23	100.101,11	99.579,42	96.301,50
	Consommation ou production d'électricité verte <sup>1</sup>		MWh/an	26.491	4.864	5.245	3.931	15.999	21.349	22.560
Intensité énergétique	Consommation de tous les véhicules par intervention <sup>2</sup>	EN5	litres/intervention	5,40	NA	NA	NA	5,20	5,10	5,40
	Intensité du mazout de chauffage <sup>3</sup>		kWh/m <sup>2</sup>	NA	1,61	1,57	4,09	3,00	1,80	2,60
	Intensité de gaz naturel <sup>3</sup>		kWh/m <sup>2</sup>		46,64	40,47	102,34	93,10	96,00	83,70
	Intensité électrique <sup>3</sup>		kWh/m <sup>2</sup>		26,74	26,50	60,49	74,50	80,30	76,80
<b>ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE</b>										
Directes (Scope 1)	Mazout de chauffage	EN15	tCO <sub>2</sub> e/an	1.329,09	264,37	257,00	250,09	1.240,41	721,67	1.079,00
	Gaz naturel		tCO <sub>2</sub> e/an	29.976,18	3.489,00	4.502,00	4.230,97	28.537,83	28.650,05	25.745,21
	Gaz utilisé par les systèmes de refroidissement		tCO <sub>2</sub> e/an	881,57	261,19	345,62	418,44	1.796,24	1.917,12	463,14
	Véhicules appartenant à la société		tCO <sub>2</sub> e/an	118.940,67	4.747,31	4.279,81	4.112,16	104.319,31	108.061,56	114.828,52
	Logistique gérée par la société		tCO <sub>2</sub> e/an	26.979,47	24,14	22,00	23,47	26.763,00	23.443,00	26.956,00
	Chariots élévateurs		tCO <sub>2</sub> e/an	6,00	0,00	0,00	0,00	189,40	113,90	6,00
	<b>TOTAL ÉMISSIONS DIRECTES</b>		<b>tCO<sub>2</sub>e/an</b>	<b>178.112,98</b>	<b>8.786,01</b>	<b>9.406,43</b>	<b>9.035,12</b>	<b>162.846,20</b>	<b>162.907,29</b>	<b>169.077,87</b>
Indirectes (Scope 2)	Consommation d'électricité grise	EN16	tCO <sub>2</sub> e/an	38.791,49	1.894,75	1.952,00	2.149,23	39.541,91	38.464,63	36.642,26
Autres indirectes (Scope 3)	Voyages d'affaires (air, route, rail)	EN17	tCO <sub>2</sub> e/an	8.749,78	437,32	672,53	665,78	7.036,00	6.775,00	8.084,00
	Logistique sous-traitée		tCO <sub>2</sub> e/an	50.366,18	4.424,16	4.595,54	4.840,96	29.311,97	27.488,73	45.525,23
	Emissions liées à l'énergie en amont		tCO <sub>2</sub> e/an	45.471,16	2.758,00	3.250,00	3.208,00	41.048,53	40.750,00	42.263,16
	<b>TOTAL ÉMISSIONS INDIRECTES</b>	<b>EN16-17</b>	<b>tCO<sub>2</sub>e/an</b>	<b>143.378,62</b>	<b>9.514,24</b>	<b>10.470,08</b>	<b>10.863,97</b>	<b>116.938,41</b>	<b>113.478,36</b>	<b>132.514,64</b>
Intensité des émissions	Tous les scopes kgCO <sub>2</sub> e/intervention <sup>2</sup>	EN18	kgCO <sub>2</sub> e/intervention	37,92	NA	NA	NA	35,58	35,25	37,92
	Tous les scopes tCO <sub>2</sub> e/ETP		tCO <sub>2</sub> e/ETP	11,71	11,43	12,39	11,97	10,91	10,41	11,70
<b>INITIATIVES VISANT À RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET À ATTÉNUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL</b>										
Energie économisée grâce à des mesures de préservation et d'amélioration de l'efficacité	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique	EN6								
Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	Réduction d'émissions de CO <sub>2</sub> grâce à l'efficacité énergétique	EN19								Rapport d'activité 2015 - Section RSE
Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et services	Impacts environnementaux de produits et services qui ont été réduits	EN27								
<b>DÉCHETS</b>										
Poids total des déchets par type et par méthode de destruction	Recyclage	EN23	tonnes/an	92.047,76	1.141,00	1.320,00	1.123,00	102.063,32	94.442,79	90.924,76
	Incinérateurs		tonnes/an	4.291,09	363,00	388,00	354,00	2.553,21	1.887,96	3.937,09
	Enfouissement		tonnes/an	40.964,89	0,44	0,00	0,00	41.234,48	35.540,61	40.964,89
	Produits dangereux		tonnes/an	868,02	300,00	346,00	273,00	436,58	156,92	595,02
<b>TRANSPORT</b>										
Impacts environnementaux significatifs du transport de produits et de membres de l'entreprise	Tonnes de CO <sub>2</sub> liées au transport <sup>4</sup>	EN30	tCO <sub>2</sub> e/an	205.042,11	9.632,93	9.569,88	9.642,37	167.619,68	165.882,18	195.399,74
<b>&gt; ETHIQUE DANS LE TRAVAIL</b>										
Total des effectifs par type d'emploi, contrat de travail et région	Total des effectifs	LA1	ETP moyens	27.444	1.601	1.604	1.662	25.645	26.542	25.608
	% des effectifs travaillant à temps partiel		%	3,1	3,4	2,7	3,1	NA	NA	NA
Programmes de gestion des compétences et de formation continue		LA11								Rapport d'activité 2015 - Section RSE

#### Informations complémentaires

##### D'Ieteren Auto :

En 2015, le site de Braine a été ajouté au périmètre, ainsi que 50% de la filiale commune VDFin. D'Ieteren Auto a développé son propre système de suivi de sa performance environnementale. Les sites détenus en propre font l'objet d'un audit annuel. L'énergie, les déchets et la consommation d'eau sont rapportés deux fois par an. Les émissions totales de gaz à effet de serre incluent celles de la logistique des pièces détachées depuis 2011. La consommation d'électricité a baissé alors que les émissions liées à la consommation d'électricité ont augmenté. Cela est dû à une mise à jour du facteur d'émission en 2015. Le facteur d'émission du fournisseur d'énergie a été pris en compte conformément à une méthode basée sur le marché, alors que les années précédentes, c'est la grille nationale de facteurs d'émission qui avait été utilisée.

##### Belron :

Les données environnementales de Belron ont été retraitées à la suite de l'introduction du nouveau système de reporting environnemental (SoFi) en 2015. Les modifications des données rapportées comprennent une mise à jour des facteurs d'émission, un élargissement des émissions de Scope 3, un élargissement du reporting à toutes les entités détenues en propre et une amélioration de la précision des données historiques. En 2015, les émissions totales ont augmenté à la suite d'une légère augmentation du nombre d'interventions, d'une augmentation de la proportion d'interventions mobiles, et des données de logistique sous-traitée qui ont été rapportées pour la première fois en Espagne et aux Etats-Unis.

(1) D'Ieteren Auto produit un peu d'électricité verte. Belron a signé quelques contrats d'électricité verte.

(2) Indicateur non relevant pour D'Ieteren Auto.

(3) Ces indicateurs ne sont pas mesurés au niveau du groupe à l'heure actuelle. Chez D'Ieteren Auto, l'augmentation substantielle de l'indicateur est liée à une modification de la méthode de calcul. Depuis 2015, seules les surfaces intérieures sont prises en compte.

(4) Voir indicateurs EN15 et EN17.

## NOTES